

(Du Barry)

Capefigue

MADAME LA COMTESSE

DU BARRY

PAR

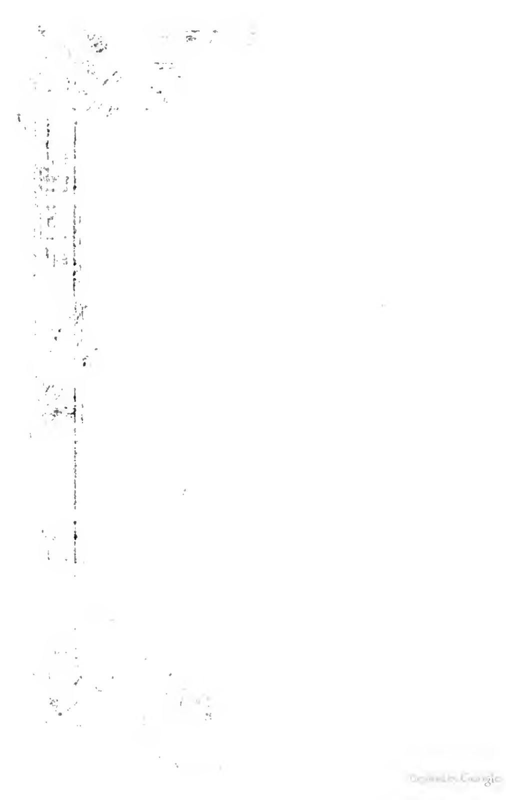
M. CAPEFIGUE

PARIS

AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

8, Rue de la Paix

MDCCCLVIII



MADAME LA COMTESSE

DU BARRY

Paris. — De Soye et Bouchet, imprim., 2, place du Panthéon.

MADAME LA COMTESSE

DU BARRY

PAR

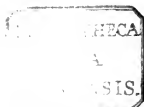
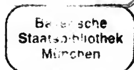
M. CAPEFIGUE



PARIS

AMYOT, ÉDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX

MDCCCLVIII


HECA
SIS.

sche
Staats
München

Il existe dans quelques-unes des bibliothèques publiques un triste Recueil sous ce titre : ***Bulletin du Tribunal révolutionnaire.***

Ce journal, crié et vendu chaque soir dans les rues de Paris, vers six heures, après les terribles exécutions de la journée, donnait les noms des victimes tombées dans ces hécatombes de la Terreur, et à la suite, le journaliste, en courtisan bien appris, publiait en leur entier les réquisitoires de l'accusateur public.

Cet accusateur était Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, un philosophe, un poëte, un littérateur prétentieux, l'ami, le compatriote de Saint-Just, de Camille Desmoulins; il avait fait des chansons champêtres, de petits vers, et, en collaboration avec Fabre d'Eglantine et Monvel, il était l'auteur d'une innocente romance « ***de la chanson que chantait Lisette.*** » Admirateur de J.-J. Rousseau et de Mably, tout rempli des principes de Diderot et de Saint-Réal, il avait comparé dans son acte d'accusation la noble reine de France à Messaline. Un mois plus tard, il ne s'élevait pas si haut; il traduisait devant le tribunal révolutionnaire une autre femme, ***la ci-devant comtesse Du Barry, courtisane du ci-devant tyran Louis XV.***

Pour un bel esprit, pour un écrivain puriste du dix-

huitième siècle, l'épithète de *courtisane* d'un tyran n'était pas heureuse : on n'est pas courtisane de quelqu'un, on l'est dans la généralité de l'expression. Et même la courtisane importait peu à Fouquier-Tinville ! Il n'en fait pas un crime à celle qu'il appelait la Laïs moderne ; il l'accusait seulement d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République. La conspiration qui faisait le crime de la comtesse Du Barry était celle-ci : elle avait vendu ses diamants, ses bijoux, en Hollande et en Angleterre, pour secourir la famille royale et sauver l'infortunée Marie-Antoinette, générosité et imprudence qui tenaient à la spontanéité de ses impressions.

Fouquier-Tinville, pour donner de la pompe et de l'ampleur à son réquisitoire, avait pillé les pamphlétaires aux gages de l'étranger durant la faveur de la comtesse Du Barry : les récits du *Gazetier cuirassé*, les *Anecdotes secrètes sur la comtesse Du Barry*, l'œuvre de Théveuot, qui, sous le nom de chevalier de Morande, avait vendu son silence pour une pension de 6,000 livres.

Rien ne manquait au réquisitoire de l'accusateur public qui eut le plus grand succès ; aussi ceux des critiques qui voudront trouver toutes faites des phrases d'indignation contre la comtesse Du Barry n'auront qu'à lire Fouquier-Tinville ; c'est un résumé complet des pamphlets publiés contre la comtesse en Angleterre et en Hollande.

Les écrivains qui aiguisent la calomnie n'ont pas sans doute la conscience du mal qu'ils peuvent faire : ils accumulent l'indignation publique sur une tête, et quand les agitations populaires arrivent, cette tête est livrée à l'échafaud. C'est ce qui a inspiré à l'auteur du présent livre une profonde répugnance pour les pamphlets, les mémoires et les écrits des partis, et lui a donné le désir d'étudier

les faits en eux-mêmes par les pièces sérieuses et authentiques, sans crainte d'être appelé historien à paradoxe. Il est plus commode sans doute de répéter les phrases historiques toutes faites depuis de Thou, Mézeray, Villaret, Anquetil, en les rhabillant selon la mode de son temps avec quelques phrases de philosophie ou de doctrine humanitaire.

L'auteur de la *Marquise de Pompadour* et de la *Comtesse Du Barry* ne veut pas assurément réhabiliter les maîtresses du roi, il l'a répété plusieurs fois. Ces mauvaises mœurs, cet oubli de la famille, ont été châtiés justement par la Révolution française : la chair a eu son expiation par le sang. Son but a été de suivre et de préciser simplement l'action qu'ont exercée ces favorites sur les événements politiques, les arts, les lettres, le mouvement social du dix-huitième siècle. La flétrissure des mauvaises mœurs reste toujours, la royauté a subi son châtiment sur la place qui, par une étrange fatalité, portait le nom de Louis XV.

Pourtant, comme chaque époque a des comptes à rendre, on pourrait bien se demander si la nôtre est tellement pure qu'elle doive se montrer si difficile et si sévère dans ses jugements sur le dix-huitième siècle ! Anachorètes de bals publics, trappistes de théâtres, puritains de spéculation et de Bourse, avons-nous bien le droit, au milieu de nos Thébaïdes de plaisir, de nous montrer si impitoyables pour le siècle de nos aïeux? Appartient-il bien à nos critiques, feuilletonistes spirituels, gazouilleurs de romans adultères, de s'ériger en saint Jérôme pour déclamer contre les temps passés? Prenons garde au plus grand des vices, l'hypocrisie ; ne jouons pas à la chasteté, à l'honneur, saintes vertus qu'on doit garder dans leurs sanc-

tuaires au moment où la société est inondée de mauvaises mœurs et où le pêle-mêle saint-simonien nous envahit par tous les côtés.

Ce travail sur madame la comtesse Du Barry termine les études de l'auteur sur le règne de Louis XV. Il les a suivies avec la même prédilection que ses recherches sur la Ligue; il lui a fallu rectifier les faits et détruire les préjugés enracinés. Son culte pour l'autorité lui a fait envisager cette dernière période du règne de Louis XV sous un point de vue particulier; il a applaudi franchement au coup d'Etat du chancelier Maupeou qui rétablit l'unité dans le gouvernement, et auquel avec dévouement et courage s'associa la comtesse Du Barry. A elle l'honneur d'avoir raffermi Louis XV dans la défense des prérogatives de la royauté. Les archives des affaires étrangères et de la guerre constatent l'habileté, la fermeté et la persistance de ce règne, que les pamphlets du temps ont dénaturé. La Lorraine et la Corse sont de beaux lots que Louis XV donna à la France.

L'auteur de ce livre quitte avec regret cette époque de sa prédilection. Il aimait tant à parcourir ces forêts, ces châteaux, ces élégants pavillons, ces allées de tilleuls et ces charmilles touffues! Il écrit ces lignes au pied du pavillon de Luciennes, assis sur un vieux banc de pierre où le roi Louis XV s'était assis lui-même. A travers les vapeurs d'une colline embaumée, il lui semble voir comme l'ombre charmante de la comtesse Du Barry courant au-devant du Roi; ayant toujours une grâce à implorer, une miséricorde à demander; autour d'elle se pressent Richelieu, Soubise, Mirepoix, d'Ayen, Brissac, qui tous rendaient hommage à cette charmante souveraine. Hélas! l'illusion s'efface, le tableau change, un échafaud se dresse sur la place de

la Révolution, une femme y monte, des cris se font entendre : « Encore un moment, monsieur le bourreau ! » Et puis après, la tête de la comtesse Du Barry est montrée à la multitude !

L'expiation a-t-elle été assez grande !

Luciennes, septembre 1858.

TABLE

ERRATA.

Page 2, dernière ligne.

Au lieu de : *Traité de Vienne de* 1756, lisez 1736.

Page 32, ligne 15.

Au lieu de : *au-dessous de s'inquiéter.*

Lisez : *au-dessous de lui de s'inquiéter.*

MADAME LA COMTESSE

DU BARRY

I

1744-1764.

Il existait dans les provinces de France, au dix-huitième siècle, des familles de bonne bourgeoisie qui se rattachaient à la noblesse par la possession de quelques petits fiefs. Les dernières guerres du règne de Louis XIV les avaient ruinées, et comme elles n'avaient pas les ressources nécessaires pour équiper leurs fils, ceux-ci sollicitaient une position de judicature secondaire ou de finances, souvent même un emploi dans les fermes, aides et gabelles.

Telle était la famille Gomard de Vaubernier, établie à Vaucouleurs, en Lorraine. Dans cette belle province il y avait des hommes de courage et de travail, et peu de richesses. Depuis l'aventureux Garin le Lorrain des romans de chevalerie

tous avaient été braves, d'une haute taille, rudes d'épée, mais peu riches en leurs manoirs. Jeanne la Pucelle était Lorraine. Le sol était dur, les forêts profondes, les bras laborieux. C'était dans cette province que se recrutaient les régiments de grosse cavalerie, quelques-uns des magnifiques escadrons de la maison militaire. Les gens d'armes du roi Stanislas étaient la plus belle troupe du monde (1).

La réunion si récente de la Lorraine à la monarchie française (2) avait nécessité un système particulier d'impôts. L'habileté du vieux régime, qui s'assura ainsi la paisible et successive possession de tant de territoires, fut de laisser à chacune des provinces ses mœurs, ses habitudes, ses lois, de telle sorte que le passage d'une souveraineté à une autre était imperceptible. La révolution française suivit une ligne opposée et voulut s'imposer partout, avec ses formules et même ses fantaisies philosophiques; elle ne garda rien de ce qu'elle avait conquis, car les peuples tiennent à leurs mœurs, à leur religion, à leurs formes traditionnelles, et secouent au

(1) Ils acquéraient la noblesse par un brevet du Roi : Saint-Lambert et Boufflers avaient servi dans les gens d'armes de Lorraine.

(2) La réversibilité de la Lorraine avait été stipulée par e traité de Vienne de 1756. Voir mon *Louis XV*.

plus tôt ce qui les blesse. La Lorraine avait son système d'impôts particuliers que l'ancienne monarchie laissait à la contribution locale : seulement elle en avait concédé la perception à la ferme générale, comme celle de tous les autres impôts.

C'est dans cette administration que Jean de Vaubernier avait trouvé une place modeste et honorée sous la direction de M. Du Breuil, délégué des fermes générales. Il épousa une jeune fille aussi de noblesse bourgeoise, Marie De Lecluze, orpheline qui n'avait plus pour protecteur qu'un frère (1), alors religieux de l'ordre des Minimes, et connu sous le nom de frère Lange. Admirable conseil et appui pour les familles que ces bons religieux qui les protégeaient et les éclairaient avec un zèle sans égoïsme : toutes les portes des hôtels, même de haute noblesse, étaient ouvertes à la sollicitation des Capucins, des Minimes, des Récollets. Ce mélange de la vie du cloître et du monde, de

(1) Elle était par les femmes de la famille anoblie de Jeanne d'Arc : les lettres patentes de Charles VII, sont du mois de décembre 1429. Les héritiers mâles prirent le nom Du Lys, et la dernière branche s'est éteinte dans Messire Henri de Coulombe Du Lys, chanoine de Champeaux. Les armes étaient d'azur à une épée d'argent soutenant une couronne d'or; la ligne directe côtoyait le tout de deux fleurs de lis d'or.

la solitude et de la foule, leur donnait une expérience placide des affaires ; chaque famille avait son directeur, son ami, son conseiller. Le dix-septième siècle (le siècle de Corneille, de Racine, de Pascal, etc.) ne fut si austère et d'un si grand esprit, que parce qu'à chaque foyer s'asseyait un bon religieux, guide de la jeunesse et de la famille : chaque âme était occupée de son salut, et la terre paraissait moins dure, parce que la destinée de la vie avait sa solution au ciel des bienheureux.

Dans la nuit du 28 août 1744, Marie de Vaubernier mit au monde une petite fille : madame Du Breuil, la femme du directeur des aides, en fut la marraine, et comme il passait alors en inspection à Vaucouleurs un haut délégué des fermes générales, M. Billard (1) de Monceaux, il fut prié par M. de Vaubernier d'être parrain de l'enfant. Le baptême eut lieu avec solennité : un fermier général était une grande puissance de richesse et d'influence sous le vieux régime. La petite fille reçut les noms de Marie-Jeanne, prénoms lorrains par excellence.

A huit ans à peine, la pauvre enfant perdit

(1) Son fils fut un des gros joueurs de bourse en 1775 : M. Billard de Monceaux suivait comme fournisseur l'armée qui fit la campagne de Fontenoy (1744-1745).

son père sa seule ressource dans la vie : que faire à Vaucouleurs ? Madame de Vaubernier sollicita en vain un bureau de loterie. Le frère Lange était allé à Paris, rappelé dans le couvent de son ordre (les Picpus) (1) ; elle avait l'espoir que M. Billard de Monceaux se souviendrait de son beau titre chrétien de parrain, et qu'il ferait quelque chose pour la petite Marie-Jeanne. Frère Lange, par son influence, ne pourrait-il pas ouvrir quelque voie de travail et d'avenir à sa sœur et à sa nièce ? Madame de Vaubernier et sa fille partirent donc pour Paris (2) ; elles vinrent se loger dans la rue des Lyons-Saint-Paul, au Marais, non loin du couvent des Picpus (3).

Quelques jours après, le frère Lange les conduisit lui-même chez M. Billard de Monceaux, dans un de ces beaux hôtels des fermiers généraux du faubourg Saint-Honoré, qui parut un palais de fée aux yeux des deux protégées. Le parrain accueillit la filleule avec bonté, et quelque temps après la jeune fille, sous la pro-

(1) Les ignobles pamphlets des réfugiés ont calomnié la vie du pauvre frère capucin.

(2) Le voyage, qui se fit en carriole, dura six jours. (Août 1752.)

(3) Le beau couvent des Picpus était situé dans le faubourg Saint-Antoine ; les religieux avaient enseigné la culture à tous les maraîchers de Reuilly.

tection de frère Lange, fut placée au couvent de Sainte-Aure, de la rue Saint-Martin, destiné aux filles de petite noblesse et de bourgeoisie. M. Billard de Monceaux paya sa pension, et de plus, il plaça madame de Vaubernier comme dame de compagnie chez une veuve de haute finance, madame de Renage. Cette bienveillance extrême et pourtant naturelle prêta plus tard à la médisance des pamphlétaires : les récits du dix-huitième siècle sont comme les contes de Boccace ; ces contes préparèrent la prédication de Luther, comme la licence des écrits de l'école encyclopédique hâta la destruction du principe d'autorité, et par conséquent de la monarchie en France.

Marie-Jeanne de Vaubernier reçut donc une éducation excellente dans un de ces couvents, demeure si paisible, si attrayante, au milieu des mille confidences de bonnes amies, de ces petites et innocentes intrigues qui laissent tant de doux et ineffables souvenirs au cœur des jeunes filles. Les écrivains grands menteurs, Diderot, Laharpe, en présentant le monastère comme une prison détestée, ont tracé un tableau d'odieuse fantaisie. Mademoiselle de Vaubernier s'y montra vive, bonne, d'une humeur facile et enjouée, coquette pour ses habits, pour ses

cheveux cendrés qui descendaient jusqu'à ses talons, pour ses yeux fendus, sous de beaux cils noirs, pour l'ovale parfait de sa figure déjà admirable à treize ans (1).

Le couvent de Sainte-Aure, ainsi que je l'ai dit, était destiné à la bourgeoisie, aux gens d'état; et au sortir du monastère, lorsque les pensionnaires ne pouvaient retourner dans leur famille et se marier, on leur cherchait une maison de travail honorable. Marie-Jeanne fut confiée à madame Labille (2), qui tenait un magasin de modes, rue Saint-Honoré, près la barrière des Sergents. Comme il ne fallait pas compromettre le nom de Vaubernier et déroger, on le fit changer dans le contrat d'apprentissage, et mademoiselle Marie-Jeanne se nomma Lançon. Ici les pamphlétaires ont inventé la petite chronique des premières amours de la jeune ouvrière, de la grisette, comme la cour disait plus tard avec dédain : quel est le cœur qui leur en a fait confidence? Qui leur a ouvert le livre de ces premières émotions (3)? De l'a-

(1) Collect. des Estampes, Biblioth. Impériale (portraits).

(2) Ou plutôt au magasin de M. Labille; les hommes étaient seuls en nom dans l'industrie des modes; madame Bertin, la modiste si célèbre, lui succéda.

(3) Tout le monde sait la source des prétendus *Mémoires de madame Du Barry.* Pour ma part je connais un des auteurs, fort spirituel, et qui ne s'en cache pas.

veu de tous, le magasin de madame Labille était honorable ; son mari avait un bureau de loterie à côté. C'était une bonne maison de travail, liée aux corporations religieuses, qui lui confiaient leurs élèves peu fortunées.

Jeanne de Vaubernier (mademoiselle Lançon) travailla avec grâce et intelligence. Le père Lange, qui voyait dans l'état manuel de sa nièce une dérogation au rang de sa famille, après ses trois années d'apprentissage s'empressa de la retirer. Devenu le directeur spirituel de la riche veuve d'un fermier général (madame de La Garde), le père Lange plaça sa nièce dans cette opulente maison, comme demoiselle de compagnie. On vivait neuf mois à la campagne, trois mois à Paris dans le plus grand luxe. Mademoiselle de Vaubernier avait alors dix-huit ans ; on la citait comme la merveille des salons, car elle joignait à une gracieuse beauté une tenue parfaite, un esprit fin, modeste, délicat. Dans l'humble position qu'elle avait prise, elle inspira une vive passion aux deux fils de madame de La Garde, l'un fermier général, l'autre maître des requêtes au conseil (1). Afin de sauver sa nièce des obsessions

(1) Il portait le nom de Dudelay, comme cadet.

de MM. de La Garde, le père Lange la retira pour la placer dans une autre maison d'opulente finance, chez mesdames de la Verrière qui recevaient grande compagnie à leur hôtel du Roule (1). On ne peut se faire une juste idée de ce qu'était un salon financier au dix-huitième siècle; la splendeur, le bon goût, y régnaient au milieu d'un grand monde de noblesse et d'esprit : le prince de Soubise, les Richelieu, les ducs de Nivernais, les Maillé, mêlés aux Boufflers, aux Gentil-Bernard, Dalembert, Buffon; on y faisait délicate chère, les soupers les plus raffinés, au milieu des vins les plus chauds et les mieux choisis; puis gros jeu toute la nuit jusqu'au jour. Cette société de loisir n'était préoccupée d'aucune affaire; peu de soucis que quelques aventures galantes et le croisement de fer dans un duel : de l'esprit en toute chose, même dans les vices; beaucoup de roses sur une terre malsaine; l'oubli momentané de Dieu parmi les gentilshommes, jamais le renoncement absolu à la religion de leurs pères incrustée dans leur âme comme les pièces d'honneur sur leur blason. Semblables aux héros des chansons de gestes au moyen âge,

(1) Il est devenu le parc de Monceaux et fut depuis propriété de la famille d'Orléans.

ils s'agenouillaient en pénitents bien humbles au lit de mort, après avoir insulté l'Église en véritables mécréants.

De telles mœurs peuvent être assurément flétries par les historiens graves, austères, mais à la condition de ne pas s'en prévaloir pour faire l'éloge de cette société de philosophes, de bâtards et de maîtresses pédantes, qui s'appelaient mademoiselle de Lespinasse, madame du Châtelet ou madame du Deffant; à moins que les amours des penseurs n'aient le privilége d'anoblir ces courtisanes qui changeaient d'amants à chaque caprice de leurs sens, je n'ai pas même dit de leur cœur.

II

1764-1768.

Dans le salon de mesdames de la Verrière, venait avec assiduité un gentilhomme de la province du Languedoc, du nom de comte Jean de Cérès, l'aîné des comtes Du Barry, famille qui comptait trois frères : le second portait le nom de comte Guillaume Du Barry ; le cadet, celui d'Élie, créé depuis comte d'Hargicourt, officier très-brave, très-distingué ; deux sœurs encore, Isabelle et Françoise, complétaient la maison des Du Barry, d'une très-grande illustration nobiliaire. Les généalogistes constataient qu'originaire d'Ecosse, elle descendait des Barri-More, branche cadette des Stuarts. Ses armoiries et son cri d'armes : *Bouttez en avant* (1) ! lui avaient été donnés par Charles VII, qui avait pris à son service une compagnie d'Ecossais, depuis conservée parmi les gardes du corps.

(1) Sur les Du Barry et leur origine, voyez l'intéressante notice dans la *Biographie toulousaine*. M. de Villenave possédait un manuscrit fort curieux du comte Du Barry de Cérès; il était né à Levignac, près de Toulouse, en 1722.

Lié d'une étroite parenté avec les ducs de Duras, le comte de Cérès habitait Paris depuis 1750, dans l'hôtel même du duc, et quelquefois chez le président Lamoignon, avec lequel il vivait dans la plus haute intimité, car ses opinions toutes parlementaires l'avaient fait distinguer par M. de Rouillé, secrétaire d'État des affaires étrangères, qui lui avait confié des missions en Angleterre, en Allemagne, en Russie; le comte Jean Du Barry était désigné pour le poste de chargé d'affaires auprès des Cercles allemands à Francfort. Lors de l'avénement de l'abbé comte de Bernis au département des affaires étrangères, il fut un peu en disgrâce, puis tout à fait rappelé de son poste par M. de Choiseul dont il ne partageait pas les opinions politiques sur l'Europe. Il était à Paris toujours à l'hôtel du duc de Duras et voyait beaucoup le monde tel qu'il était alors. Homme d'esprit et de dissipation, il aimait le jeu, les maîtresses; à quarante-cinq ans déjà il passait pour ce qu'on appelle un roué,expression qui, depuis la Régence, n'était point une injure : le maréchal de Richelieu n'était-il pas un roué? Le comte de Cérès était marié et ne pouvait épouser mademoiselle de Vaubernier, d'une beauté si ravissante à vingt et un ans. Les pam-

phlets publiés à Londres et en Hollande disent qu'il la prit pour maîtresse et qu'elle gouverna sa maison : quelle preuve encore de cette vie commune ? Est-il une femme subitement élevée au faîte des grandeurs qui n'ait eu sa légende de calomnie ? L'épargna-t-on même à la prude madame de Maintenon, avec les souvenirs de Marion Delorme et de Ninon de Lenclos ? Qu'on n'attende pas de moi que je copie les infamies des pamphlets étrangers souillant l'honneur d'une famille de gentilshommes ; je m'en tiendrai donc aux documents.

Ce qu'il y a seulement de certain, c'est qu'à cette époque arrivait à Paris le comte Guillaume Du Barry, le frère puîné, qui à son tour s'éprenait de passion pour mademoiselle de Vaubernier comme les deux frères La Garde. Il résulte des actes authentiques « que le 1er octobre 1768, fut célébré et béni en la paroisse Saint-Laurent le mariage du comte Du Barry et de mademoiselle Marie-Jeanne Vaubernier, fille légitime de Jean de Vaubernier, écuyer décédé, et de dame Delécluze (1). Par le contrat de mariage, reçu par maître Lepot d'Au-

(1) Le comte Jean Du'Barry était de cette paroisse par un hôtel qu'il avait au faubourg Saint-Martin.

teuil (1), le comte Guillaume Du Barry reconnaissait à sa femme une somme de 100,000 livres et un douaire de six mille livres, avantages bien modestes si on les compare avec l'état de maison de la veuve d'un gentilhomme et surtout au pacte honteux que l'on a supposé accompli par l'intermédiaire du valet de chambre du Roi, Dominique Lebel.

Encore n'est-il pas prouvé que cette dot n'eût pas été fournie des deniers de la mère et des bienfaits de son parrain, M. Billard de Monceaux. On ne vivait pas au dix-huitième siècle dans la société des financiers sans qu'ils vous fissent obtenir quelques avantages dans les opérations lucratives, soit en vous associant aux fournitures, soit en vous donnant des parts sur les fermes (2). Madame de Vaubernier, veuve d'un employé de mérite et gentilhomme de la famille de Jeanne d'Arc, pouvait inspirer quelque intérêt, et il est constant qu'elle fut associée par les frères Paris, sous la protection du maréchal de Belle-Isle, aux fournitures des armées pendant la campagne de 1761 ;

(1) M. Lepot d'Auteuil, d'une famille de travailleurs, avait acquis une haute renommée dans le notariat. Il était alors le notaire à la mode et son répertoire constate 30 ou 40 actes par jour.

(2) Voir mes *Fermiers généraux*.

il lui était même dû quelque restant de compte que lui avait assuré le maréchal de Belle-Isle.

A l'effet d'en obtenir la liquidation et le payement, madame de Vaubernier était venue plus d'une fois à Versailles dans les bureaux de la marine et de la guerre avec sa fille, mademoiselle Marie-Jeanne, alors âgée de vingt et un ans. On ne parlait partout à Versailles, dans les bureaux, que de sa beauté, de sa grâce, de ses manières si convenables, vives et décentes à la fois ; il était impossible, en effet, qu'une jeune fille élevée au couvent, qui avait étudié toutes les élégances des femmes dans les modes et avait ensuite vécu dans les salons financiers de Paris les plus hauts, chez la baronne de La Garde, les demoiselles de Verrière, la marquise de Quesnoy (1), n'eût pas appris son grand monde, tout en conservant les grâces enjouées, jeunes et spirituelles de son âge.

Chaque fois qu'elles venaient à Versailles, elle et sa mère, pour solliciter la liquidation au ministère, elles se rendaient dans les jardins par le splendide escalier de marbre. Les gardes

(1) Les refugiés ont supposé dans leurs pamphlets que ces maisons du grand monde financier étaient des tripots. Ces financiers étaient liés par mariage aux parlementaires, aux conseillers d'Etat, les salons sérieux de Paris.

connaissaient mademoiselle Marie-Jeanne ; elle courait, sautillait et prenait plaisir surtout à se trouver sur le passage du Roi ; elle aimait ces beaux équipages, ces riches habits de grands seigneurs ; elle contemplait Louis XV, encore un des plus beaux gentilhommes de son royaume, et peut-être aussi le Roi, l'avait-il remarquée. Il est impossible également que le prince de Soubise, le maréchal de Richelieu, le marquis de Chauvelin, qui fréquentaient les salons de mesdames de La Garde et de La Verrière, n'eussent pas parlé au Roi de la beauté ravissante de cette jeune fille, à laquelle MM. de La Garde, le riche financier Radix de Sainte-Foix et le comte de Cérès présentaient leurs hommages avant son mariage avec le comte Guillaume. Les femmes étaient le sujet des conversations des petits soupers de Marly, de la Muette, de Choisy. Quoi d'étonnant que le Roi eût voulu voir et connaître Marie-Jeanne Vaubernier qui faisait l'admiration de tous, et qu'à la suite une entrevue ait eu lieu ? Je n'excuse pas cette époque d'oubli des devoirs et de licence ; je l'explique : Dieu ne l'a-t-il pas suffisamment punie de tant de scandales par l'échafaud !

Qu'était-il besoin de la légende que les pamphlétaires à la solde de l'étranger ont

écrite sur les commencements de la vie et de la fortune de la comtesse Du Barry? Qu'était-il besoin de ces nouveaux contes de l'Arétin écrits dans de mauvais lieux et par une plume avinée? Or, dans ces pamphlets, un digne religieux est transformé en un honteux entremetteur; un gentilhomme de bonne famille, brave comme son épée, le comte de Cérès, y trafique de l'honneur de son frère, et le comte Guillaume Du Barry consent à épouser une fille déshonorée pour donner son nom à la maîtresse du Roi : il y a de plus une mère qui vend sa fille! Mademoiselle de Vaubernier, maîtresse du cœur d'un Roi, comme Gabrielle d'Estrée ou madame de Fontange, ne tient pas l'art de plaire de sa jeunesse, de sa beauté, de cet esprit simple et rieur d'une jeune et gracieuse fille, mais de l'art raffiné des courtisanes! Louis XV, le roi le plus gentilhomme, le plus délicat, nous apparaît comme un monarque sans dignité, sans cœur. Ces mots grossiers que les pamphlets mettent dans la bouche de la comtesse Du Barry, en tête-à-tête avec le Roi, qui a pu les entendre? ne sont-ils pas de pures inventions de l'esprit libertin de cette génération perdue (1)?

(1) Je n'ai jamais compris le rôle important qu'on voudrait faire jouer à Dominique Lebel dans l'histoire de

Que la jeune comtesse fût capricieuse, mutine, résolue dans ses propos, cela pouvait être, après avoir été élevée dans le meilleur monde et flattée dans sa beauté, dans ses grâces; elle était une enfant gâtée par les éloges, par cette foule d'adorateurs qui se pressaient agenouillés autour d'elle.

Il est matériellement faux que le mariage du comte Guillaume Du Barry ait été fait pour cacher l'intrigue du roi Louis XV avec mademoiselle Marie-Jeanne Vaubernier; car ce mariage, célébré à Saint-Laurent, est antérieur de près de trois mois à la faveur de la comtesse Du Barry. Loin de ma pensée de faire l'éloge de l'adultère public : il n'a pas d'excuse. Les Bourbons se perdirent par cet éclat donné à leurs coupables amours. La liaison de Louis XV avec la comtesse Du Barry est aussi coupable que celle de Henri IV avec Gabrielle d'Estrée, que celle de Louis XIV avec mesdames de Montespan et de Maintenon, que celle de Louis XV lui-même avec mesdames de Nesles.

Il y a, je le répète, un grand point de res-

Louis XV. Je n'ai trouvé dans aucun document secret ou public le nom de ce valet de chambre; je n'ai pu me procurer que son extrait de naissance et celui de sa mort en 1771. L'auteur spirituel *des Mémoires de la Comtesse Du Barry*, le fait parler et agir.

semblance dans le système de calomnie que les ennemis de madame de Maintenon suivirent pour dégrader la jeunesse de mademoiselle d'Aubigné et celui que les ennemis de la comtesse Du Barry suivirent pour flétrir Marie-Jeanne de Vaubernier. Que ne dit-on pas de la pauvre mademoiselle d'Aubigné, traînant sa triste existence de demoiselle de compagnie? Que ne dit-on pas des galanteries de la jeune veuve Scarron chez son amie, la courtisane édentée, Ninon de Lenclos : seulement madame de Maintenon parut sur son déclin à la cour; elle fut une femme habile, pleine de convenance et de réflexion, tandis que la comtesse Du Barry vint à Versailles dans toute la naïveté de ses émotions, avec sa volonté mutine, ses charmantes révoltes contre les Choiseul; et avec cet esprit ferme et sûr elle alla droit à un but : le triomphe de l'unité monarchique contre les parlements.

La comtesse Du Barry eut pour ennemi un homme puissant sur l'opinion, le duc de Choiseul, à la tête d'un parti d'écrivains dévoués. Le duc de Choiseul voulut la perdre par les pamphlets. Madame Du Barry brisa les parlements, et les assemblées ne pardonnent pas à la main qui les réprime! De là ces récits menson-

gers, qu'on a décorés du nom de *Mémoires* ou de *Correspondances* de madame Du Barry (1).

(1) Ce fut au reste une bonne opération de librairie, et dont on paie encore aujourd'hui le droit à l'auteur fort spirituel.

III

1765-1768.

Je reprends le récit au milieu des intrigues de la cour. Après la mort de la marquise de Pompadour, Louis XV parut renoncer à l'idée, je dirai presque à l'institution d'une maîtresse en titre, en possession d'une certaine influence sur les affaires publiques. On le vit se rapprocher de sa famille, vivre plus souvent avec ses filles, s'en faire suivre dans ses chasses et ses voyages, à Compiègne, Fontainebleau, ou même dans la forêt de Sénart; il y menait plus souvent que de coutume monseigneur le Dauphin, caractère honnête, respectable, qui mêlait à d'excellentes idées sur les vices du système des parlements, l'éducation générale et l'influence nécessaire des corps religieux, plus d'une rêverie sur la paix universelle et le bonheur public. Monseigneur le Dauphin s'était toujours prononcé contre les grandes guerres qui seules pourtant pouvaient donner à la France une haute prépondérance en Europe. Le Roi considérait les idées de son fils comme de généreuses utopies qui s'effa-

ceraient dans la pratique des affaires : il se gardait bien de lui confier le poids du gouvernement qu'il aurait conduit un peu avec les idées sentimentales du Télémaque de Fénelon (1).

Dans un voyage à Fontainebleau, M. le Dauphin s'alita pour ne plus se relever : il mourut d'une maladie étrange que les médecins signalèrent comme un cancer à l'estomac (2). Il ne digérait plus que le raisin, et il en mangea immodérément à Fontainebleau. Le Roi fut profondément affecté. Comme si cette mort n'était pas simple, naturelle, on fit courir le bruit cruellement absurde d'un empoisonnement. Dans ce temps de pamphlets, on osa en accuser le duc de Choiseul. Le dauphin et le ministre de Louis XV en discord, il est vrai, sur les questions capitales de religion et de gouvernement, s'étaient voué une profonde inimitié ; mais le duc de Choiseul, quelles que fussent ses préventions et ses erreurs, n'était pas capable d'une si épouvantable action. Il faut donc rejeter au loin ces tristes fables que les contemporains inventaient pour servir les haines ou même quelquefois pour alimenter la crédulité publique (3).

(1) Voyez mon *Louis XV*.

(2) Décembre 1765.

(3) Le *Recueil de Maurepas* a été souvent la source de

Louis XV montra une grande fermeté d'âme à la mort de son fils ; ce n'était ni indifférence ni insensibilité. Le Roi voyait d'un œil sec tout ce qui touchait à la mort ; il envisageait la fin de la vie sans frissonner.

On aurait dit qu'il avait épuisé la coupe de toutes les sensations humaines, et qu'il ne restait plus que ce besoin de locomotion et de changement qui vous secoue, vous agite sans même vous distraire. Monseigneur le Dauphin laissait trois fils : 1° le duc de Berry (désormais dauphin de France) ; 2° le comte de Provence, depuis Monsieur ; 3° enfin le comte d'Artois, tous les trois trop jeunes pour compter encore dans les personnages sérieux de la cour ; tous trois sous la tutelle de leur mère, tendre et dévouée, sérieuse dans ses études, comme une de ces filles d'Allemagne qui vouent leur existence au devoir.

La famille des enfants de France faisait donc une cour à part ; Louis XV venait s'épurer dans ce sanctuaire alors dirigé par M. le duc de Vauguyon ; il voyait plus souvent ses filles, excellents cœurs en adoration devant leur père qui les aimait tendrement à son tour. Actives, e les

ces calomnies (année 1765, Bibliothèque Impériale) ; et l'on a osé le publier comme une histoire en chanson !

avaient plus de crédit qu'on ne l'a cru sur les affaires publiques. Louis XV ne voulait les blesser en rien, et souvent il s'arrêtait devant une résolution par cette idée qu'elle serait blâmée par ses filles.

Toute la partie pieuse de la cour était heureuse de voir Louis XV ne plus afficher ses adultères. L'excellente reine, Marie Leczinska, à un âge déjà très-avancé, ne pouvait espérer prendre un ascendant sur son royal époux.

Profondément affectée de la mort de monseigneur le Dauphin, le fils qu'elle chérissait, la reine tomba malade et ne fit plus que languir ; elle mourut trois ans après son fils (1), sans qu'elle se fût consolée : nature d'élite, se distrayant par le goût des lettres, des beaux-arts, surtout de la musique, du vide que laissait autour d'elle le caractère léger et inconstant d'un époux blasé. Pour ne rien omettre dans ce fatal nécrologe, il faut dire que le roi Stanislas de Pologne (2) mourait à sa cour de Nancy ; et par cet événement, la Lorraine fut définitivement réunie à la France, belle conquête de la vieille monarchie. Stanislas

(1) Le 24 juin 1768.
(2) Stanislas était né en 1677 ; il mourut le 5 février 1766.

n'avait jamais exercé le moindre ascendant sur les affaires publiques; fort léger de mœurs aux extrémités de la vie quoique pieux, il comptait quelques amies autour de lui; madame de Boufflers passait pour la favorite entre toutes.

Ces deuils de famille avaient rendu la vie de Versailles un peu monotone et triste : le Roi s'en consolait dans la société de quelques courtisans qu'il emmenait dans ses voyages, spécialement à Choisy, où il retrouvait des souvenirs aimés. Deux fois par semaine on voyait les carrosses du Roi se diriger à toute vitesse à travers les bois du Plessis-Piquet, Fontenay-aux-Roses, Châtenay, Verrières, Chevilly, jusqu'à Choisy-le-Roi : admirable route de forêts, de verdures, d'eau et de fleurs. A Choisy, pleine liberté d'anecdotes et de propos du Roi avec le marquis de Rouvray, le duc d'Ayen, le maréchal de Richelieu et Soubise. Convive charmant au souper, un peu triste, un peu mélancolique d'abord, Louis XV s'animait ensuite d'un esprit fin et mordant.

Dans un de ces gais soupers à Choisy, chacun des convives, sans en excepter le Roi, fit un couplet qu'on chanta au dessert au milieu d'un petit cercle de femmes spirituelles et belles.

Que l'on goûte ici de plaisirs !
Où pourrions-nous mieux être ?
Tout y satisfait nos désirs,
Tout aussi les fait naître.

N'est-ce pas le jardin
Où notre premier père
Trouvait sans cesse sous sa main
De quoi se satisfaire ?

Ne sommes-nous pas encore mieux
Qu'Adam dans son bocage ?
Il n'y voyait que deux beaux yeux,
J'en vois bien davantage.

Dans ce séjour délicieux
Je vois aussi des pommes
Faites pour charmer tous les yeux
Et damner tous les hommes.

Amis, en voyant tant d'appas,
Quels plaisirs sont les nôtres !
Sans le péché d'Adam
Nous en verrions bien d'autres (1).

Le Roi, supplié de faire son couplet, au milieu de cette verve de gentilhommes, chanta de sa voix la plus fausse :

Il n'eut qu'une femme avec lui,
Encore c'était la sienne ;
Ici je vois celle d'autrui
Et n'aperçois pas la mienne.

Était-ce mélancolie, était-ce sarcasme jeté aux convives? Tout aussitôt le duc d'Ayen reprit :

Il buvait de l'eau tristement
Auprès de sa compagne ;
Nous autres nous chantons gaîment
En sablant le champagne.

(1) *Recueil manuscrit de Maurepas*, 1769.

Si l'on eût fait dans un repas
Cette chère au bonhomme,
Le gourmand ne nous aurait pas
Damnés pour une pomme.

Tel était l'esprit de ces soupers organisés de dix à douze couverts à peine, une des distractions du Roi ; on y causait avec gaîté sur les petites et grandes aventures de la cour, et la médisance y avait sa large et bien spirituelle part. Or, tous ces courtisans remarquaient que Louis XV, depuis la mort de madame de Pompadour, n'avait fait aucun choix sérieux. On avait essayé une intrigue autour de mademoiselle de Roman, favorite secrète d'une année, alors à Passy ; mais ayant aspiré à la légitimation de son fils, mademoiselle de Roman vit le roi se séparer violemment d'elle. Il paraissait fort décidé dans l'esprit de Louis XV qu'en aucun cas il n'imposerait à la monarchie la charge de ses bâtards, comme l'avaient fait Henri IV et Louis XIV. Ces légitimations avaient toujours pesé sur la France, et le Roi s'en souvenait, avec la volonté expresse de ne plus en fatiguer la couronne.

Dans cet intervalle de veuvage, la chronique scandaleuse a cherché encore des maîtresses passagères à Louis XV ; il a été parlé de nouveau de la légende odieuse du *Parc-aux-Cerfs* (1).

(1) *Journal de Barbier*, 1760.

Barbier, avec son bon sens vulgaire d'avocat, fait remarquer « qu'un particulier est bien libre dans sa vie privée, et qu'il n'était ni conseiller au parlement (1) ni conseiller aux Tournelles qui qui ne se permît plus de licence dans ses petites maisons que ne le faisait le Roi, veuf d'ailleurs depuis une année. »

La partie pieuse de la cour, Mesdames, filles du Roi, voulurent profiter de cette liberté que donnait le veuvage à Louis XV pour le remarier. Il y avait à la cour une jeune veuve de vingt et un ans, Louise de Savoie Carignan, qui venait de perdre le prince de Lamballe, tête ardente, amoureuse, l'aîné des Penthièvre, avec lequel elle était mariée depuis deux ans (2). La princesse de Lamballe, fort avant dans les confidences de Mesdames, consentait à ce mariage qui aurait donné une bien jeune reine à la France; Louis XV comprit le ridicule d'une union disproportionnée. S'il pouvait désirer des maîtresses jeunes, rieuses, il pensait qu'il fallait plus de réflexion, plus de sérieux dans le mariage légitime d'un roi. Les annales de France ne présen-

(1) J'ai démontré dans *Madame de Pompadour* que le *fameux Parc-aux-Cerfs* n'a jamais existé.

(2) Marie-Thérèse-Louise de Carignan, princesse de Lamballe, était née le 8 septembre 1749. C'est elle qui périt si affreusement le 2 septembre 1792.

taient aucun exemple d'un roi âgé de soixante ans, ayant assis à ses côtés sur le trône une femme de vingt ans. Louis XV, dans la lutte qui s'engageait, avait besoin de tout le respect qu'imposait la royauté ; il ne pouvait pas sans ridicule faire un mariage d'amour.

Dans cette situation des partis à la cour, chacun cherchait à donner une maîtresse au Roi, afin de s'emparer de la domination des affaires.

IV

1768-1769.

Le duc de Choiseul, grâce à l'appui sincère de madame de Pompadour, était arrivé à la direction suprême des affaires. Il plaisait au Roi par la facilité extrême de son travail, par le charme de sa parole et par une certaine fatuité de gentilhomme dans ses relations avec l'étranger : il y avait dans le duc de Choiseul deux hommes : le ministre secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères, et l'homme politique dirigeant les questions de l'Intérieur. Comme secrétaire d'Etat des affaires étrangères, le duc de Choiseul était de la plus haute distinction. Le roi Louis XV croyait difficile, impossible de s'en séparer, car le duc avait signé des actes considérables sur lesquels reposait la politique du royaume : l'alliance de 1756 avec l'Autriche, le traité connu sous le titre de *Pacte de famille;* il venait de recevoir le cordon bleu et la Toison d'or (1). Le roi d'Espagne avait même déclaré « que tant qu'il y

(1) Voir mon travail sur *Louis XV*.

« aurait des rapports intimes entre la France et « l'Espagne, ce serait par l'organe du duc de « Choiseul qu'il aimerait qu'ils fussent accom« plis. » Le ministre, sûr de son importance dans le cabinet, se posait auprès du Roi comme une nécessité de la politique active.

Au point de vue des affaires de l'Intérieur, M. le duc de Choiseul n'avait ni la même valeur ni la même capacité. Le besoin qu'il avait de se rendre populaire, la tendance même de son esprit le poussaient vers la protection des doctrines philosophiques; puis les encyclopédistes étaient si plats, si flatteurs, que le duc de Choiseul se laissait aller à la douce et orgueilleuse persuasion qu'il était un esprit fort, un ami des lumières et du progrès. On peut voir par la correspondance de Voltaire, à quelles bassesses les philosophes étaient descendus à l'égard du duc et de madame la duchesse de Choiseul. Aucun éloge ne coûtait, pourvu que le pouvoir retirât sa main à la foi religieuse, pour laisser la société se corrompre sous les progrès de l'encyclopédie.

Ce fut pendant les cinq dernières années du ministère du duc de Choiseul que furent publiés les plus abominables livres, non-seulement contre la religion chrétienne, mais encore contre

la morale publique, le gouvernement, les principes de la civilisation (1). Le marquis d'Argens, le baron d'Holbach, Helvétius, vivaient dans la société la plus familière des Choiseul ; c'était sous le couvert de la poste royale et souvent en franchise de port que circulaient les épreuves des plus mauvais ouvrages ; et la correspondance de Voltaire avec Damilaville constate quelles étaient les facilités que trouvait aux Affaires Étrangères la circulation des tristes livres condamnés par le Parlement.

Louis XV voyait ces tendances avec peine ; il s'en plaignait au duc de Choiseul, trop léger pour s'occuper de pareilles plaintes, car l'excessive vanité du ministre trouvait au-dessous de s'inquiéter des intérêts de la religion qu'il aimait à railler, à considérer comme un intérêt secondaire et quelquefois comme un embarras. Il venait de chasser les jésuites, son plan ne s'arrêterait pas là : toutes les corporations religieuses devaient subir une réforme, et le projet qui souriait le plus au duc de Choiseul, c'était la réunion définitive au domaine public des biens du clergé. Il faut le dire, la distribution des bénéfices était si étrangement faite sous la main de M. de Ja-

(1) Arrêts du parlement (janvier 1767-1771).

rente, évêque d'Orléans, qui avait la feuille, qu'on pouvait légitimement souhaiter une autre administration. Le Roi en était profondément affecté. On donnait les abbayes, les prieurés, avec bien peu de réflexion et de piété. Le concordat de François I[er], en reconnaissant au Roi le droit d'accorder les bénéfices, avait porté un coup fatal à la pureté des candidats : François I[er], protecteur des arts, n'avait-il pas accordé des bénéfices ecclésiastiques jusqu'à des artistes les plus mondains et même à Benvenuto Cellini (1) !

Une seconde faiblesse du duc de Choiseul était sa tendance pour les parlements dont il ménageait les prétentions et les susceptibilités. C'était pour avoir leur concours qu'il leur avait sacrifié les jésuites ; et pour un moment cette concession les avait apaisés. Le parti janséniste, désormais en paix avec le duc de Choiseul, le secondait dans l'enregistrement de quelques édits nécessaires pour acquitter les frais des dernières campagnes ; mais en politique les concessions faites à des corps, à des assemblées, ne font que grandir leurs prétentions ; et quand les parlements eurent obtenu qu'on leur livrât

(1) Voyez mon livre de *François I[er] et la Renaissance :* comparez avec mon travail sur l'*Histoire de l'Eglise au moyen âge.*

les jésuites, quand ils eurent donné quelques gages au clergé, par des poursuites vigoureuses exercées contre les mauvais livres des philosophes (1), ils prétendirent s'ériger en assemblée politique et presque unitaire dans la monarchie, en quasi parlement d'Angleterre.

Il ne s'agissait plus de simples prétentions au droit d'enregistrement des édits, mais la majorité des parlements soutenait l'unité, la solidarité, la responsabilité, la fusion de toutes les cours du royaume en une seule; de sorte que les actes des parlements de Bretagne, de Besançon, de Provence, devaient être considérés comme les actes du parlement de Paris. La doctrine de messieurs des requêtes les plus avancés dans les innovations était que tous les parlements du royaume ne formaient que des sections du parlement de Paris suffisamment garni des princes du sang et des pairs du royaume. Ce que Montesquieu avait exposé comme une théorie anglaise passait tout à fait dans les idées et les habitudes politiques des parlements de France; ils ne le dissimulaient plus dans leurs actes et leurs remontrances (2).

M. de Choiseul assurément n'allait pas jus-

(1) Arrêts de 1765 à 1768.

(2) *Recueil des Remontrances*, 1765-1769.

qu'à reconnaître ces droits au parlement de Paris; mais il le laissait faire et dire, de sorte que par la marche des temps, ce qui n'était qu'une théorie deviendrait un fait accompli. Le parlement de Paris venait de s'ériger en grande cour de justice pour juger M. de Lally qu il condamnait à l'échafaud : et le parlement de Bretagne poursuivait M. le duc d'Aiguillon, le gouverneur de la province, nommé par le Roi, et qui n'avait fait qu'exécuter ses ordres. Dans cette affaire, il est vrai, M. de Choiseul avait un intérêt particulier à laisser poursuivre le duc d'Aiguillon, de la famille Richelieu, l'adversaire de son système.

M. de Choiseul, avec son instinct naturel, devinait que les Richelieu, opposants-nés de son ministère, seraient tôt ou tard destinés à le remplacer; car le roi Louis XV, ennemi des concessions, avait une antipathie profonde pour les robes noires (ainsi il désignait les parlementaires), le plus grand obstacle à sa politique; il parlait souvent de s'en débarrasser une fois pour toutes à l'aide de ses compagnies de mousquetaires, comme l'avaient fait Louis XIII et Louis XIV. Le parti militaire réagissait sur l'esprit du Roi pour le déterminer à une dissolution du parlement.

Telle était l'opinion d'une petite société intime qui entourait Louis XV d'un dévouement sans bornes. Le maréchal de Richelieu, par la tradition de sa famille, n'aimait pas plus les parlements que ne les aimait le Roi; comme le grand Cardinal, tous les Richelieu disaient à Sa Majesté : « Sire, vous ne tenez la couronne que de Dieu et de votre épée; donc invoquez Dieu, et servez-vous de votre épée (1). » De là cette conséquence que le prince ne devait pas laisser poursuivre le duc d'Aiguillon par les parlements, et qu'en vertu de sa prérogative, le Roi pouvait casser la procédure. M. de Choiseul, ennemi prononcé du duc d'Aiguillon, pourrait-il résister à la volonté du roi, sans s'exposer lui-même à être brisé? Pour donner une certaine satisfaction au Conseil, M. de Choiseul y appela comme vice-chancelier, un parlementaire d'une volonté à la fois polie et forte, une main de fer gantée de soie, M. de Maupeou, président à la grand'chambre et fils du premier président. Ses opinions très-fermes et ses formes charmantes faisaient espérer au duc de Choiseul qu'il pourrait se servir de quelques termes moyens pour arranger le débat très-envenimé

(1) Voir mon livre sur *le Maréchal de Richelieu.*

entre Louis XV et le parlement : plusieurs lits de justice avaient été tenus par le Roi, qui avait hautement exprimé son irrévocable volonté d'anéantir toutes les procédures commencées contre le duc d'Aiguillon (1).

Dans cette situation fort difficile, le duc de Choiseul sentait la nécessité de fortifier son crédit auprès du Roi par l'élévation d'une favorite qui pût avoir le grand esprit, l'élégance de madame de Pompadour, sa protectrice. Le duc avait songé à la duchesse de Gramont, sa sœur, son amie, son conseil, son Égérie, comme on le disait alors, à ce point que les pamphlets toujours abominables avaient supposé des liens coupables entre le frère et la sœur (2). Une favorite, ce n'était pas seulement un amour, mais un salon pour le Roi, un moyen de le distraire, de le retenir, de le dominer, de lutter contre la cabale qui menaçait le système du duc de Choiseul dans le cabinet même du Roi.

Mais la duchesse de Gramont, était-ce bien ce qu'il fallait à Louis XV fatigué, rassasié? Belle encore, la duchesse avait une expression

(1) *Actes du Conseil*, 1767 à 1770.

(2) *Recueil Maurepas* (Bibliothèque Impériale). Voltaire a fait des vers fort licencieux sur cette prétendue liaison du duc de Choiseul et de la duchesse de Gramont.

de fierté dans le regard, qui la faisait comparer à Junon par les poëtes. Femme d'esprit, liée avec tout le parti encyclopédique, protectrice des philosophes, par elle toute la coterie antichrétienne triompherait. Le duc de Choiseul n'avait pas assez tenu compte des antipathies de Louis XV pour les discoureurs, les philosophes, les encyclopédistes. Le petit salon de du Roi, le comité de ses amis, auraient-ils plus de chances dans le choix d'une favorite?

V

1768-1769.

Il ne faut jamais séparer les faits, les caractères, les tendances même des pouvoirs, des mœurs et habitudes de la génération contemporaine. Le dix-huitième siècle tout entier fut un temps sensualiste et païen: tout y respirait le parfum enivrant et mortel des époques de décadence: poésie, beaux-arts; le monde semblait ne vivre que pour sentir. Il ressemblait à un pastel de Latour aux nuances tendres, où deux tourterelles se becquettent sur une rose, ou bien à ces fresques de Tivoli et de Pompeïa, où des nichées d'Amours voltigent enchaînés par des papillons. Les époques de décadence sont des temps enivrés de ces fleurs, qui vous endorment voluptueusement et vous tuent.

Les œuvres de l'esprit se résument dans l'*Art d'aimer* de Gentil-Bernard :

> J'appelle amour, cette atteinte profonde,
> Entier oubli de soi-même et du monde (1).

(1) Chant Ier.

Gentil-Bernard, bibliothécaire de Choisy, secrétaire général des dragons, avec trente mille livres de traitement, ne voyait dans l'amour que le sensualisme effréné, sans rien y trouver de chaste, de chrétien, de voilé. Il parlait la langue païenne de Tibulle, de Catulle, de Properce et d'Ovide (1).

Le chevalier de Boufflers, la plus vraie et la plus légère expression de ce temps, donnait sa charmante et très-voluptueuse définition du cœur :

Le cœur c'est tout, disent les femmes;
Sans cœur, point d'amour, sans lui point de bonheur :
Le cœur seul est vaincu, le cœur seul est vainqueur.
. . . .
Il est mille façons d'aimer,
Et ce qui prouve mon système,
C'est que la beauté que j'aime
En a mille pour me charmer (2).

La vie pour cette génération que chantèrent Gentil-Bernard, Saint-Lambert, Boufflers, Voisenon, Marmontel, Laharpe, Chabanon, était un long enivrement, un doux loisir, une facile oisiveté. On ne se condamnait pas au châtiment d'un travail continu, éternel, pour amasser et compter pièce à pièce le trésor réuni, et que la

(1) Gentil-Bernard mourut presque dans l'enfance, en 1775.

(2) Œuvres complètes, tome Ier.

mort enlève un beau matin dans sa danse macabre d'apoplexie, de goutte ou de fluxion de poitrine ; la société n'était pas une fourmilière où chacun apporte au logis, sans trêve ni repos, le lourd fardeau de ses sueurs.

On passait de longues heures sous l'ombrage des grandes allées, au murmure des cascades, sous ces vases de porphyre remplis de fleurs, couverts de ces lianes flexibles qui tombaient jusqu'aux pieds des bergers et des bergères amoureusement couchés ; tranquilles et délicieux paysages de Watteau, de Lancret ou de Fragonard.

Églé, j'aime les fleurs dont je vous fais hommage ;
Sans le tendre intérêt d'en parer votre sein,
Leur fraîcheur, leur émail n'eût point tenté ma main.
Elles ont plus d'éclat quand l'amour les moissonne ;
Heureux qui les reçoit, plus heureux qui les donne !
Mais plaignez le mortel qui, seul dans son ennui,
Va cueillir une fleur et la garde pour lui.
. . . .
Oui, s'asservir est d'une âme commune ;
Quand on ose y prétendre, on soumet tous les cœurs.
Les papillons toujours vainqueurs
Sont aimés de toutes les fleurs,
En ne se fixant sur aucune (1).

Ainsi la femme chaste, chrétienne, la vierge du moyen âge avait disparu ; la société du dix-huitième siècle était comme un camée de Rome païenne, avec ses lascives priapées et

(1) *Œuvres du chevalier de Boufflers.*

l'oubli de la pudeur qui seule fait la beauté : la ceinture de Vénus était tombée devant ces satyres enivrés de grappes rougies. Toujours des allusions au sensualisme dans ces œuvres. Voltaire vieilli ne fait pas dix vers sans une invocation à la Vénus sans voile, sans faire un sacrifice au dieu Pan, à Silène, aux boucs lascifs d'Horace; il ne respecte pas même la robe de bure des pauvres capucins, pour se donner la joie de les accuser dans leur modeste vie de force et de sacrifices. Laharpe et Chabanon lui avaient écrit pour lui souhaiter la fête de saint François son patron, et Voltaire répond à ses jeunes admirateurs :

> Ils ont berné mon capuchon ;
> Rien n'est si gai ni si coupable,
> Disait saint François mon patron :
> Quels sont ces enfants du diable,
> C'est Laharpe, c'est Chabanon ;
> Ce couple agréable et fripon
> A Vénus vola sa ceinture,
> Sa lyre au divin Apollon
> Et ses pinceaux à la nature.
> Je le crois, dit le pénaillon,
> Car plus d'une fille m'assure
> Qu'ils m'ont dérobé mon cordon (1).

Pauvres enfants de saint François, eux qui se dévouaient aux indigents, tout entourés de privations, pouvaient-ils être compris et honorés

(1) Voltaire, *Poésies légères*, 1769.

par ces fils des voluptés charnelles ? Démocrates aux pieds nus, vous fils de saint François, qui vous consacriez au peuple, à ses souffrances, pouviez-vous être pardonnés par ces petits-maîtres du plaisir, par ces efféminés couverts de poudre à la maréchale ?

Dorat, Saint-Lambert, Voisenon, Marmontel, furent les échos brûlants de l'antiquité grecque et romaine ; le sensualisme respirait dans chaque objet : on élevait partout des temples à l'amour ; les campagnes étaient dessinées en bosquets mystérieux, en labyrinthes secrets où les amants s'égaraient ; les parcs étaient embellis d'un peuple de dieux et de nymphes cachés dans des touffes de roses et de lilas. Chaque grand seigneur, chaque financier avait sa petite maison décorée par les œuvres des maîtres : on parlait partout de riches maîtresses, des filles d'Opéra, souveraines d'un jour, avec une grande liberté : mademoiselle Guimard, par exemple, dans sa petite maison à Pantin (1), donnait la comédie avec un luxe qui coûtait cent mille écus par an au prince de Soubise. Laborde, valet de chambre du Roi, faisait la mu-

(1) Pantin était alors fort à la mode, et les Prés Saint-Gervais étaient encore un débris du luxe des fermiers généraux. Voir mes *Fermiers généraux.*

sique de ses ballets, et quelquefois Monsigny, maître d'hôtel du duc d'Orléans. Mademoiselle Guimard recevait la cour et la ville, et la foule accourait chez ces courtisanes, comme en Grèce on s'empressait autour d'Aspasie. Le mariage n'était plus qu'une forme, et l'adultère s'asseyait publiquement au foyer des grands avec une audace d'impunité qui détruisait la famille; les gentilshommes répudiaient et oubliaient la grande loi du devoir : il fallait l'expiation. La révolution française fut comme le sacrifice dans l'antre de Mithra où les adeptes pour les mystères, n'entraient que couverts de sang.

La société du dix-huitième siècle était d'une légèreté fatale, avec ce charme d'une compagnie exquise qui n'excusait pas le vice, mais le rendait plus aimable. Il ne faut donc pas séparer cet oubli des âmes des tristes égarements de la vie royale à Versailles, Choisy, Marly; la famille ne se maintenait que par les débris des vieilles et fortes institutions aujourd'hui perdues : le droit d'aînesse, les substitutions, les terres nobles, les priviléges, les monastères, puis la belle et grande féodalité. Une fois ces institutions ébranlées, la famille devait nécessairement s'affaiblir, et le foyer domestique dis-

paraître. A la fin la société devait rester plongée dans le chaos dont elle ne sortirait que par un mouvement politique très-mérité, l'insurrection de 1789. Louis XV et les esprits les plus prévoyants de cette époque entrevoyaient cette révolution sans trouver dans leur âme assez de courage, assez d'énergie pour se corriger eux-mêmes et contenir les tendances qui débordaient. Quand on est entouré de fausses idées et qu'une génération s'y laisse aller, bien osé qui s'y oppose : il n'y a que les Hercules qui nettoient les écuries d'Augias. De là ces découragements, cette tristesse, cet abandon de toute chose au hasard, cet *advienne que pourra*, et peut-être ce besoin de trouver quelques faciles distractions dans une maîtresse jeune, libre, enjouée, qui souvent aidait les résolutions fortes et saccadées. Joignez à ces causes, l'intrigue ministérielle dont j'ai parlé, et l'on pourra, non pas justifier, mais expliquer l'origine et le développement du pouvoir de la comtesse Du Barry.

Il est impossible de parfaitement fixer la date des premières entrevues de Louis XV et de la comtesse ; on a élevé sur ces intimités un monstrueux édifice de bruits immoraux et de tristes détails où le valet de chambre Domini-

que Lebel, le maréchal de Richelieu, le comte Jean Du Barry et le Roi lui-même jouent un rôle honteux (1). Ce n'était pas au reste le vice qui était dénoncé, mais le goût du Roi pour une maîtresse sans naissance.

Quoi ! Louis XV avait osé choisir une fille de petite condition ! Que n'avait-il appelé à ses amours la comtesse de Gramont, madame d'Egmont, la maréchale de Mirepoix ! Que n'avait-il placé la monarchie sous l'éventail armorié des grandes maisons de France ! alors la cour aurait applaudi : pourquoi déroger à l'usage des maîtresses titrées, depuis Gabrielle d'Estrées jusqu'à madame de Montespan et les nobles filles de la maison de Nesle ? En sortant de ce cercle d'or et des nobles blasons, le Roi s'était dégradé. Ainsi raisonnaient même les écrivains et surtout les philosophes du dix-huitième siècle !

La première indication assez sommaire de l'apparition à Choisy et à Versailles d'une nouvelle favorite se trouve dans le journal médisant et satirique de Bachaumont, sous la date

(1) *Mémoires de madame Du Barry.*
La comtesse n'écrivit jamais que de petites lettres fort rares aujourd'hui, mais d'une grande perfection d'orthographe ; ce qui suppose une bonne éducation.

du 15 octobre 1768 ; en voici les termes : « Depuis quelque temps il court ici une chanson intitulée *la Bourbonnaise*, qui a été répandue avec une rapidité peu commune, quoique les paroles en soient fort plates, que l'air soit on ne peut pas plus niais ; elle est parvenue jusqu'aux extrémités de la France ; elle se chante jusque dans les villages, et l'on ne peut se transporter nulle part sans l'entendre. Les gens qui raffinent sur tout, prétendent que c'est un vaudeville sur une certaine fille de rien, parvenue de l'état le plus crapuleux à jouer un rôle et à faire une certaine figure à la cour. Il est certain qu'on ne peut s'empêcher de remarquer dans l'affectation de la répandre généralement une intention décidée de jeter un ridicule odieux sur celle qu'elle regarde. Les gens à anecdotes n'ont pas manqué de la recueillir et d'en grossir leur portefeuille avec tous les commentaires nécessaires à leur intelligence, et capables de la rendre précieuse pour la postérité. »

Le journal de Bachaumont ne donne pas le texte de cette *Bourbonnaise*, air alors à la mode, sur lequel on faisait ensuite mille couplets satiriques ; mes recherches m'ont amené à réunir les véritables premiers couplets, un peu plats, comme le dit Bachaumont, qui furent

ainsi jetés à l'adresse de madame la comtesse Du Barry :

La belle Bourbonnaise
Arrivant à Paris,
La Bourbonnaise
A gagné des louis
Chez un marquis.

Pour apanage
Elle avait la beauté,
Pour apanage;
Mais ce petit trésor
Lui vaut de l'or.

Étant servante
Chez un riche seigneur,
Elle fit son bonheur,
Quoique servante,
Par son humeur.

De paysanne,
Elle est donc à présent
Très-grande dame
Et porte des falbalas
Du haut en bas.

En équipage
Elle roule grand train,
En équipage,
Et préfère Paris
A son pays.

Elle est allée
Se faire voir en cour,
Elle est allée;
On dit qu'elle a, ma foi,
Su plaire au Roi (1).

Cette chanson, hardie autant que médiocre, de la *Bourbonnaise* se chantait en plein Pont-Neuf

(1) Le *Recueil Maurepas* contient le texte de trois ou quatre *Bourbonnaises;* quelques-unes sont d'une grande licence. 1768-1769.

en novembre 1768 : il fallait donc que la faveur de la comtesse du Barry fût encore mal assurée et son crédit incertain, pour que le lieutenant de police pût permettre de chanter ces couplets si directement hostiles. De là résulte la preuve incontestable que la liaison du Roi avec mademoiselle de Vaubernier n'avait pas commencé avant l'année 1768, et que son mariage avec le comte Du Barry n'avait pas été un moyen de justifier et de grandir cette faveur. La comtesse ne vint habiter secrètement les communs de Versailles que dans l'automne de cette année, après l'époque de son légitime mariage. De cette façon s'effacent les ignobles légendes des négociations de Dominique Lebel avec le comte Du Barry pour assurer un nom et un titre à mademoiselle de Vaubernier.

VI

1769.

Le duc de Choiseul et la coterie spirituelle et considérable qui l'entourait avaient d'abord fait peu d'attention à la fortune nouvelle de la comtesse Du Barry : ils s'imaginaient qu'il n'y avait là qu'un caprice royal, une de ces fantaisies qui passerait avec tant d'autres. Le duc de Choiseul se fiait avec une grande sécurité à la durée de sa position ministérielle : à l'extérieur n'était-il pas appuyé sur le pacte de famille et l'alliance de 1756 avec l'Autriche, et à l'intérieur n'était-il pas sûr que son caractère et ses formes plaisaient au Roi? Louis XV avait avec lui de longues habitudes d'un travail facile et prompt, ainsi qu'il avait lieu chez madame de Pompadour. M. de Choiseul disposait d'une certaine puissance sur les parlements; esprit à transactions, il évitait toutes les aspérités d'un heurtement trop profond en politique (1).

(1) *Mémoires de M. Lebrun* (duc de Plaisance).

De tous ces antécédents, de toutes ces forces personnelles, M. le duc de Choiseul concluait qu'il n'avait rien à craindre de l'éphémère crédit de madame la comtesse Du Barry. Aussi, après avoir laissé chanter la *Bourbonnaise* sur le Pont-Neuf, il fit ajouter d'autres couplets qui annonçaient la mort, c'est-à-dire la chute de la fameuse Bourbonnaise.

Voilà qu'elle succombe,
Elle est dans l'autre monde.
Chantons son *Libera*, ah! ah! ah!
Soyons dans la tristesse,
Et que chacun s'empresse
En regrettant sans cesse
Ses charmes et ses appas.

Pour qu'on sonnât les cloches,
On donna ses galoches,
Son mouchoir et ses poches,
Ses souliers et ses bas,
Et à sa sœur Javotte
On lui donna sa hotte,
Son manteau plein de crotte,
Avant qu'elle expirât.

En fermant la paupière
Elle finit sa carrière;
Et sans drap et sans bière
En terre on l'emporta, ah! ah! ah!
La pauvre Bourbonnaise
Va dormir à son aise
Sans fauteuil et sans chaise,
Sans lit et sans sofa (1).

Elle n'était pas morte pourtant la belle Bourbonnaise, et le duc de Choiseul se faisait même

(1) *Recueil Maurepas*, année 1769. (Ce couplet est fort rare.)

une fausse idée sur la durée de son propre crédit. Il y a peu d'hommes d'État nécessaires, à moins que la situation elle-même ne les ait créés : le cardinal de Richelieu, Mazarin, furent des hommes d'État nécessaires, parce qu'ils étaient nés de la force des événements au milieu de la guerre civile. Mais le duc de Choiseul sur quoi appuyait-il son crédit? Sur la seule confiance du Roi, sur des situations un peu factices qu'il avait créées : cette confiance pouvait être ébranlée, ces situations se modifier par la marche des événements; c'était à tort qu'avec sa légèreté habituelle il envisageait la faveur de madame Du Barry comme un caprice, car elle allait devenir le centre d'un mouvement de résistance très-sérieux.

M. le duc de Choiseul s'était fait des ennemis considérables, moins par sa politique extérieure, généralement haute et approuvée, que par ses idées et ses mesures sur la question des parlements et des jésuites. Les amis intimes du Roi, ceux qui partageaient sa confiance, le maréchal de Richelieu, le prince de Soubise, le marquis de Rouvrai, n'approuvaient pas le système de mollesse suivi par le duc de Choiseul à l'égard des parlements : ils blâmaient hautement les concessions faites aux jansénistes, concessions

que la grand'chambre et les enquêtes avaient imposées. Il n'y avait pas jusqu'au marquis de Chauvelin, le frère du petit et disgracieux bossu l'abbé de Chauvelin si ennemi des jésuites, qui ne blâmât ce système de poursuites et de persécutions suivi contre une corporation instruite et dévouée. Le Roi, sans être porté pour les jésuites, savait tous les services qu'ils rendaient à l'éducation et l'impuissance où l'on était de les remplacer; effrayé surtout de la double invasion de l'autorité parlementaire et de l'esprit philosophique, Louis XV n'approuvait pas toutes les concessions que faisait le duc de Choiseul; il n'osait pas encore se séparer du ministre, mais il prêtait l'oreille à toute espèce de combinaison qui pouvait fortifier sa couronne contre le parlement (1).

Le comte Jean Du Barry (de Cérès), qu'on a peint comme un roué perdu de dettes, était (sans contester ses vices possibles) un esprit droit, très en avant dans les affaires diplomatiques, et fort ennemi du duc de Choiseul qui avait brisé sa carrière : sans prendre aucune position personnelle, il se fit le centre de l'opposition au premier ministre, et autour de lui se groupa toute

(1) Voir mon *Maréchal de Richelieu*.

la famille Richelieu, pour briser la résistance des parlements. Dès qu'il fut reconnu que madame la comtesse Du Barry prenait un grand ascendant sur le Roi, on la considéra comme la main active d'un mouvement politique hostile au duc de Choiseul. Le moment était critique pour les Richelieu, car le parlement séant à Rennes décrétait d'accusation le duc d'Aiguillon, gouverneur pour le Roi de la province de Bretagne. Qu'il y ait eu à cette époque une conjuration parlementaire dans cette province, dont M. de La Chalotais était le chef ou l'auxiliaire, c'est incontestable : il s'agissait, comme à une autre époque, d'un soulèvement pour préparer une abdication de Louis XV et une régence. Tous les parlementaires visaient à la fusion des parlements; les Anglais favorisaient cet esprit de révolte, et des documents font croire que déjà le duc d'Orléans était derrière cette opposition (1).

Le duc de Choiseul pouvait-il être l'homme de la situation, lui de l'école de madame de Pompadour, si pleine de concessions et de faiblesses pour le parti parlementaire? Cette question était

(1) Une députation secrète des gentilshommes bretons et de parlementaires, sous l'impulsion de M. de La Chalotais, fut même présentée au duc d'Orléans, et lui offrit la mission de défendre et de protéger les priviléges de la province. (Papiers des affaires de Bretagne.)

déjà posée dans le conseil secret du Roi. Le duc de Choiseul était l'ennemi mortel du duc d'Aiguillon, et plus d'une fois le maréchal de Richelieu avait dit au Roi : « Soyez sûr, sire, que si M. de Choiseul pouvait faire pendre mon neveu, il le ferait volontiers, et le plus promptement possible, parce qu'il sait le dévouement de notre famille à votre couronne. » Le Roi répondait en donnant sa parole qu'il ne serait pas touché un cheveu sur la tête au duc d'Aiguillon, et il était résolu de tenir sa royale promesse avec fermeté et dignité. Le comte Jean fut l'intermédiaire de la négociation des amis du Roi avec la comtesse Du Barry, et il en fit le pivot essentiel de l'opposition au duc de Choiseul. La chute du ministre fut la base fondamentale du programme arrêté sous la direction du maréchal de Richelieu chez la comtesse Du Barry.

Le duc de Choiseul, de son côté, avait essayé d'attaquer le crédit de la nouvelle favorite par la médisance et le ridicule : des pamphlets contre la jeunesse de Jeanne de Vaubernier (la petite Lange) avaient succédé à la *Bourbonnaise*. Le duc de Choiseul disposait des écrivains ; tous venaient dans son salon, présidé par la duchesse sa femme et par la comtesse de Gramont, sa sœur, si pleine de colère et de dépit par suite des

dédains du Roi, et de la nouvelle faveur de la comtesse Du Barry. Quand la favorite fut décidément soutenue par les amis du Roi, M. de Choiseul alla plus loin, il versa la calomnie à pleines mains : Voltaire, toujours dévoué au salon du duc, écrivit par ses ordres le fameux conte obscène de la cour du *Roi Pétaud* (1), évidemment dirigé contre le conseil intime du Roi et la comtesse Du Barry, imitation d'un des chants impudiques de la *Pucelle d'Orléans*, redite libertine de l'épisode d'Agnès Sorel. Le conte fit merveille dans la société de M. de Choiseul : on trouvait charmant de chansonner la petite Lange; et l'insipide duc de Lauraguais eut un succès de vogue avec sa petite pièce de vers sur la *Comtesse du Tonneau*. Comprenez-vous la hauteur de ce bel esprit? Le tonneau opposé au baril! (Barry).

(1) On attribue le conte du *Roi Pétaud* à Voltaire, et cependant je n'y trouve ni son esprit, ni ses façons alertes et légères :

Il vous souvient encor de cette tour de Nesles,
Mintinville, Lymail, Rouxchâteau, Papamdour ;
[*Vintimille*] [*Mailly*] [*Châteauroux*] [*Pompadour*]
Dans la foule enfin de peut-être cent belles,
Qu'il honora de son amour,
Pour distinguer celle qu'à la cour
On soutenait n'avoir jamais été cruelle,
La bonne pâte de femelle,
Combien d'heureux fit-elle dans ses bras !
Qui dans Paris ne connut ses appas?
Du laquais au marquis, chacun se souvient d'elle.

Souvent ainsi les amis d'un pouvoir prêt à tomber se plaisent à railler le pouvoir destiné à le remplacer, jusqu'à ce qu'ils se réveillent ébahis, étonnés de n'avoir pas vu la mine ardente, ouverte sous leurs pieds.

Il y avait donc un concert fort arrêté entre les amis du Roi, sous la direction des maréchaux de Soubise et Richelieu et la comtesse Du Barry, pour renverser le pouvoir du duc de Choiseul. Il ne fallait pas engager la guerre imprudemment contre un ministre puissant, à l'occasion d'un incident futile ; il fallait saisir et dominer le Roi par une de ces questions larges et grandes qui toucheraient à sa prérogative, tel que le procès fait à M. le duc d'Aiguillon, poursuivi par les parlements de Bretagne et de Paris. Le duc de Choiseul voudrait-il s'associer aux mesures de fermeté vigoureuse que le Roi était résolu de prendre contre le procureur général La Chalotais, à ses yeux coupable de haute trahison ? oserait-il casser toutes les procédures suivies contre le duc d'Aiguillon ? Le duc de Choiseul, dans toutes ces questions, n'aurait-il pas crainte de perdre la popularité à laquelle il tenait plus qu'à toute autre chose ? L'opinion avait une si grande prise sur l'esprit et l'imagination du ministre qu'il n'oserait pas la braver.

Tout récemment, le duc de Choiseul, pour aider les négociations avec les parlements, avait fait entrer au conseil, je l'ai dit, comme chancelier, un magistrat d'une famille fort estimée des cours de justice, et déjà vice-chancelier : c'était Nicolas de Maupeou, auquel le duc avait laissé la direction de tout ce qui regardait les parlements.

M. de Maupeou avait envisagé avec un remarquable sang-froid la situation : quoiqu'il eût accepté la place si élevée de chancelier des mains de M. de Choiseul, il aperçut avec un grand instinct que la force et l'avenir n'étaient plus à ses idées, qu'il y avait trop de concessions faites aux parlements. Il devait, en conséquence, se tourner vers le système énergique que la faveur de madame la comtesse Du Barry allait inaugurer.

Ces sortes de changements, ou, si l'on veut, de trahisons quelque fois se rencontrent : un homme d'État appelé au pouvoir, sous certaines conditions, se modifie par la pratique des affaires ; abandonnant le protecteur qui l'a élevé il passe à ses ennemis parce qu'il reconnaît en eux plus de force, plus d'habileté, plus d'avenir. On ne peut être esclave que d'un devoir ou d'une conviction. Or, lorsque arrive la certi-

tude de la supériorité d'un système sur un autre, on le préfère. Ce n'est pas tromper ses vieux amis !

VII

1769-1770.

Le comte Jean Du Barry, on doit se le rappeler, esprit habile et de haute expérience, avait compris l'importance politique que la situation de la comtesse sa belle-sœur pouvait créer; il s'était donc établi à Paris, dans son hôtel de la rue Saint-Honoré, où il avait fait venir toute sa famille: son fils, le vicomte Adolphe, jeune homme charmant, que le Roi admit immédiatement parmi ses pages, après ses preuves de noblesse; ses deux filles Isabelle et Françoise, que le comte Jean plaça auprès de la comtesse Du Barry; elles n'étaient pas jolies, mais pleines d'esprit et de vivacité, de bon conseil surtout; leur physionomie méridionale, leur accent même, plaisaient au Roi, qui leur faisait réciter en patois languedocien les chansons et les noëls de leur pays. Les chants des poëtes du Languedoc ont toujours eu un charme particulier: Provence, Septimanie, Guyenne, les rayonnements de votre soleil colorent nos traditions! Les rois de France aimaient, depuis saint Louis, ce pays

de troubadours, et l'un des petits-fils de Louis XV s'appelait comte de Provence.

Le comte Guillaume fixa sa résidence à Toulouse, et comme M. Lenormand d'Etioles (le mari de la marquise de Pompadour), il chercha à se faire oublier. Le cadet des frères, Elie Du Barry, créé comte d'Hargicourt (1), brave et digne officier, nommé capitaine au régiment de Champagne, habitait l'hôtel du comte Jean, quand il n'était pas à son corps. Le Roi prenait un grand intérêt à toute cette famille groupée autour de la comtesse Du Barry. Au moment où l'on accusait la jeune favorite d'une origine si vulgaire, il plaisait au Roi de la voir entourée de braves gentilshommes, de filles nobles qui l'avouaient hautement pour leur parente.

C'était, en effet, toujours cette accusation d'une vulgaire naissance que jetaient les Choiseul contre la comtesse Du Barry ; madame de Gramont, sœur du duc, qui avait aspiré à la domination sur le Roi, femme d'un grand cœur et d'un esprit éminent, ne se tenait plus de colère ; on la comparait à Junon en courroux, à cette époque toute mythologique. Il fut fait des vers sur la comtesse Du Barry, cette Lisette belle

(1) Sur la généalogie des Du Barry, voyez la *Biographie toulousaine*, fort intéressante et impartiale.

comme Vénus née de l'écume de l'onde (1). Le poëte disait avec un ravissant abandon :

Lisette, ta beauté séduit
  Et charme tout le monde ;
En vain la duchesse en rougit
  Et la princesse en gronde ;
Chacun sait que Vénns naquit
  De l'écnme de l'onde.

En vit-elle moins tous les dieux
  Lui rendre un juste hommage,
Et Pâris, le berger fameux,
  Lui donner l'avantage,
Même sur la reine des cieux
  Et Minerve la sage ?

Dans le sérail du Grand-Seigneur
  Quelle est la favorite ?
C'est la plus belle au gré du cœur
  Du maître qui l'habite ;
C'est le seul titre à sa favenr,
  Et c'est le vrai mérite.

Que Gramont tourne contre toi,
  La chose est naturelle,
Elle voudrait donner sa loi
  Et n'est qu'une mortelle ;
Il faut pour plaire au grand roi
  Sans orgueil être belle (2).

C'était sans doute un éloge fort galant de la comtesse Du Barry ; mais si l'on exaltait dans ces vers charmants sur la comtesse, ses grâces, sa beauté, et si on la comparait à Vénus, le poëte galant se hâtait de dire que, comme

(1) Ces couplets, je crois, sont du chevalier de Boufflers (1769).

(2) Ces vers se récitaient dans les salons ; mais on avait soin de supprimer la dernière strophe contre la duchesse de Gramont, par égard pour le duc de Choiseul. (Collect. Maurepas, 1770.)

la divinité d'Homère, elle était sortie de l'écume de l'onde (ce que la cour brillante de Louis XV ne pouvait pardonner à la comtesse). Rien en effet de plus distingué, de plus noble que cette cour où brillaient les beaux noms des duchesses de Villars, de Fleury, de Talleyrand-Périgord, d'Aiguillon, Richelieu, Boufflers, Gramont, d'Escars, Tonnerre, Tavannes, Chimay, Montesquiou, d'Aumont, d'Estissac, Chauvelin, Luxembourg, Villeroy, Flamarens et Soubise ! Comment parmi ces dames titrées le Roi, le plus haut gentilhomme de son royaume, malgré sa toute-puissance, pourrait-il introduire même Vénus « sortie de l'écume de l'onde ! »

C'était donc une grave difficulté que la présentation de la comtesse Du Barry à la cour. Jusqu'ici la comtesse était restée dans les petits appartements de Versailles, et lors des voyages de Choisy, elle avait pris un nom d'incognito ; car, d'après l'étiquette, tout devait se faire sans conséquence, tant que la dame titrée n'avait pas été présentée. Telle était cette situation équivoque de la comtesse Du Barry, qu'elle ne pouvait paraître ni aux dîners du Roi ni aux grandes réceptions de Versailles (1). Il était fort

(1) La comtesse Du Barry était allée seulement à Choisy avec le Roi en 1769 pour y passer huit jours.

important pour la comtesse et ses amis qu'une telle situation eût un terme : les Du Barry prétendaient que leur famille avait tous les droits à monter dans les carrosses, parce qu'elle était une des plus hautement titrées de la province du Languedoc.

Pour être présenté à la cour comme pour monter dans les carrosses du Roi, il fallait cinq degrés de noblesse des deux côtés. Le comte Jean, comme le comte Guillaume, n'avaient pas besoin d'un grand effort pour avoir leurs preuves, tous deux de la meilleure race des gentilshommes du Languedoc et de la Guyenne ; leur noblesse, écossaise d'origine, datait des archers du prince Noir. Quant à Jeanne de Vaubernier, pendant six générations, ses ancêtres prenaient dans les actes le titre d'écuyers seigneurs de Vaubernier ; et si la fortune n'avait pas correspondu à cet anoblissement d'une famille de bourgeoisie, au seizième siècle, il était admis dans le nobiliaire de France cette belle maxime que : « pauvreté ne déshonorait pas. » Ainsi point de difficultés à ce point de vue pour la présentation à la cour. Il en était plusieurs autres, et par exemple : quelle serait la dame titrée qui présenterait la comtesse Du Barry? La puissance du duc de Choiseul était telle, et

la comtesse si mal connue à Versailles qu'il y aurait de sérieuses difficultés à trouver le chaperon titré pour la présentation. Les Du Barry étaient peu aimés; depuis Louis XIV et les comédies-pamphlets de Molière, les gentilshommes méridionaux personnifiés dans les Pourceaugnac étaient l'objet de bien des risées. On prenait en outre pour prétexte les antécédents de la comtesse Du Barry! La cour de Louis XV était-elle assez pure, assez chaste pour hésiter devant une favorite, si elle s'était appelée Nesle ou Gramont? Le nom et l'origine étaient tout alors. Cependant le comte Jean Du Barry trouva dans la comtesse de Béarn, aussi de noblesse méridionale, une dame qui se chargea de présenter sa belle-sœur. Nul ne pouvait discuter la dignité de madame de Béarn, déjà montée dans les carrosses du roi : son fils aîné était officier aux gardes, et fort estimé. Les Choiseul firent répéter que la comtesse avait stipulé certains avantages particuliers; ils n'épargnèrent rien pour perdre la réputation de la comtesse de Béarn, dès qu'ils surent qu'elle avait consenti à servir de chaperon à madame Du Barry. Il ne s'agissait plus que d'obtenir l'agrément du Roi, et ce n'était pas une petite difficulté : Louis XV aimait assurément la comtesse Du Barry et dé-

sirait lui plaire ; mais il s'agissait d'avouer en public sa faiblesse en la présentant à sa famille. Quel serait d'ailleurs le maintien de la comtesse en présence des courtisans ? aurait-elle à la cour éclatante, splendide, railleuse, le même succès que dans les appartements privés ? Le Roi avait un grand respect pour sa famille ; une certaine timidité même le faisait reculer devant toute mesure trop tranchée. La comtesse Du Barry connaissait bien ce caractère ; elle restait enjouée en jetant néanmoins quelques paroles spirituelles « sur la puissance et l'amour d'un Roi absolu qui n'osait pas sa volonté. » Cependant la véritable question fut posée à Louis XV par des hommes plus importants, le maréchal de Richelieu, le duc d'Aiguillon, le prince de Soubise, le marquis de Rouvray (les amis du Roi), qui voulaient en finir avec le duc de Choiseul : il paraissait nécessaire, pour résister aux parlements, que le Roi prît une résolution vigoureuse, et la comtesse Du Barry devenait l'utile instrument d'une révolution ministérielle dirigée contre M. de Choiseul (1).

C'est ainsi que la question fut posée dans l'in-

(1) Voir mon *Maréchal de Richelieu*.

timité du duc de la Vauguyon qui exerçait une certaine puissance sur la partie pieuse de la cour. Le duc de la Vauguyon (des Quelen) (1) prenait pour drapeau mesdames Sophie, Victoire et Louise de France, les filles du Roi, qui exerçaient sur leur père un prestige de vertu et d'honneur. Mesdames étaient entourées de tous les noms les plus brillants de France : les duchesses de Coigny, de Rohan, princesse de Chimay, duchesses de Brancas, d'Astorg, Berchigny et Montesquiou, toutes fières et orgueilleuses. L'étiquette voulait qu'après avoir salué le Roi (2), la dame présentée demandât la permission d'offrir ses respects à la famille royale, et Louis XV était particulièrement inquiet de la réception qui serait faite par ses filles à madame Du Barry. Le duc de la Vauguyon, si respecté de tous, fut donc chargé de négocier la présentation de la comtesse à Mesdames.

Il lui fut facile de faire tomber toutes les calomnies jetées par la coterie de M. de Choiseul sur les origines de la comtesse Du Barry « fille

(1) Il était prince de Carency ; il avait épousé la fille aînée du duc de Béthune-Charost ; le duc de la Vauguyon commandait quatorze compagnies de grenadiers à la bataille de Fontenoy ; il avait été gouverneur du Dauphin qui était mort dans ses bras le 20 décembre 1765.

(2) La dame présentée était embrassée par le Roi.

pauvre et d'une noblesse de province déchue par le malheur, et aujourd'hui légitimement mariée : sans doute, rien que la piété filiale et le respect qu'on devait à la majesté royale pouvaient excuser des faiblesses coupables; mais s'il était impossible de lutter contre les penchants irrésistibles du Roi, n'était-il pas permis de les faire tourner au profit des idées de pouvoir et d'ordre? Le duc de Choiseul compromettait le trône par sa double tendance parlementaire et philosophique : on devait lui opposer le duc d'Aiguillon, le maréchal de Richelieu, le chancelier Maupeou, appuyés sur la comtesse Du Barry. La société était inondée de mauvais livres, de fausses doctrines : l'éducation était perdue depuis l'expulsion des jésuites. Un ministère composé d'hommes résolus, appuyés sur le vif sentiment du Roi pour une femme dévouée elle-même aux fermes idées, pourrait briser le joug des parlements dont la félonie était flagrante. On secouerait les mauvais principes d'éducation qui menaient la royauté à la république et à l'impiété (1). » Il fut dit encore à Mesdames qu'une fois les parlements détruits, il serait possible de rappeler la Compagnie de

(1) *Mémoire présenté à Mesdames.* (Voir *mon Louis XV.*)

Jésus, dont l'absence faisait un vide si profond dans la société religieuse et monarchique. Le duc de la Vauguyon, esprit d'expérience, savait que l'habileté en politique est moins de dompter les passions que de les diriger dans un but grand et utile.

VIII

1770

Le 21 août 1770, au bougeoir et les courtisans réunis autour de la balustrade (1), le Roi annonça qu'il y aurait le lendemain, après l'office, une présentation de dames, et que cette fois elle serait unique. Louis XV prononça ces paroles de la formule : « Nous avons permis à madame de Béarn de nous présenter la comtesse Du Barry. » Il se fit à cette nouvelle un certain murmure d'étonnement; les partisans si nombreux du duc de Choiseul avaient espéré jusque-là que l'opposition de Mesdames de France triompherait de la volonté du Roi, sans s'apercevoir que dans les affaires du monde, souvent, plus les résistances sont grandes, plus il est dans les caprices, dans la volonté du pouvoir absolu de les briser, afin de constater le secret

(1) Le Roi faisait un grand honneur de cour en désignant celui des gentilshommes présents qui devait porter le bougeoir. Le marquis de Dangeau ne manque pas de les nommer, comme ceux qui montaient dans les carrosses de Sa Majesté ou qu'elle désignait pour son jeu.

de sa force. Louis XV avait donc mis une ténacité incomparable dans l'accomplissement de ses désirs, afin de dire à tous : « Assez de cabales contre ma volonté, aujourd'hui elle doit s'accomplir. »

Il y avait encore une espérance pour les amis du duc de Choiseul : c'était de faire constater et de publier les mauvaises façons, les gaucheries de manières de cette *fille de rien*, tout à coup jetée à la cour devant la merveilleuse compagnie de gentilshommes et de dames les mieux élevées : y aurait-il assez de gros rire sur les révérences de la belle *Bourbonnaise, la servante de Blaise.* Les pamphlets, les chansons du duc de Choiseul avaient si bien préparé les esprits ; ils avaient persifflé cette jeune femme éblouissante de beauté : on oubliait que mademoiselle de Vaubernier, élevée au couvent, sauf son intervalle de pauvreté ouvrière, n'avait vécu que dans les riches salons de finance, de robe et de noblesse, et que le comte Jean Du Barry lui-même était de grandes façons diplomatiques ; enfin que la comtesse de Béarn, la maréchale de Mirepoix (1), madame

(1) La maréchale de Mirepoix était née princesse de Beauveau et dame de palais de la reine Marie Leczinska.

d'Aiguillon, avaient déjà fait connaître la cour à la jeune comtesse, et qu'il suffisait d'ailleurs de quelques soirées passées avec le roi Louis XV pour apprendre les plus élégantes manières de Versailles.

Tout ce dont s'était occupée la comtesse Du Barry, c'était de sa parure, afin de plaire à tous, au Roi en particulier, de grandir en lui cet amour-propre d'un amant qui voit et entend autour de lui les éloges, les admirations, les enthousiasmes pour celle qu'il aime et qu'il possède : la jeune comtesse n'avait que cette pensée de coquetterie, car elle connaissait le cœur humain. Le Roi lui avait envoyé une magnifique parure en diamants : rien n'allait mieux à la comtesse que ces diamants au cou, aux cheveux, et ces girandoles qui tombaient en cascades féeriques jusque sur ses épaules : le dix-huitième siècle avait un goût exquis pour la parure. La comtesse Du Barry n'avait rien oublié : elle portait une robe de damas bleu à lames d'argent tout floqueté de rubans roses et de nœuds d'émeraudes; ses beaux cheveux blonds pendants, poudrés d'or et de semis de diamants; ses longs cils noirs arqués sur ses yeux fendus en amande, et ses paupières incomparables la rendaient belle entre toutes. Il se révélait en la

comtesse Du Barry un mélange de la jeune fille et de la dame de cour; quelque souvenir de la parure dégagée et très-coquette de la Parisienne jointe à l'élégance des grandes formes et à la pompe d'un salon de Versailles.

Dans le royal château, le soir du 22 avril (1), tout était en émoi, car l'on savait que la comtesse Du Barry serait présentée; les très-chauds partisans du duc de Choiseul affirmaient qu'on n'oserait pas: en supposant qu'on essayerait une telle énormité, comment se tiendrait la comtesse? Elle serait gauche, malapprise; et ces conversations étaient d'autant plus vives et animées qu'on voyait le Roi inquiet, distrait, causant avec le maréchal duc de Richelieu, le prince de Soubise. Voici ce qui se passait: d'après la coutume suivie pour les présentations, la dame admise à cet honneur devait partir de son hôtel à Paris, s'y habiller, se faire coiffer, et la jeune comtesse s'était oubliée dans ses coquetteries. Comme l'heure avançait, tout le château de Versailles croyait que la présentation était retardée ou indéfiniment renvoyée; on se trompait sur la cause: de là cette visible inquiétude du Roi. S'il était impatient, c'est

(1) 1770, dans la grande galerie des Glaces.

qu'il craignait qu'un accident ne fût arrivé à la comtesse : « Elle se sera blessée, la petite étourdie ; elle est peut-être malade ; en tous les cas je ne veux pas que la présentation soit retardée au delà de demain. » Le maréchal de Richelieu répondait avec le haut respect des gentilshommes pour le Roi : « Que Votre Majesté ordonne ce qu'elle voudra, elle sera obéie (1). »

Au milieu des conjectures les plus vives, la porte s'ouvrit, et l'huissier de la chambre annonça : « Mesdames les comtesses de Béarn et Du Barry ! » L'impression fut grande dans toute la galerie de glaces, de marbre et d'or : jamais plus éclatante beauté ne se présenta avec plus de grâce et de dignité, de l'aveu des ennemis de la comtesse. Les plus méchants complots furent déjoués devant le rayonnement de la grâce : le succès fut complet. Le Roi, enthousiasmé, heureux, releva la comtesse qui, selon l'usage, s'agenouillait devant lui, et il ajouta un mot charmant et tendre de galanterie, de manière à être entendu de tous. Mesdames filles du Roi, qu'on avait dites si hostiles à la présentation de la comtesse Du Barry, l'accueillirent d'une manière

(1) Voir mon *Maréchal de Richelieu.*

très-bienveillante. Comme elle s'abaissait bien bas dans ses révérences, Mesdames la relevèrent avec bonté, et toutes l'embrassèrent avec effusion. Ces hauts témoignages furent reçus par la comtesse avec un respect et une dignité qui étonnèrent les plus vieux habitués de la cour. Ce succès complet changea tout à fait la situation : le Roi put avouer publiquement sa tendresse, et la faveur d'une nouvelle souveraine dut être acceptée par les courtisans.

Le soir, il y eut cercle chez madame Du Barry ; elle n'avait eu jusqu'alors qu'un tout petit pied-à-terre à Versailles ; le Roi lui avait destiné l'appartement de la marquise de Pompadour, alors occupé par M. de Mouchy (1), gouverneur du château. M. de Noailles, fort pointilleux et intéressé, voulait faire valoir ses prérogatives de gouverneur ; le Roi lui répondit « que le château de Versailles était la propriété de là couronne, et qu'apparemment il pouvait en disposer à son gré comme l'avait fait Louis XIV ; » voulant

(1) Il y avait deux Noailles : l'un, duc d'Ayen, gouverneur de Saint-Germain, capitaine des gardes ; l'autre, duc de Mouchy, gouverneur de Versailles. Le second fils du duc de Noailles-Mouchy se jeta dans des opinions révolutionnaires plus avancées que celles de M. de Lafayette, son beau-frère. Une portion insensée de la noblesse prépara la catastrophe de la vieille monarchie.

sans doute ici rappeler le souvenir de madame de Maintenon à qui les Noailles devaient leur récent éclat de cour. Louis XV ne pouvait-il pas faire pour madame Du Barry ce que son aïeul avait fait pour madame de Maintenon? En politique, il vaut mieux souvent la franchise qu'un acte de timidité poltronne pour en finir avec une situation fausse : il faut avouer même le mal quand on l'a osé. Le soir déjà, l'appartement de la marquise de Pompadour fut occupé par la comtesse Du Barry.

Elle tint son cercle où parurent le chancelier Maupeou, le comte de Saint-Florentin, M. Bertin parmi les secrétaires d'État; le prince de Soubise, les ducs de Richelieu, de la Trémouille, de Tresme, de Duras, d'Aiguillon, et même le duc d'Ayen (1), méchante langue qui avait lancé dans l'origine quelques épigrammes contre la comtesse; elle l'en fit souvenir par d'ingénieuses et spirituelles allusions. Mais ce qui fit la conversation de tout Versailles, c'est qu'un prince du sang vint lui-même présenter ses homma-

(1) On prêtait un mot au duc d'Ayen ; le Roi aurait dit en parlant des amours de la comtesse : « Je sais que je succède à Radix de Sainte-Foix. — Sire, avait répondu le duc d'Ayen, comme Votre Majesté succède à Pharamond. » Je crois que de si hardies, si inconvenantes paroles, n'ont jamais été dites en présence du Roi.

ges : c'était le comte de la Marche, cadet des Conti, excellente nature qui n'avait qu'une pensée, l'obéissance passive aux ordres du souverain. Le Roi l'aimait beaucoup, car ce caractère de déférence à l'autorité lui plaisait singulièrement. Louis XV voulait à la fois être conseillé et obéi; sa faiblesse venait souvent d'une défiance de lui-même : ses amis et ses ennemis le savaient bien.

A l'étranger, les dépêches diplomatiques annoncèrent bientôt le nouvel astre qui se levait à Versailles : ainsi s'était exprimé le comte de Kaunitz à Vienne. Frédéric II avait employé des termes plus grossiers, comme si avec les mœurs étranges qu'on lui prêtait, il lui était permis de juger et de critiquer les faiblesses de l'amour, la puissance même de celle qu'il appelait Cotillon III. Le prince qui rendit le plus grand hommage à la comtesse Du Barry, ce fut le jeune roi de Danemark qui, selon l'usage de ce temps singulier où les monarques jouaient au Télémaque, voyageait pour s'instruire. Frédéric de Danemark ne dédaigna pas de visiter la cômtesse Du Barry et d'assister à ses cercles avec une galanterie charmante; et lui-même déclara toujours « qu'il n'avait jamais rencontré un

visage plus beau et des manières plus distinguées (1). »

Le duc de Choiseul, dans cette situation nouvelle, aurait dû en étudier la portée et juger les conséquences. La plus grande faute des hommes d'État est de se faire illusion sur leurs forces personnelles, et de ne pas assez balancer les éléments nouveaux qui peuvent menacer ou perpétuer leur pouvoir. Le duc de Choiseul s'était trompé; plusieurs fois le roi lui avait dit « qu'il aurait désiré le voir quelquefois dans les salons d'une personne à laquelle il était fort attaché. » M. de Choiseul avait demandé respectueusement au Roi si cette assiduité était indispensable au bien du service de Sa Majesté. « Non, duc, avait répondu le Roi; ce n'est que convenance pour la comtesse. » Avec un peu d'habileté M. de Choiseul avait dû comprendre qu'il avait déplu au Roi, et que Louis XV ne chercherait qu'un prétexte pour se séparer de lui. Trois ministres déjà se montraient très-assidus au cercle de madame Du Barry, on l'a vu : le chancelier Maupeou, MM. Bertin et La Vrillière. Ce n'était pas une répugnance dans

(1) Voyez le *Journal de Bachaumont* et le *Mercure de France*, 1770. Voltaire adressa des vers philosophiques au roi de Danemark.

l'ordre des idées morales assurément qui empêchait M. de Choiseul de se rapprocher de la comtesse Du Barry. Pour les mœurs le ministre n'était pas un puritain sombre et sévère ; car il avait espéré la même influence pour sa sœur : la duchesse de Gramont, femme si fière et si spirituelle, se voyait déçue de son désir d'une grande conquête ; et entre femmes ces sortes de désappointements ne se pardonnent pas. Chaque fois qu'elle avait trouvé l'occasion de blesser, d'insulter même la comtesse Du Barry, elle l'avait fait avec joie, et le Roi, très-aise de faire savoir sa pensée à la duchesse de Gramont, venait d'exiler la princesse de Guéménée pour de graves offenses (1). Chez Mesdames de France, la princesse s'était levée pour ne pas s'asseoir à côté de la comtesse Du Barry. Louis XV voulut que désormais chacun respectât ce qu'il aimait avec une tendresse incomparable. Peut-être entrait-il dans cette exigence une fantaisie du pouvoir absolu.

(1) La faveur toute-puissante du prince de Soubise ne put même pas la préserver. Les Guéménée étaient la branche supérieure des Rohans.

IX

1771.

La présentation de madame la comtesse Du Barry à Versailles était le triomphe du parti politique auquel présidait le maréchal duc de Richelieu; aussi en vit-on les effets immédiats par la nomination très-significative du duc d'Aiguillon au poste de capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde (1). Le duc d'Aiguillon, cadet des Richelieu, était sous le coup d'un arrêt d'accusation lancé par le parlement de Bretagne auquel s'était associé le parlement de Paris. Ainsi le Roi rompait tout à fait avec le parti parlementaire en élevant ceux que le parlement avait proscrits.

Sur ce point politique il y avait une résolution ferme et droite de la part du Roi, profondément aigri contre les robes noires qui voulaient faire de l'agitation. La comtesse Du Barry, par quelques mots adroits, spirituels, piquants, spontanés ou inspirés, secondait la

(1) Janvier 1771.

volonté royale. Le ministre de résolution et de force était le chancelier Maupeou, qui prenait haute direction du conseil dans cette circonstance très-grave de l'annulation solennelle des arrêts du parlement contre M. le duc d'Aiguillon, premier essai de la force d'un gouvernement résolu d'en finir avec les parlementaires.

Les trois fermes épées de ce premier coup d'État furent le maréchal de Richelieu, le prince de Soubise et le duc d'Aiguillon, le seul poursuivi par les arrêts dont le Roi allait prononcer l'annulation. Le jour de la séance royale, de grandes précautions militaires furent prises en présence de la comtesse Du Barry, qui, par son intarissable gaieté, jetait je ne sais quoi de hardi et de résolu dans la volonté toujours un peu incertaine de Louis XV. Le maréchal de Villeroy (1), capitaine des gardes par quartier, fut chargé d'occuper militairement Paris, envahi dès l'aurore par tous les corps de la maison du roi, gardes françaises et suisses; les compagnies rouges étaient chargées d'occuper le Palais de Justice. A midi, Louis XV fit son entrée au parlement (2). Accueilli avec le respect ac-

(1) Les Villeroy sortaient des Neufville, race du ministre d'État sous Henri IV.

(2) 3 Septembre 1771.

coutumé, il salua la cour garnie de pairs; se couvrant ensuite, il dit ces seules paroles : « Messieurs, mon chancelier va vous expliquer mes intentions. » Alors M. de Maupeou prit la parole : « Le Roi, après vous avoir fait connaître par une loi enregistrée en sa présence qu'il importait au secret de l'exercice de son administration, ainsi qu'à la tranquillité de la province de Bretagne, que l'affaire intentée au duc d'Aiguillon, honoré de sa confiance et chargé de ses ordres, demeurât ensevelie dans l'oubli, devait penser que soumis à ses ordres, vous cesseriez de vous en occuper; néanmoins dès le 2 juillet dernier, sur une information anéantie vous avez rendu un arrêt par lequel sans aucune instruction préalable, sans preuves acquises, au mépris des règles et des formes judiciaires, vous avez tenté de priver des prérogatives de son rang un pair du royaume, dont la conduite a été déclarée irréprochable par le roi lui-même ! »

Ensuite, en présence des mousquetaires au port d'arme, le chancelier lut les ordres de Sa Majesté : « Le Roi ordonne que lesdits actes, procédures et arrêts, soient supprimés de vos registres; Sa Majesté ordonne à son premier président de rompre toute assemblée où il serait question de ces affaires; elle déclare que les deux

magistrats arrêtés l'ont été parce que Sa Majesté a été offensée de leur conduite; elle vous avertit que ceux qui se conduiront comme eux ressentiront les effets de son indignation. Sa Majesté vous défend de vous occuper de tout ce qui n'est pas de votre ressort; elle vous prévient qu'elle considérerait toute correspondance avec les autres parlements comme criminelle contre son autorité et sa personne (1). »

Cet acte de vigueur dirigé contre les parlements, concerté dans le petit conseil du roi, était la conséquence du triomphe des Richelieu appuyés sur la comtesse Du Barry; il changea tout à fait la situation ministérielle. On avait craint d'abord quelque résistance et une émeute dans Paris, il n'en fut rien : quand les factieux sont persuadés qu'on est prêt à les réprimer, ils n'osent aucun désordre. Paris savait que la maison du Roi donnerait fort et dru; Paris resta tranquille. Il n'y eut que quelques murmures et cette opposition sourde que nul gouvernement ne peut empêcher. Il fut remarqué surtout que le duc de Choiseul, dans un vain désir de popularité et pour se séparer du chancelier Maupeou, n'avait pas assisté à la séance

(1) *Recueil du Parlement.* Année 1771.

royale : il voulait garder le pouvoir tout en conservant la popularité, situation mixte qui ne peut durer. Le chancelier Maupeou au contraire s'était fort dessiné pour la voie nouvelle et forte dans laquelle le Roi voulait entrer: il grandit ainsi sa position et devint désormais l'âme de la politique du conseil.

Cette journée du 3 septembre fut pleine d'inquiétudes et de soucis (1) pour la comtesse Du Barry; elle avait conseillé, il est vrai, des mesures de force qu'elle croyait nécessaires. Si elle en partageait volontiers la responsabilité, elle craignait quelque accident, un attentat sur la personne du Roi, tel que celui de Damiens qui avait si profondément affecté la marquise de Pompadour. Chaque fois que le conseil du Roi s'était trouvé en lutte avec le parlement, il s'était produit la même agitation inquiète dans le peuple. Tant que le Roi fut à Paris, la comtesse Du Barry, pleine de sollicitude nerveuse, recevait chaque heure les messages du prince de Soubise, du maréchal de Richelieu, qui avaient suivi le Roi au parlement. Le retour de Sa Majesté fut donc salué comme une fête dans les sa-

(1) Trois courriers furent expédiés durant cette journée de Paris à Marly par le duc d'Aiguillon.

lons de la comtesse Du Barry. Le Roi y vint rayonnant de joie et de fierté (1); il savait que ce n'était qu'en contenant les robes noires dans leur devoir que Louis XIV avait mis fin à la Fronde; et cependant il ne se dissimulait pas qu'en présence du parlement il avait toujours éprouvé une certaine crainte mêlée de déférence : cette assemblée d'esprits graves, de magistrats presque tous voués au culte des lois lui faisait une invincible impression qu'il ne cachait pas à ses amis. Les esprits faibles, quand ils prennent une mesure de force, éprouvent après le succès une joie d'enfants terribles, un orgueil qu'ils aiment à étaler et surtout à faire applaudir.

Le soir donc il y eut grande joie dans le salon de la comtesse où le Roi et le conseil s'empressèrent de se rendre. Il ne fut question que de la sévère et noble attitude de Louis XV quand le chancelier annonça les volontés royales. M. de Maupeou assurément était décidé à aller jusqu'au bout, mais à mettre aussi la patience et le bon droit de son côté. Si la retraite du duc de Choiseul était dans ses pensées, il

(1) Le comte de Saint-Florentin avait reçu plusieurs avis sur des projets d'attentat contre le Roi. (Papiers du roi Louis XV.)

fallait évidemment attaquer avec précaution cette haute puissance du ministre qui avait pour lui les cabinets et l'opinion philosophique, source de popularité. L'Europe devait être préparée à un changement de système (1). L'opinion philosophique si puissante devait être ramenée peu à peu aux mesures arrêtées en conseil : on devait gagner quelques écrivains influents pour soutenir le système. La comtesse Du Barry en butte aux chansons, aux noëls, aux pamphlets, n'avait jusqu'alors pour se défendre que sa grâce, sa beauté : elle vit bien qu'elle devait gagner quelques-uns de ces philosophes. On lui parla de Voltaire, la plume puissante qui donnait ou ôtait la popularité. Une lettre de Voltaire, une épître en vers, un factum d'histoire créait la renommée; on se le communiquait comme le plus précieux gage de talent et de génie. C'était le beau temps des gens de lettres. En faisant une révolution, ils préparèrent leur décadence sous la démocratie de l'égalité, eux par excellence esprits de distinction et d'aristocratie ! Le niveau dut passer sur les travaux du maître et du manœuvre. Voltaire était au mieux avec la famille Choiseul, chère à tout le parti

(1) L'alliance de 1756.

encyclopédique ; et c'était un peu sous les inspirations de la duchesse de Gramont qu'il avait écrit son conte de *la Cour du roi Pétaud* (1). Loin de s'en offenser, la comtesse Du Barry s'était bien expliqué sa situation : fallait-il rompre entièrement avec Voltaire ou l'attirer sous son charme ? Le Roi n'aimait pas Voltaire auquel il trouvait je ne sais quoi de familier et d'impie, un trop grand mépris de la loi du respect. Ce fut donc à son insu que la comtesse Du Barry ouvrit une négociation avec le vieillard de Ferney ; il s'agissait de faire cesser son opposition et d'obtenir de sa plume spirituelle un manifeste contre les parlements, destiné à seconder les mesures du chancelier Maupeou.

Ce dernier point n'était pas le plus difficile. Depuis quelques années surtout, les parlements s'étaient prononcés avec une énergie souveraine contre les écrits des philosophes, condamnés à être déchirés par la main du bourreau (2). Voltaire avait pris la défense de Calas, du chevalier de La Barre dans des pamphlets d'une rare éloquence : il ne serait donc pas difficile d'ob-

(1) Il est recueilli avec des vers fort orduriers dans le *Gazetier cuirassé.*

(2) Voyez la succession des arrêts 1769-1771.

tenir de lui un de ces écrits, un de ces pamphlets que sa plume facile laissait échapper. Le plus grand obstacle à vaincre, c'était sa liaison avec le duc de Choiseul : comment l'arracher à celui qu'il appelait son protecteur, son Dieu, et lui-même si favorable au parti philosophique ?

La comtesse Du Barry prit le parti de négocier avec Voltaire, mais en se cachant du Roi, qui ne l'aurait pas permis ; ce fut le duc d'Aiguillon (1) qui se chargea d'écrire au poëte une première lettre un peu ambiguë : « Des gens, monsieur, en qui vous avez trop de confiance, répandent sous votre nom une pièce de vers qui a pour titre : *la Cour du roi Pétaud.* Dans cette pièce où est insulté un personnage qu'aucune offense ne peut atteindre, est aussi outragée de la manière la plus violente une femme charmante que vous adoreriez comme nous si vous aviez le bonheur de la connaître ; et c'est vous, monsieur, qui l'affligez ! Est-ce au chantre de l'amant de Gabrielle qu'il appartient d'apporter la désolation dans le royaume des Grâces ? Vos correspondants vous servent mal en vous laissant ignorer que cette personne jouit ici d'un crédit immense, que nous sommes tous à

(1) Lié avec lui par le duc de Richelieu, son oncle.

ses pieds. Elle est d'autant plus à ménager que, hier devant quelqu'un que ces vers avaient fortement irrité contre vous, elle a pris votre défense avec autant de grâce que de générosité. »

Voltaire répondit sur-le-champ au duc d'Aiguillon avec cet esprit charmant qu'on lui connaissait : « Veuillez, monsieur le duc, dire à cette jeune dame que l'on m'a déjà brouillé autrefois de la même manière avec madame de Pompadour pour laquelle je professais la plus haute estime. Veuillez lui dire que ma plume lui appartient comme mon cœur. Assurez-lui qu'un jour le plus grand mérite de mes vers sera d'avoir été récités par sa bouche, et suppliez-la, en attendant qu'elle me donne l'immortalité, de me permettre de me prosterner suppliant à ses pieds. »

A mesure que la fortune politique de madame Du Barry grandissait à la cour, Voltaire devevenait plus expansif avec un plus vif désir de la servir en échange de quelque faveur qu'il sollicitait. Toutefois il ne dissimulait pas sa situation particulière très-difficile avec la famille de Choiseul : « Je suis à votre égard, madame (1), dans une position bien délicate. Il y

(1) Lettre à la comtesse Du Barry.

a dans Versailles une famille qui me comble de marques de son amitié (les Choiseul) ; la mienne doit lui être acquise à perpétuité, et il me survient qu'elle a l'infortune de ne pas goûter votre mérite, et que ces tracasseries se placent entre vous et elles. Ne croyez pas cependant qu'un sentiment d'affection pour elle me mette les armes à la main contre vous; je refuserai toute proposition qui me serait faite par vos ennemis, si leur générosité naturelle pouvait s'oublier jusque-là (1). »

La comtesse Du Barry se hâta de répondre elle-même à Voltaire: « M. le duc d'Aiguillon ne vous a pas trompé lorsqu'il vous a dit que je me nourrissais de vos sublimes poésies ; je suis en littérature une franche ignorante, et cependant je suis sensible aux vraies beautés dont vous semez vos œuvres. Je compte parmi les pierres qui s'animent au gré d'Amphion ; croyez-moi, tous vos amis ne sont pas dans le camp opposé : il y en a autour de moi qui vous chérissent sincèrement (2). Toutefois, il y a quelqu'un (le roi) qui se plaint de vous ; il voudrait que vous montrassiez plus de véné-

(1) Octobre 1770.
(2) Le duc de Richelieu.

ration pour ce qu'il vénère lui-même ; vous est-il impossible de le satisfaire sur ce point ? Soyez sûr qu'en ne gardant aucune mesure vis-à-vis de la religion vous vous faites un tort énorme auprès de la personne en question (1). »

Voltaire se trouvait donc placé dans une situation assez perplexe entre ses amitiés pour la famille des Choiseul et la fortune politique qui devait s'ouvrir pour lui avec l'appui de la comtesse Du Barry, du maréchal de Richelieu, du duc d'Aiguillon, de tout le nouveau conseil du roi. Selon son langage un peu mythologique, il était placé entre les deux déesses de la *Reconnaissance* et de la *Fortune*. Voici tout ce qu'on lui proposait pour le mettre dans le parti du chancelier : déjà gentilhomme de la chambre du roi, on le créerait marquis de Ferney, titre qu'il sollicitait de la bonté du duc d'Aiguillon. Son espèce d'exil à Ferney où il s'ennuyait à mourir cesserait; en même temps il pourrait venir dans Paris qu'il aimait tant. Avec cette pensée de négociation, Voltaire fait à Ferney des actes de foi chrétienne ; il assiste à la messe, il communie pascalement : on a cru longtemps que c'était moquerie et sacrilége ! Ces actes avaient un but :

(1) Novembre 1770.

Voltaire voulait faire cesser son exil, donner des garanties au moment où s'engageait une négociation sérieuse entre lui, le duc d'Aiguillon et la comtesse Du Barry (1).

Le but de toute cette négociation était l'engagement pris par Voltaire d'écrire un pamphlet contre les parlements sous le titre d'*Histoire* (2). Nul n'était doué de plus hautes facultés pour écrire un tel livre : à une érudition facile et large, Voltaire joignait un esprit fin, ingénieux, mordant, un beau style, une admirable faculté de résumer les faits avec une clarté, une malice spirituelle. Dans cette question historique des parlements, Voltaire s'était toujours passionné : depnis Calas, Sirven, le chevalier de La Barre, il avait vu les parlements qni, pour se racheter de leur opposition politique, frappaient sans pitié les philosophes. Jamais circonstance mieux choisie ne s'était produite pour écrire une histoire contre les parlements. Voltaire en reçut l'invitation de la part du chancelier Maupeou qui devint bientôt comme homme d'État l'objet de l'admiration du poëte.

(1) Les *Mémoires de Bachaumont* raillent tous ces actes de dévotion faits par le seigneur de Ferney.

(2) Première édition 1770. *Histoire des Parlements.*

X

1771-1772.

Ce qui avait distingué la comtesse Du Barry de toutes les favorites du roi Louis XV, c'était son extrême désintéressement et le peu de souci de ses propres affaires : toutes les maîtresses du Roi avaient stipulé non-seulement la fortune, mais encore les titres, les honneurs, avant de s'avouer publiquement à Versailles. Il n'en avait rien été pour la comtesse Du Barry qui, sans calcul pour elle-même, s'était jetée au cou du Roi comme une enfant pleine de grâce et de fantaisies. Si la comtesse aimait les pierreries avec tout l'attrait d'une jeune fille pour ce qui scintille à ses yeux, elle voyait moins le prix, la valeur dans les diamants, les perles, les émeraudes, que le beau reflet des couleurs sur ses cheveux, son teint, son front, ses yeux. La comtesse Du Barry avait alors vingt-quatre ans, d'une taille simple, élancée et naturellement si fine qu'elle n'avait jamais mis de corset qu'aux jours d'ap-

parat ; ses épaules, son cou, la faisaient ressembler à l'Hébé de la villa Borghèse.

A cette beauté gracieuse elle joignait une bonté de cœur sans limites ; et le Roi plus d'une fois remarqua que depuis le pouvoir de la comtesse, elle n'avait jamais sollicité une lettre de cachet, quoiqu'elle fût entourée d'ennemis. Le Roi l'avait vue deux fois à ses genoux : il s'agissait d'obtenir la grâce d'une jeune fille du peuple séduite qui n'avait pas déclaré la naissance de son enfant (1) ; la seconde fois encore, elle avait tendu ses mains suppliantes vers le roi pour sauver de la mort deux gentilshommes qui s'étaient rebellés contre la justice. On savait que la comtesse était la source des grâces, et l'on y recourait toujours. Madame Du Barry savait le cœur du Roi bon, indulgent, porté à miséricorde et merci : elle ne négligeait rien pour le toucher. Le cri de *Vive le Roi!* annon-

(1) Voici la lettre de la comtesse Du Barry au chancelier Maupeou :

« Monsieur le chancelier, je n'entends rien à vos lois ; mais elles sont contraires à la raison et à l'humanité, si elles font perdre la vie à une pauvre fille accouchée d'un enfant mort sans l'avoir déclaré. Je renvoie l'examen de l'affaire à votre équité ; cette infortunée mérite quelque indulgence ; je vous demande au moins une commutation de peine. Votre sensibilité dictera le reste. » *Comtesse du Barry* (autographe).

çant une grâce retentissait jusqu'au fond de ses entrailles et la réjouissait toute une journée; il était peu de cœurs comme le sien pour les choses bonnes et douces.

La comtesse était ainsi devenue nécessaire au roi qu'elle suivait partout : au château de Choisy, elle seule dressait la liste des dames qui devaient accompagner Sa Majesté dans son voyage. Cette année, le prince de Condé, espérant l'honneur de la présence du Roi à Chantilly, vint rendre ses devoirs à la comtesse et l'inviter à suivre Sa Majesté dans la brillante chasse qu'on y préparait. Avec une discrétion extrême la comtesse Du Barry, apprenant que Mesdames filles du Roi montraient quelque répugnance à se trouver avec elle à Chantilly, s'excusa sur sa santé. Le Roi lui en sut beaucoup de gré; il s'ennuya sans elle et lui écrivit jusqu'à deux fois par jour. Dans un second voyage, la comtesse fut la première portée sur la liste des invitées à Chantilly par le prince (1). Elle parut à cheval en amazone au milieu des chasses, poursuivant avec intrépidité le cerf, le sanglier et le chevreuil. C'est sous un charmant

(1) Il s'agissait d'inaugurer le nouveau château de Chantilly et la splendide pelouse.

costume de cavalier que la comtesse fut reproduite dans une miniature gravée au burin av ces vers :

Quels yeux! quel attrait! qu'elle est belle!
Est-ce une divinité ?
Non, c'est une simple mortelle
Qui en emprunte la beauté.
Entre vous qui décidera,
Beau cavalier, aimable Flore?
L'Olympe jaloux se taira,
Le cœur surpris admire et doute encore (1).

Le prince de Condé, d'une galanterie exquise, fit inaugurer par la comtesse les nouvelles écuries de Chantilly, ce palais destiné aux équipages de course et de chasse, et qui excita l'admiration de Louis XV, le plus parfait des cavaliers. Il y eut fêtes, jeux, spectacle, feu d'artifice, et toujours, en tête de toutes les listes, au milieu de toutes les fêtes, brilla le nom de la comtesse Du Barry. Le Roi semblait remercier le prince de Condé des galanteries qui entouraient la comtesse : le prix du tournoi restait décidément à la grâce, à la beauté, comme sous la vieille chevalerie.

De Chantilly, le Roi vint à Compiègne pour visiter le camp de manœuvre (2) ; les régiments

(1) Biblioth. Imp. *Collection alphabétique des portraits gravés*, au mot *Barry*.
(2) Septembre 1770.

de France rivalisèrent de fêtes, et M. de la Tour du Pin, galant comme sa race, fit rendre à la comtesse tous les honneurs dus aux princesses de la famille : les jeunes officiers, parmi lesquels se trouvait le comte d'Hargicourt, le cadet des Du Barry, capitaine au régiment de Beauce, se groupèrent en galant carrousel autour de la jeune femme ravissante sous le costume de chevau-léger qu elle avait adopté. Au souper, tous les officiers étaient invités à la table du roi, pleine de gaieté et de folie : n'était-ce pas le privilége des gentilshommes sous le bel uniforme? Entre eux les jeunes officiers ne cessaient d'admirer cette ravissante femme ; et la partie de l'armée qui tenait pour M. de Choiseul fut obligée d'avouer que le Roi avait quelque raison d'aimer ce parfait chef-d'œuvre. On chantait sous la tente :

Vive le roi ! vive l'amour !
Que ce refrain soit nuit et jour
Ma devise chérie.
En vain les serpents de l'envie
Soufflent autour de mes rideaux,
L'amour lui-même assure mon repos,
Et dans ses bras je le défie (1).

Au retour de ce voyage du Roi à Compiègne et à Chantilly, le duc de Choiseul dut compren-

(1) *Recueil Maurepas*, 1770.

dre que le pouvoir de la comtesse Du Barry était un fait puissant désormais accompli et qu'il fallait se résigner à le subir. Le Roi semblait lui-même annoncer qu'il ne voulait pas lui donner de rivales; car à ce voyage de Compiègne il écarta spontanément de la liste mesdames de Brionne (1), Gramont (2) et d'Egmont (3), qui pouvaient porter ombrage au crédit de la favorite. « Le voyage de Compiègne, dit le Journal de Bachaumont, a donné lieu à une caricature appelée le combat des Amazones. Il faut savoir, avant d'en donner le détail, que Sa Majesté s'était fait présenter l'ancienne liste des dames qui avaient été du voyage l'année dernière, en avait rayé madame la comtesse de Brionne, madame la duchesse de Gramont et madame la comtesse d'Egmont, trois femmes de la cour ayant à juste titre, quant à deux au moins, de grandes prétentions à la beauté. On a dit qu'elles avaient vu avec regret madame la comtesse Du Barry venir les éclipser; et, soit vivacité, soit hauteur ou caprice, elles n'ont pas rendu à cette dame les politesses d'usage envers les femmes pré-

(1) Rohan-Chabot.
(2) Choiseul.
(3) Richelieu.

sentées : ce qui leur a procuré la disgrâce dont on a parlé et qui forme le sujet de l'estampe. On les a représentées sous l'emblème des trois Grâces avec leurs attributs, éplorées, effrayées, fuyant à l'aspect d'une autre beauté ; et au-dessous est l'anagramme du mot *Grâces*, qui ne se donne qu'à des femmes perdues. On se doute bien que cette estampe ne se montre qu'avec le plus grand secret (1). »

Madame la duchesse de Gramont surtout, en plusieurs circonstances, avait gravement insulté la comtesse Du Barry. Le Roi manda à Choisy M. le duc de Choiseul pour lui faire de sérieux reproches sur les façons d'agir de sa sœur au moins inconvenantes. Le duc répondit « que c'était une de ses douleurs que madame de Gramont ait pu déplaire à Sa Majesté ; mais qu'il était si difficile de commander aux impressions des femmes, toujours un peu capricieuses. » — « Elle devrait au moins prendre exemple sur madame la duchesse de Choiseul (2), toujours si parfaite, » répondit le Roi avec plus de vivacité. L'audience finit presque aussitôt, mais la leçon fut inutile et les insultes

(1) *Journal de Bachaumont*, avril 1770.
(2) Elle était Crozat, de la famille du riche financier.

recommencèrent : Louis XV invita M. de Choiseul à prier madame de Gramont de se rendre auprès de lui. Dans une audience courte et sèche, Sa Majesté déclara « qu'elle était fort mécontente de sa conduite envers une personne qu'elle honorait de son amitié ; qu'en raison des services rendus par le duc de Choiseul, son frère, il voulait bien ne pas la soumettre à un exil public et rigoureux par lettre de cachet ; mais qu'elle la priait de se tenir loin de la cour, à simuler un voyage ; car chacun devait être maître chez soi, et que c'était bien le moins qu'il le fût à Versailles. » En vain la duchesse voulut répondre, s'excuser, le Roi demeura inflexible. La duchesse dut partir en laissant pour Sa Majesté une lettre, vrai modèle de dignité et de respect du Roi et d'elle-même, comme toutes les grandes familles savaient les écrire à ce temps, alors même que les gentilshommes ne savaient pas l'orthographe (1).

M. de Choiseul ressentit la profondeur du coup

(1) Sire, mon frère m'annonce que Votre Majesté, persistant dans sa rigueur, ordonne mon prompt éloignement. Je me soumets à votre volonté sacrée : puisse mon obéissance vous montrer mon respect ! Ce qui m'afflige surtout dans mon malheur, c'est la certitude de vous avoir déplu ; je n'ai d'autre consolation dans cette épreuve que l'assurance que votre mécontentement ne retombera pas sur le duc de Choiseul. Je ne l'eusse pas mérité, si j'eusse écouté

porté à son crédit, et il essaya de se rapproche de la comtesse Du Barry ; les poëtes de son intimité secondèrent ces rapprochements, et il parut dans les salons du ministre une pièce de vers, charmante à la fois et laudative, qui appelait la concorde entre Vénus et Ulysse (la comtesse Du Barry et le duc de Choiseul) :

Déesse des Plaisirs, tendre mère des Grâces,
Pourquoi veux-tu mêler aux fêtes de Paphos
Les noirs soupçons, les honteuses disgrâces ?
Ah ! pourquoi méditer la perte d'un héros ?
Ulysse est cher à la patrie,
Il est l'appui d'Agamemnon ;
Sa politique active et son vaste génie
Enchaînent la valeur de la fière Ilion.
Soumets les dieux à ton empire,
Vénus, sur tous les cœurs, règne par la beauté,
Cueille dans un riant délire
Les roses de la volupté.
Mais à nos vœux daigne sourire
Et rends le calme à Neptune agité.
Ulysse, ce mortel aux Troyens formidable,
Que tu poursuis en ton courroux,
Pour la beauté n'est redoutable
Qu'en soupirant à ses genoux.

Ces tentatives faites par les amis de M. le duc de Choiseul ne pouvaient produire aucun résultat. En vain le ministre duc sollicita et obtint une entrevue avec madame la comtesse Du Barry (1)

ses bons avis, toujours dictés par la passion qu'inspire votre service.
Je suis avec respect, etc.
Duchesse DE GRAMONT.

(1) L'entrevue eut lieu au château de Bellevue, au mois d'avril 1771.

pour s'expliquer sur les divisions qui avaient pu altérer la mutuelle confiance; elle n'aboutit à rien, car les deux systèmes étaient désormais en trop complète opposition : il s'agissait moins d'une querelle de femme, d'une susceptibilité de maîtresse, que d'une division bien tranchée sur la manière d'envisager les questions parlementaires et de gouvernement. Le système de M. de Choiseul, lié longtemps à la pensée et à la faveur de madame de Pompadour, était tout de concession et de ménagement envers les parlementaires. Le gouvernement qu'inaugurait madame la comtesse Du Barry, tout de force, d'énergie, allait droit ou à la soumission ou à la destruction absolue des parlements. Telle était, en réalité, la question qui entre eux s'agitait. Souvent, en histoire, on prend l'ombre pour le corps; la comtesse Du Barry fut l'instrument et non la cause active de la disgrâce du duc de Choiseul. Le nouveau conseil avait besoin d'un interprète, d'un appui auprès du Roi, et la comtesse Du Barry se chargea de pousser fortement Louis XV vers les idées de l'homme d'État véritable du nouveau système, le chancelier Maupeou.

XI

1771-1772.

Il restait à M. le duc de Choiseul un levier très-puissant contre le crédit de la comtesse Du Barry, c'était la situation diplomatique et sérieuse qu'il avait faite à la France, c'est-à-dire les alliances que le ministre avait contractées avec l'Autriche, le pacte de famille conclu entre toutes les branches de la maison de Bourbon, et enfin comme consécration définitive du système, le mariage de monseigneur le Dauphin avec une archiduchesse (1), qui venait d'être conclu. La jeune Marie-Antoinette allait arriver à la cour de Versailles, et il était impossible qu'elle ne servît pas, comme une puissance nouvelle, à raffermir la situation du duc de Choiseul : une Dauphine toute jeune, et qu'on disait belle, opposerait son charmant sourire aux grâces de la comtesse Du Barry. Les espérances de M. le duc de Choiseul seraient-elles complétement réalisées comme ses amis le répétaient?

(1) Voir pour les détails mon *Louis XV*.

Pour résoudre cette question, il faut profondément connaître la situation que la nouvelle Dauphine allait prendre à la cour, le caractère de la maison d'Autriche, les instructions que Marie-Antoinette avait reçues de sa mère, et pour ainsi dire étudier l'histoire tout entière de la famille impériale ; il faut voir quelles avaient été ses épreuves, les premiers pas de son éducation dans les graves et récentes secousses de la maison d'Autriche.

Le 18 août 1765, il se passait à Inspruck une scène douloureuse : l'empereur d'Allemagne, François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse d'Autriche, tombait comme frappé de la foudre, sous le coup d'une apoplexie foudroyante, à la table du festin, entouré de ses enfants, au milieu des fêtes que les fidèles Tyroliens donnaient à l'occasion du mariage de son second fils, l'archiduc Léopold, avec une infante d'Espagne. Bientôt sa statue ciselée en bronze aurait sa place parmi les vieux archiducs d'Autriche, qui, groupés depuis des siècles, le casque en tête, les longues épées à la main, gardent leur tombe dans l'antique église d'Inspruck (1).

(1) Il est impossible de se défendre d'une profonde impression, lorsqu'on visite les tombes des empereurs, tout debout en bronze, dans l'église d'Inspruck : j'y restai toute

L'empereur François, expression de la famille allemande, laissait douze enfants, quatre archiducs, dont l'aîné, Joseph, devait lui succéder ; et huit archiduchesses, parmi lesquelles une jeune fille de dix ans, d'un blond cendré admirable, aux yeux bleus, d'une peau plus blanche que le satin de sa robe, au regard fier et spirituel, très-chérie de sa mère ; elle portait les prénoms de Marie-Antoinette-Josepha-Jeanne. On remarqua plus tard, comme un sinistre présage, qu'elle était née le jour même du tremblement de terre à Lisbonne. L'impératrice, Marie-Thérèse, avait parié avec l'empereur qu'elle aurait un fils ; et quand elle fut désabusée par l'aspect gracieux de sa petite fille, l'empereur doucement lui rappela qu'elle avait perdu son pari, et le galant poëte Métastase improvisa ces jolis vers :

une sombre journée d'automne. Les empereurs aujourd'hui sont enterrés dans l'église des Capucins, à Vienne. Les capucins, l'ordre le plus humble, gardent ainsi ce qu'il y avait de plus grand au moyen âge, les empereurs d'Allemagne successeurs de Charlemagne! Chaque fois que j'ai visité Vienne, j'ai fait mon pèlerinage au caveau des Capucins ; j'ai un grand faible, une profonde vénération pour cette sainte démocratie de l'ordre de Saint-François, et à Paris, ma promenade habituelle, en visitant le quartier de Marie de Médicis pour en étudier l'histoire, se dirige toujours vers l'humble église des Capucins de la rue Saint-Jacques ; j'y assistais à l'office de Pâques fleuries ; les servants des pauvres capucins étaient des zouaves, tous décorés. Soldats et moines, débris de toute poétique civilisation, de toute abnégation, de tout dévouement !

Io perdai; l'augusta figlia
A pagar ma condannata
Me si e vrai che avoi smoglia
Toto mondo a guadagnata (1).

C'était une grande puissance que la maison d'Autriche, dans le dix-huitième siècle, malgré ses malheurs, et Marie-Thérèse l'avait relevée encore par l'éclat éblouissant de son règne. Chacun de ses enfants était richement doté : à Joseph, l'aîné, la couronne impériale ; à Léopold, la souveraineté du grand-duché de Toscane ; à Ferdinand, la Lombardie ; à Maximilien, l'ordre teutonique et l'archevêché de Cologne ; à ses filles, de puissants mariages, Naples, Parme, France, ou bien les nobles chapitres d'Inspruck et de Prague, les abbayes de la vieille Allemagne.

A dix ans, Marie-Antoinette parlait déjà l'italien, le français, avec une facilité extrême. Le maître de chapelle, chevalier Gluck, lui donnait des leçons de clavecin. Dès que les fiançailles avec le Dauphin de France furent arrêtées, l'impératrice avait demandé à M. de Choiseul un précepteur français, et le ministre désigna l'abbé de Vermont, philosophe aux mœurs de salon, très-lié

(1) Voyez aussi les *Mémoires de Gœthe* ; le poëte se trouvait à Strasbourg lors du passage de la Dauphine, Marie-Antoinette.

avec Voltaire, Diderot, Dalembert. A l'aide de ce précepteur, M. de Choiseul espérait la domination absolue sur le cœur et l'esprit de Marie-Antoinette ; seulement il n'avait pas assez étudié le caractère de la maison d'Autriche, et les modifications habiles que la politique apporte toujours à ses sentiments et même à ses affections quand il s'agit du bien de sa monarchie.

Le prince de Kaunitz, ambassadeur de l'impératrice à la cour de Versailles, l'avait parfaitement instruite de toutes les influences dominantes ; et comme il ne pouvait ignorer la toute-puissance de la comtesse Du Barry sur le Roi Louis XV, l'impératrice-reine avait placé, parmi les instructions données à sa fille, la nécessité de ménager les affections du Roi de France. La politique sérieuse consiste à se servir même des petits moyens, pour arriver à un grand but : les esprits supérieurs ne dédaignent aucun instrument. La diplomatie ne se résume pas à suivre toujours ses penchants, son estime, mais à faire servir tous les faits généraux et particuliers au triomphe des intérêts du peuple dont les destinées vous sont confiées. A mesure donc que la cour de Vienne apprenait l'affaiblissement de l'influence ministérielle du duc de Choiseul, elle devait nécessairement mo-

difier ses moyens d'action sur le cabinet de Versailles (1).

La comtesse Du Barry, de son côté, n'était pas sans inquiétude sur l'influence fort naturelle qu'une jeune Dauphine allait prendre à la cour. Mais la simple étude du caractère et de l'esprit de Louis XV devait la rassurer. Le Roi, sans porter aucune jalousie à ses petits-fils, sans craindre même la mort, avait étudié avec attention le caractère du Dauphin, à qui la couronne viendrait après lui. Il le trouvait brusque, cassant, et d'une extrême faiblesse à la fois. Plus il s'emportait, plus à la suite d'une impolitesse ou d'une maladresse, il faisait toute sorte de concessions. Il était honnête, mais sans aucune pensée de force et de gouvernement. Prince studieux et bien intentionné, il avait des formes si peu attrayantes qu'on l'estimait sans l'aimer. En politique la vertu est une belle qualité sans doute ; mais l'esprit de direction, l'habileté qui sait se conduire, la force qui sait se faire obéir, voilà ce qui fait la garantie et la vie d'un gouvernement. Les informations venues au conseil sur madame la Dauphine disaient qu'elle joignait à une figure charmante, un esprit très-

(1) Voyez mon *Louis XV*.

distingué et une force de direction qui manquait au Dauphin ; de sorte que le Roi jugeait que l'esprit du gouvernement passerait à Marie-Antoinette. Serait-ce un bon résultat diplomatique que cette sujétion indirecte de la maison de Bourbon à la maison d'Autriche (1) ?

Dès que l'archiduchesse toucha le sol de la France, il fut question du cérémonial. Louis XV, toujours parfait gentilhomme, consentit, sur la demande du duc de Choiseul, à venir habiter deux jours Compiègne, pour y attendre la Dauphine. Comme la comtesse Du Barry, au nom du Conseil, lui adressait quelques observations sur l'influence que cette démarche donnerait au parti du duc de Choiseul, le Roi répondit : « Je sais les limites dans lesquelles je dois m'arrêter ; il s'agit de ma famille et non de politique ; au reste, comtesse, que puis-je vous dire de plus ? la première personne titrée qui sera présentée à ma petite-fille, après les princes du sang, ce sera vous. » La promesse fut en effet tenue à Versailles : la comtesse Du Barry fut accueillie par madame la Dauphine avec une grâce parfaite. On

(1) Il existe un curieux mémoire du maréchal de Richelieu écrit à ce point de vue. Voyez mon livre sur le *Maréchal de Richelieu*.

lui prêta quelques mots trop étudiés pour être vrais : l'archiduchesse se rappelant les instructions de sa mère, embrassa la comtesse Du Barry, qu'elle trouva charmante ; elle dit haut qu'elle concevait bien l'amitié du Roi pour la comtesse, et que tous ses efforts seraient de partager la mission de madame Du Barry, qui était de distraire le Roi.

Après les noces, il fut dit quelques propos hasardés dans le petit souper du Roi ; il courait tant de bruits alors dans les régions de la cour sur les premières tendresses des époux, qu'il n'est pas étonnant que le roi Louis XV et ceux qui l'entouraient (comme dans les noces de la Grèce et de Rome) ne fissent circuler de petits et malins propos (1). Ils furent rapportés à madame la Dauphine ; première cause d'inimitié entre Marie-Antoinette et madame la comtesse Du Barry : la rivalité politique surgit après.

Une question d'étiquette vint agiter la cour : sur les instances de Marie-Thérèse, et pour honorer sa maison, le Roi avait voulu réserver une haute place à tous les princes Lorrains; et contre

(1) Le maréchal de Richelieu avait mis en circulation bien des médisances sur le Dauphin. Le recueil appelé *l'Espion hollandais* en a rapporté d'odieuses (1771). Les réfugiés étaient restés implacables.

l'avis de son conseil privé et de madame Du Barry, le Roi avait écrit la lettre suivante aux ducs et pairs : « L'ambassadeur de l'empereur et de l'impératrice-mère dans une audience qu'il a eue de moi, m'a demandé de la part de son maître (et je suis obligé d'avoir foi dans ce qu'il me dit) de vouloir bien marquer quelque distinction à mademoiselle de Lorraine, à l'occasion présente du mariage de mon petit-fils avec l'archiduchesse Marie-Antoinette. La danse au bal étant la chose qui puisse le moins tirer à conséquence, puisque le choix des danseurs et des danseuses dépend de ma volonté sans distinctions de places, rang et dignité, excepté les princes et princesses de mon sang qui ne peuvent être comparés ni mis en rang avec aucun autre Français ; ne voulant d'ailleurs rien innover à ce qui se passe à ma cour, je compte que les grands et la noblesse du royaume, en vertu de la fidélité et soumission qu'ils me doivent, ne voudront pas me déplaire dans une circonstance où je désire montrer à l'impératrice ma reconnaissance pour le présent qu'elle vient de me faire. »

Ainsi s'exprimait le Roi avec le haut ménagement qu'il devait à sa noblesse sur une difficulté moins futile qu'on ne croit à résoudre dans une monarchie où tout reposait sur les préro-

gatives et le rang. La comtesse Du Barry combattit un moment l'opinion du Roi, et les ducs et pairs lui en surent un gré infini; mais Louis XV était engagé par M. le duc de Choiseul, il ne pouvait ni ne devait refuser la promesse faite à l'impératrice-reine. L'opposition ne céda pas, et l'agitation fut bien grande parmi deux princes souverains, les Rohan, les Bouillon, qui prétendaient à tous les droits, à toutes les prérogatives des têtes couronnées. On formula des protestations en vers et en prose dont on parla en cour :

Sire, les grands de vos États
Verront avec beaucoup de peine
Qu'une princesse de Lorraine
Sur eux prenne le pas.
Si Votre Majesté projette
De les flétrir d'un tel affront,
Ils quitteront les cadenettes
Et de la cour s'exileront;
Avisez-y, la ligne est faite.
Signé: l'évêque de Noyon,
La Vaupelière et Baufremont
Clermont, Laval et Villette (1).

Cette protestation en vers contenait une épigramme contre les ducs et pairs; car on accolait les noms de Lavaupelière, de si petite noblesse, à ceux de Baufremont, et les noms antiques de Clermont et de Laval se trouvaient placés à côté du marquis de Villette, issu de famille enri-

(1) *Collection Maurepas*, 1771.

chie et financière (1) : le marquis de Villette était ce faiseur de mauvais vers, l'ami, le parent, le fanatique de Voltaire.

Le Roi persista dans cette volonté de donner une prérogative particulière aux princes Lorrains, pour plaire à la nouvelle Dauphine. Mais la comtesse Du Barry, dont on savait l'opinion, conquit par sa résistance un véritable ascendant sur la pairie, qui lui tint compte de ses démarches. Elle put grandir son salon déjà brillant de tous les plus beaux blasons de France; les Rohan, les Montmorency, Baufremont, les Larochefoucault, vinrent lui rendre hommage avec un empressement remarqué. Les princes Lorrains n'étaient pas aimés, et on disait que longtemps rivale de la maison de Bourbon, cette famille voulait prendre place à côté même du Roi par la protection de la nouvelle Dauphine (2).

Ce mécontentement de la pairie fut un puissant auxiliaire de la comtesse Du Barry dans sa lutte contre le duc de Choiseul : le ministre duc, ancien sujet de la maison de Lorraine, la plaçait

(1) Le marquis de Villette était fils du trésorier de l'extraordinaire, qui avait acheté le marquisat de Villette.

(2) Les Lambesc, les Vaudemont, étaient de la maison de Lorraine : ils prirent beaucoup de faveur sous la Dauphine.

dans le rang le plus élevé à la cour de France. Madame la Dauphine devenait la noble et brillante expression d'une famille bien grande dans l'histoire des guerres civiles : quoi de plus élevé que les Guise!

XII

1770-1772.

Une des fautes capitales de M. le duc de Choiseul était donc d'avoir trop compté sur le mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette avec le Dauphin de France, pour éterniser son pouvoir. Les fêtes avaient été nombreuses; l'enthousiasme produit par l'arrivée de l'archiduchesse incontestable, malgré la catastrophe de la place Louis XV. Le Roi, à l'occasion de ce mariage, avait même permis le rappel à la cour de la duchesse de Gramont exilée. Loin de s'opposer à cette indulgente mesure, la comtesse du Barry s'était jointe aux sollicitations des amis de la duchesse, ce qui avait été considéré par les uns comme un acte de générosité, et par les autres comme une action habile; car avec le caractère de la duchesse, ses ennemis comptaient sur plus d'une faute, sur plus d'une imprudence pour hâter la disgrâce du duc de Choiseul. En tous les cas, il y avait chez le duc une volonté marqué ede faire de l'opposition au système de

la comtesse Du Barry, en élevant le drapeau de madame la Dauphine ; et le conseil du Roi s'en était aperçu.

De là ces éloges exagérés donnés par les poëtes du temps, commensaux de M. le duc de Choiseul, à cette noble Dauphine Marie-Antoinette. On semblait opposer aux fautes (1) du roi toutes les espérances, toutes les grandeurs futures de la royauté de monsieur le Dauphin ; or, ces sortes de parallèles entre les espérances futures d'un règne et les misères actuelles blessent profondément les pouvoirs existants. Chaque fois que monseigneur le Dauphin et madame la Dauphine venaient à Paris, l'enthousiasme des habitants retentissait en transports unanimes. Quand la Ville donna son bal masqué, on fit un éloge charmant de l'adorable princesse :

Quand au milieu d'une brillante cour
Au roi nous offrons notre hommage,
Le respect sur notre visage
Tient lieu de masque au tendre amour.
Pour donner à notre tendresse
Le droit d'éclater librement,
Faut-il en ce jour d'allégresse
Recourir au déguisement ?
Ce qu'il sent hautement, le Français le publie ;
Laissez-lui la sincérité.
En est-il qui ne s'écrie :
Cette Dauphine, en vérité,
Nous l'aimons tous à la folie (2).

(1) Les *Mémoires de Bachaumont* en sont remplis. 1771.

(2) Je me suis étendu en grands détails sur la Dauphine dans mon *Louis XVI*.

Ces justes éloges étaient mérités ; la popularité qui entourait la Dauphine eût été douce au Roi, si en même temps il n'avait pas paru des placards infâmes sur son propre système de gouvernement. Une épigramme latine pouvait ainsi se traduire : « Sous l'empire de Louis végétant, les princes en exil, la justice en oubli, la chose publique et privée étouffée, le vol dans le trésor et l'infamie sous le laticlave, l'année de la vengeance du Seigneur 1770 (1). » Avec toute la patience et le bon vouloir possibles, le Roi devait éprouver une certaine jalousie de la popularité de la Dauphine que M. de Choiseul avait donnée à la France, comme pour faire contraste au système personnel de Louis XV.

Ce n'était pas tout encore : au lieu de suivre le désir d'un rapprochement qui l'avait préoccupé un instant, M. le duc de Choiseul encourageait et protégeait la guerre de pamphlets dirigés contre la comtesse du Barry. Avec l'ascendant que le ministre possédait en France et à l'étranger sur les philosophes et les gens de lettres, il était très- facile de propager les récits les plus abominables sur la comtesse Du Barry ; et ce fut alors que parurent à Londres et à La Haye :

(1) *Imperatore Ludovico vegetante, principes in exilio*, etc.

Lettres de la Du Barry, sa correspondance, *ses premiers amours et déportements* (1). Chaque fois qu'une puissance nouvelle s'élève d'un peu bas pour monter très-haut, elle est poursuivie par les pamphlets. Comme elle ne peut satisfaire tout le monde, elle trouve la calomnie à chacun de ses actes, à chacun de ses pas ; les femmes surtout sont moins épargnées que les autres ; on fouille leur vie si fragile, on interroge leur cœur et leurs passions : les vampires de la publicité se nourrissent des chairs roses et fraîches. Dans le salon de M. le duc de Choiseul circulaient mille épigrammes d'un triste goût :

France, tel est ton destin
D'être soumise à la femelle;
Ton salut vint de la Pucelle,
Tu périras par la Catin (2).

Ces grossièretés libertines ne respectaient même pas le Roi, et l'épître spirituelle sur Margot sortit encore des salons de M. le duc de Choiseul (3).

Pourquoi craindrais-je de le dire?
C'est Margot qui fixe mon goût;

(1) Voyez le *Dictionnaire de Barbier*, si curieux à consulter sur les pseudonymes et les anonymes. C'est dans cette source de pamphlets qu'ont été puisées les histoires de la comtesse Du Barry.

(2) *Recueil Maurepas*, 1770.

(3) Cette épître est de Boufflers ou de Dorat ; elle leur fut également attribuée et également reniée par eux.

Oui, Margot, cela vous fait rire :
Que fait le nom ? la chose est tout.
Je sais que son humble naissance
N'offre pas à l'orgueil flatté
La chimérique jouissance
Dont s'enivre la vanité ;
Que née au sein de l'indigence
Jamais un éclat fastueux
Sous le voile de l'opulence
N'a pas dérobé ses aïeux ;
Que sans esprit, sans connaissance,
A ses discours fastidieux
Succède un stupide silence ;
Mais Margot a de si beaux yeux,
Qu'un seul de ses regards vaut mieux
Que fortune, esprit et naissance.
Quoi dans ce monde singulier,
Triste jouet d'une chimère,
Pour apprendre qu'on doit me plaire
Irais-je consulter d'Hozier (1) ?
Non, l'aimable enfant de Cythère
Craint peu de se mésallier.
Souvent pour l'amoureux mystère
Ce dieu dans ses goûts roturiers
Donne le pas à la bergère
En dépit des seize quartiers.

Ainsi toujours la petite naissance de la comtesse Du Barry formait la base de tous les sérieux reproches que la cour lui adressait. On ne pardonnait pas à Margot ce qu'on aurait excusé chez la duchesse de Gramont.

La comtesse continuait son œuvre pendant ce temps, dans le conseil : en pleine intelligence avec le chancelier Maupeou (l'homme d'État d'une si grande étendue d'esprit et d'une fermeté si remarquable), elle venait d'introduire

(1) Le généalogiste de la maison du Roi.

dans ce conseil, l'abbé Terray, magistrat infatigable, conseiller au parlement, voué à l'œuvre difficile d'une reconstitution des finances. La comtesse espérait couronner son système par l'entrée au ministère du duc d'Aiguillon, l'énergique épée, toujours prête à la répression. Le duc de Choiseul avait imprudemment prêté le flanc à cette manœuvre habile, et le Roi se trouvait avoir un conseil tout formé, prêt à remplacer le duc, qui se croyait assuré de son pouvoir, parce qu'il faisait chansonner la comtesse Du Barry.

Voulez-vous que de Fanchette
Je vous parle, mes enfants?
La petite est si drôlette
Ses appas sont si friands!
Et je suis, ma foi,
Plus heureux qu'un roi.

Sa bouche est comme une rose
Au moment d'épanouir;
Quand la mienne s'y repose,
Dieu, que je sens de plaisir!
Et je suis, ma foi,
Plus heureux qu'un roi (1).

Le salon de M. de Choiseul pouvait bien s'amuser de ces refrains joyeux, mais M. de Maupeou mettait sous les yeux du Roi le résumé de sa correspondance qui était d'une haute gravité. Depuis le dernier acte des parlements contre le duc d'Aiguillon et leurs projets de se fusionner

(1) *Recueil Maurepas*, 1770.

et de s'unir en une seule cour, la volonté formelle du Roi était d'en finir avec la rébellion des cours souveraines, soit par une soumission absolue, telle que l'avait imposée le cardinal de Richelieu, soit par la dissolution même des parlements et la reconstitution d'un nouvel ordre judiciaire. Le chancelier Maupeou, en expectative devant cette double hypothèse, avait préparé un projet, hardi, déjà délibéré en conseil, celui de ramener les parlements à leurs fonctions de justice (1). Il était essentiel que le duc de Choiseul se prononçât sur ce projet en se séparant avec toute publicité de ses rapports avec les parlementaires considérés désormais en rébellion aux ordres du Roi.

Or, il résultait de l'examen de la correspondance secrète, que loin de suivre cette direction naturelle, le duc de Choiseul, s'appuyant sur la résistance des parlements pour conserver toute la popularité de son pouvoir, restait en rapports avec les premiers présidents, procureurs généraux, pour diriger l'opposition des cours souveraines et s'en faire une force. L'extrait de ces lettres était mis sous les yeux du Roi, ainsi que les communications secrètes du ministre avec

(1) Ce projet fut réalisé par la révolution française et la Constitution de l'an VIII.

les parlements, qui tous se félicitaient de l'appui qu'ils trouvaient dans le duc de Choiseul (1). Il résultait aussi des rapports faits par les intendants de province, que pendant son voyage la duchesse de Gramont n'avait cessé de caresser la magistrature en l'encourageant dans un système de résistance sous la direction suprême du duc de Choiseul (2).

Ce ne furent donc pas les charmants sarcasmes ou les mots spirituels de la comtesse Du Barry qui amenèrent la disgrâce du duc de Choiseul ; elle vint de la situation même que le premier ministre s'était faite, et surtout des mesures que le Roi croyait nécessaires au maintien de son autorité. La comtesse Du Barry put bien seconder le mouvement, l'appuyer de ses petites boutades, faire sauter deux oranges en s'écriant : *Saute, Choiseul! saute, Praslin!* (Choiseul, à la tête des intrigues parlementaires, Praslin, la nullité la plus effacée dans le département de la guerre.) Elle put dire encore au Roi, un jour

(1) Une lettre de la duchesse de Gramont, écrite à un président à mortier du parlement de Toulouse, disait : « Mon frère vous soutiendra tant qu'il gardera son poste ; mais si on le renvoie, votre affaire sera bientôt faite. » Décembre 1771.

(2) Papiers secrets de Maupeou, et les *Mémoires* de M. Lebrun (depuis duc de Plaisance), secrétaire du chancelier, et qui ont été imprimés en 1828.

qu'elle renvoyait son cuisinier : « Sire, j'ai renvoyé mon Choiseul, quand renvoyez-vous le vôtre? » Mais là ne fut pas la cause sérieuse de la disgrâce. Le roi Louis XV avait une connaissance plus parfaite et plus sérieuse des affaires; il ne se décidait pas par des caprices; s'il en profitait pour ses plaisirs, il les dédaignait pour les affaires.

Avant de prendre une mesure définitive, le Roi fit venir auprès de lui le grand faiseur du département des affaires étrangères, l'abbé de La Ville, depuis quarante ans au même poste de premier commis (1); homme pratique par excellence et de tradition, il rédigeait les notes les plus difficiles avec une précision, une clarté, une profonde intelligence des intérêts. Le Roi le fit inviter à lui demander une audience : admis en sa présence, il lui posa cette double question : 1° la direction des intérêts de l'Europe est-elle dans une bonne voie; 2° la retraite de M. de Choiseul porterait-elle un préjudice sérieux aux affaires?

L'abbé de La Ville, ainsi nettement interrogé, sous le serment de ne rien déguiser au Roi, son

(1) L'abbé de La Ville fut ensuite créé directeur des affaires étrangères et évêque *in partibus* de Tricomie.

souverain, tout en rendant pleine justice à la capacité, à la dignité même du système politique du duc de Choiseul à l'extérieur, ne cacha pas au Roi que la direction trop active, trop bruyante du ministre secrétaire d'État, devait nécessairement amener dans un terme prochain la guerre avec les Anglais et brouiller une fois encore les affaires en Europe; que ce serait donc un service rendu à la paix du monde que la retraite du premier ministre; et qu'ainsi loin de nuire au service du Roi, ce serait peut-être un moyen de lui donner un caractère plus régulier et plus pacifique.

Le Roi savait aussi par ses dépêches particulières que si le duc de Choiseul poussait vivement à la guerre, c'était, indépendamment d'un juste orgueil national, parce que la guerre le rendait indispensable et retardait indéfiniment les mesures arrêtées contre les parlements. Les nécessités financières auraient apporté un certain trouble, appelé de nouveaux emprunts et rendu nécessaire l'action des cours souveraines que le Roi voulait annuler.

Tout étant ainsi préparé, le 24 septembre 1770, il se tint un conseil privé à Versailles, et deux points furent arrêtés : le renvoi de M. de Choiseul, d'une façon brusque et même mena-

çante, et l'appel du duc d'Aiguillon au Conseil, mais seulement après la dissolution des parlements, également arrêtée. Après la délibération, le Roi manda M. de La Vrillère (1), secrétaire d'Etat, et le chargea de porter à M. le duc de Choiseul la lettre de cachet que voici :

« Mon cousin, le mécontement que me causent vos services, me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans les vingt-quatre heures. Je vous aurais envoyé beaucoup plus loin, si ce n'était l'estime particulière que je fais de madame de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous tienne en sa sainte garde. » Louis, et plus bas **Phelippeaux** (2).

Cette rude lettre, véritable disgrâce, qui faisait allusion aux intrigues du duc de Choiseul, était suivie d'une autre plus brève encore adressée au duc de Praslin : « Mon cousin, je n'ai plus besoin de vos services, et vous vous rendrez

(1) Les La Vrillière étaient Phelippeaux créés comtes de Saint-Florentin. Leur nom venait de l'hôtel La Vrillière vendu plus tard au duc de Penthièvre, (aujourd'hui la Banque de France). L'hôtel Saint-Florentin était celui qu'habita M. de Talleyrand.

(2) La lettre était de la main du duc de La Vrillière, 25 septembre 1770.

dans les vingt-quatre heures à Praslin, où je vous exile. Sur ce, je prie Dieu, etc. »

A ces mesures promptes et sévères, les Choiseul devaient s'y attendre. Dès que le Roi eut arrêté des résolutions énergiques contre les parlements, le duc de Choiseul devenait un obstacle qu'il fallait briser au plus tôt ; le duc serait-il assez fort pour pousser à la guerre et ainsi se rendre nécessaire au Roi? Là fut son erreur, car les tendances de l'Europe étaient à la paix, et le Roi voulait en finir avec le Parlement avant de se jeter dans de nouvelles guerres. Louis XV sentait la nécessité de consolider son pouvoir à l'intérieur, de ne plus renouveler le danger d'une lutte engagée contre les robes noires lorsque ses armées combattraient à l'étranger pour la patrie (1). La première condition d'un pouvoir qui veut vivre, c'est d'assurer l'unité du gouvernement ; toutes les forces de sa vie politique, Louis XV les mettait au service de son ferme projet, le coup d'État qui ramènerait les parlements à la condition régulière dans laquelle les avait placés le cardinal de Richelieu.

(1) La résistance des parlements, leurs intrigues avaient annulé les beaux efforts de guerre et de gloire dans la campagne de 1756.

Il avait sous la main un homme d'État plein de capacité et d'initiative, le chancelier Maupeou, secondé, animé par les vives et charmantes boutades d'une femme jeune, dévouée, supérieure par instinct, volontaire par l'esprit et le cœur. Telles furent les causes réelles qui amenèrent la disgrâce du duc de Choiseul et le grand crédit de la comtesse Du Barry, désormais la petite souveraine dans son charmant pavillon de Luciennes.

XIII

1770-1772.

Louis XV aimait les vastes aspects de la campagne, les beaux points de vue sur les hauteurs boisées qui dominent la Seine ; il avait successivement habité les coteaux de Choisy-le-Roi, Bellevue, le Haut-Meudon ; le séjour de Marly était trop fastueux (1), la vie n'y était pas assez intime. Le Roi avait besoin de secouer le grand ennui qui l'enveloppait de ses noires ailes. Cette fois, il jeta les yeux sur le petit château de Luciennes, pour y mener la vie de gentilhomme campagnard, ce qu'il aimait par-dessus tout.

Les bois de Luciennes ou de Louveciennes, qui se rattachaient à la forêt de Marly, étaient célèbres déjà au moyen âge. Ainsi que les bois de Meudon peuplés de loup, ils offraient d'admirables accidents de terrain. Les ermites de Louvecienne avaient une grande renommée de sainteté jusqu'à Saint-Cloud et Nanterre. Autour de la

(1) La dépense s'élevait à plus de mille louis par semaine.

vieille Lutèce, les forêts avaient gardé un caractère druidique, et les trois races de rois chasseurs avaient contribué à maintenir cet aspect majestueux. Des hauteurs des bois de Louveciennes, les eaux coulaient à pleines cascades ; de beaux lacs ombragés, des mares formées par des sources vives rendaient ce séjour délicieux. Quand de Versailles, on se rendait à Saint-Germain par la porte Saint-Antoine, la Chesnay, la Celle-Saint-Cloud, on laissait un peu à gauche la forêt de Marly, pour gagner le bois de Luciennes, et à travers de beaux bouquets d'arbres on arrivait à un point de vue unique peut-être. Devant vous la Seine deux fois se développait à travers les terres verdoyantes ; le château de Saint-Germain, avec sa forêt séculaire, la vaste plaine qui s'étendait au delà de Saint-Denis ; Paris, la ville bruyante, cachée sous le brouillard ; des villages, des jardins qui servaient de fruiteries ; de beaux troupeaux de bœufs normands, encadrés dans des paysages dignes de Paul Potter ou de Claude Lorrain. D'abord apanage des Conti, Luciennes était passée aux légitimés, et au milieu de ces taillis et de ces vergers, le duc de Penthièvre avait fait construire le premier et grand pavillon de Luciennes qu'il avait donné à son fils unique et bien-aimé, le prince

de Lamballe. Après la lamentable fin de ce jeune prince, le duc de Penthièvre avait cédé le pavillon de Luciennes au Roi. Louis XV y venait souvent : ennuyé des grandeurs de Versailles et de Marly, de ces orgueilleux châteaux, de ces vastes appartements, le Roi cherchait les élégances commodes des petits bâtiments, et le pavillon de Luciennes lui plaisait singulièrement.

Louis XV venait y jardiner et ravager à merveille les bosquets, les plantations. Sa prédilection était pour les belles allées de tilleuls ; il aimait à s'asseoir sous leur ombre odorante. Le Roi avait voulu donner le grand pavillon de Luciennes à la comtesse Du Barry. Avec son désintéressement habituel, la comtesse refusa (1) ; c'était encore trop vaste pour elle, qui avait les goûts simples et familiers. Elle connaissait bien d'ailleurs le faible des vieillards, qui, avec les années, resserrent leurs habitudes, et passent du palais à la chambre à coucher, avant-coureur de la dernière et la plus resserrée des demeures, le tombeau. La comtesse Du Barry demanda donc au Roi la permission d'élever un tout petit pavillon, bien commode, bien élégant, sans

(1) La comtesse Du Barry ne reçut ni terres ni titres de la main du Roi.

grandeur, sans apparat de royauté, avec de jolis petits jardins, un verger, une belle terrasse d'une vue immense, des allées de tilleuls, aimées du Roi, des gazons et des plantes odorantes épanouies à l'œil. Pour embellir ce petit pavillon de Luciennes, la comtesse appela tous les arts à son aide.

Ledoux, esprit hardi, original, en fut l'architecte. Vernet, Greuze, Fragonard, Vien, en peignirent les ornements, trumeaux et dessus de portes. Pas une serrure, un petit clou, une espagnolette qui ne fût un travail artistique; pas une boiserie qui ne fût un chef-d'œuvre. « Les curieux vont à Luciennes voir le petit pavillon de la comtesse Du Barry, dit un journal du temps; mais n'y entre pas qui veut, et ce n'est que par une faveur spéciale qu'on est admis dans ce sanctuaire de grâce et de volupté. Ce bâtiment est du sieur Ledoux (1), jeune architecte qui a beaucoup de talent pour la décoration. Ce pavillon est un carré sur cinq croisées de face en tous sens; il est situé sur une hauteur considérable, d'où l'on jouit d'une des vues les plus étendues et les plus riches qu'on puisse avoir : la rivière qui,

(1) Madame Du Barry mit Ledoux à la mode. C'est l'architecte qui dessina et exécuta les barrières de Paris. Voyez mes *Fermiers généraux.*

par un double contour, serpente en fer à cheval au pied de la montagne, ne contribue pas peu au spectacle splendide.

« Ce bâtiment est précédé d'une avant-cour trop vaste peut-être pour l'édifice ; il s'annonce par un péristyle de quatre colonnes simples dans le goût antique. Le fond en est orné par un bas-relief représentant une bacchanale d'enfants. L'intérieur est composé d un vestibule servant de salle à manger, avec un réchauffoir à gauche, des garde-robes à droite, d'un salon au milieu et de deux salons à côté. Devant le vestibule sont des tribunes pour les musiciens de madame la comtesse, car elle a depuis quelque temps une musique à elle. Les artistes les plus renommés se sont empressés d'enrichir de leur art un séjour aussi délicieux. Le plafond représente les plaisirs des champs, *ruris amor*, et sur les murs des fresques de Fragonard, Greuze et Vernet. Il y a de beaux morceaux de sculpture, mais qui ne sont que modelés, devant s'exécuter en marbre. C'est moins dans ces ouvrages de grand genre que l'art semble s'être surpassé, que dans les ornements de détail les plus minutieux, tels que les chambranles de cheminées, les bras de chandeliers, les corniches, les bas-reliefs, les pilastres, les morceaux de dorure et d'orfévrerie, les

serrures, les espagnolettes, etc.; pas un de ces objets d'art qui ne soit achevé, fini, et qu'on ne puisse montrer comme un modèle de ce que l'industrie peut enfanter de plus précieux et de plus exquis; tout est fantaisie et colifichets (1). »

C'est précisément ce qui distinguait la comtesse Du Barry de la marquise de Pompadour que cette fantaisie pour les riens, pour les caprices, et je dirai presque les enfantillages de l'art, les chinoiseries, les magots, les éventails d'ébène et d'ivoire, les vis-à-vis en porcelaine, les meubles en laque, les paravents couverts d'oiseaux de paradis aux couleurs éclatantes, les cages à perroquet frangées d'argent, les volières en filandres d'or : inimitable fouillis, adorable profusion de cristaux, vases, premiers *bonheurs du jour*, chiffonnières, armoires incrustées de peintures sur ivoire ou porcelaine (2). Tel fut le genre Du Barry, inférieur au point de vue de l'art à celui de madame de Pompadour, si l'on peut appeler un genre, un ensemble de riens précieux, un pêle-mêle de toute fantaisie, une armée irrégulière de meubles, tapis, tentures, sans autre loi que le ca-

(1) *Mémoires de Bachaumont*, 1771.

(2) Les vrais chiffons Du Barry, genre Louis XVI, ont autant de prix que les meubles Pompadour.

8

price, des ornements pour faire ressortir la divinité du sanctuaire. Il ne faut pas oublier que Fragonard succédait à Boucher comme peintre de décors, et avec lui ces petits groupes d'Amours joufflus, perchés sur des nuées de roses.

Le pavillon de Luciennes fut préparé pour y recevoir le Roi. Les domestiques y étaient peu nombreux, mais tous d'un respect profond ; la famille Du Barry y habitait, sauf le comte qui s'obstinait à vivre dans son hôtel à Paris. Auprès de la comtesse, la tête la plus pensante, la plus spirituelle, c'était mademoiselle Isabelle Du Barry (Bichi), comme l'appelait le Roi. Bichi donnait de bons conseils, et souvent remontait le moral de la comtesse. Le Roi l'aimait pour son sens droit et riait de son accent méridional qu'elle avait conservé, avec sa prononciation toulousaine, sans en perdre une syllabe. Le comte Jean Du Barry venait également à Luciennes, mais sans voir le Roi, à peu près comme d'Aubigné en secret chez madame de Maintenon. Néanmoins, il était d'un bon conseil, un peu trop parlementaire, par suite de ces vieux et justes respects que les gentilshommes des pays du droit écrit avaient pour la magistrature. Le comte Guillaume, le mari de madame Du Barry,

avait fixé sa résidence à Toulouse ; il venait peu à Paris, et comme les Mortemart pour madame de Montespan, les Noailles pour madame de Maintenon, il se gardait de contrarier une situation plus qu'équivoque.

Le jeune page, Adolphe Du Barry, officier dans les gardes du Roi, fort aimé de Louis XV, était déjà destiné à un haut mariage ; enfin le comte d'Hargicourt passait du grade de capitaine au régiment de Champagne, à celui de colonel de Royal-Corse, brave officier de la plus haute distinction : tels étaient les hôtes familiers à Luciennes, la charmante bonbonnière qui venait de s'élever comme le château de la fée Alcine des chants de l'Arioste sur les hauteurs de Louveciennes (1).

Dans ces petits salons tendus de perse où présidaient les femmes de chambre de prédilection de la comtesse, on remarquait un petit chien épagneul très-blanc, un singe du Brésil, plus mignon que le chien, une perruche aux couleurs de feu, puis un enfant de douze ans, au teint noir et cuivré, singulièrement travesti en Cupidon, enlacé de colliers de corail ou de verroterie,

(1) Aujourd'hui Louveciennes comme Marly est brisé, morcelé en petits jardinets; cependant on n'a pu enlever l'aspect merveilleux des environs.

d'un aspect laid et coquet à la fois, né dans le Bengale. La comtesse l'avait tenu sur les fonts de baptême avec le prince de Conti; et comme les tragédies de Voltaire étaient à la mode, on lui avait donné le nom de Zamore en souvenir d'Alzire (1). Zamore amusait le Roi : fort propre de sa personne, il portait le parasol rouge de la comtesse, admirable contraste avec la blancheur éclatante de cette peau satinée qui faisait le désespoir des grandes dames de la cour, toutes peintes de blanc et de rouge.

Chaque jour le Roi venait de Marly à Luciennes (le château), propriété de la couronne; là il se déshabillait souvent en simple veste blanche, large et facile; seul ou suivi de quelques amis, il prenait l'allée des tilleuls qui du château conduisait au petit pavillon. La comtesse, en peignoir blanc et rose, sortait de sa petite boîte d'écaille et de diamant, comme une fée; Zamore portait le parasol rouge, et avec son accoutrement bizarre d'or partout sur le noir qui faisait ressortir la simplicité élégante de la comtesse; le petit épagneul courait en jappant à travers les

(1) L'extrait de baptême de Zamore porte le nom de *Louis*, le prénom du prince de Conti. On ne pouvait savoir exactement son âge : il se donna trente-trois ans devant le tribunal révolutionnaire, en accusant sa maîtresse (1793).

plates-bandes et les beaux vases de jaspe et de porphyre entrelacés de fleurs grimpantes ; méchant comme un diable, le petit épagneul mordait, égratignait tout le monde, excepté le Roi qu'il semblait respecter et qu'il comblait de ses caresses (1). La comtesse courait plutôt qu'elle ne marchait au-devant de Louis XV. Elle se baissait comme pour s'agenouiller, puis l'embrassait comme une bonne et gentille enfant. Le Roi entrait dans le pavillon, prenait un fruit cueilli par la comtesse, un verre de vin d'Espagne et allait se placer sur la terrasse, sous un vieux et fort tilleul dont le doux ombrage le protégeait contre le soleil : devant lui la vue était immense, splendide ; la vallée de la Seine, les grands bois, les villages se développaient comme une vaste corbeille. Souvent le Roi restait plus d'une heure en contemplation, tandis que les jardinières venaient lui offrir des fleurs, des fruits. A Luciennes point de cérémonial, et de discussions le moins possible ; les amis du Roi y étaient toujours invités. La comtesse Du Barry faisait les listes en annonçant dans ses billets que le Roi honorerait la soirée de sa présence (2).

(1) C'est une remarque faite par le *Journal de Bachaumont*.

(2) Billets autographes de la comtesse Du Barry. (Voyez mon *Louis XV*.)

Il y avait de la gaieté sans doute à Luciennes, mais aucune de ces scènes grotesques ou indécentes dont les amis du duc de Choiseul ont multiplié les récits aux dépens du chancelier Maupeou, esprit sérieux, aux formes attrayantes, qu'on espérait tourner en ridicule en le travestissant en une espèce de mannequin de la comtesse Du Barry. Le chancelier Maupeou fut un homme d'État de la grande école du cardinal de Richelieu ; il n'avait pas ces formes austères qui souvent cachent la faiblesse : ce n'était pas un de ces roseaux peints en fer, comme il s'en trouve tant en politique. Il aimait à railler, à se jouer avec les hommes et les idées, marchant toujours à un but unique ; il s'était aperçu que la comtesse Du Barry avait toute-puissance sur le roi, et qu'elle pouvait devenir la pensée ferme qui soutiendrait ses projets et il l'employa dans l'intérêt de son succès : c'était la marche naturelle. Qu'importe que la main qu'on fait agir soit gantée, pourvu qu'elle soit forte ; qu'importe la grâce du maintien, le sourire aux lèvres, si ces formes cachent une énergique volonté qui aide à marcher en avant !

A Luciennes, dans un jour de grâce et de gaieté, le Roi nomma Zamore gouverneur du

pavillon avec cinquante louis de gage (1) ; l'ordonnance fut scellée par le chancelier, et l'on a beaucoup raillé cet acte. Qu'avait d'extraordinaire que Zamore fût nommé concierge et gouverneur à vie de Luciennes? Quoi de singulier que, comme dans les romans de chevalerie, le nain contrefait gardât la tour de la belle châtelaine ? La force ne consiste pas à conserver un glacial sérieux dans la vie, à se montrer pédant, guindé ; elle peut se marier à la grâce. Les véritables coups d'État se font souvent à la suite d'une fête, et l'énergie n'est pas ennemie de l'élégance.

(1) Mai 1772. Le brevet en existe encore.

XIV

1770-1772.

Dès le lendemain de la disgrâce du duc de Choiseul, le conseil du Roi se réunit à Luciennes pour délibérer sur la question des parlements, difficulté qu'il fallait résoudre sans retard : les cours de justice persistaient dans leur système d'union et de résistance ; elles continuaient à rendre des arrêts en politique contre le duc d'Aiguillon, couvert de la protection du Roi (1).

Avant d'écrire l'histoire du coup d'État qui ramena le pouvoir à sa condition de force, il faut connaître l'origine et le caractère des trois ministres qui, sous l'éventail de la comtesse Du Barry, réalisèrent le grand problème de l'unité du pouvoir et de l'obéissance de tous, avec la constitution d'une magistrature purement judiciaire; ce que les lois modernes ont résolu. Le premier de ces ministres, Charles-Nicolas de Maupeou, était le fils du vieux et sévère chance-

(1) Novembre 1770.

lier Maupeou, et il avait pour mère une Lamoignon. Conseiller au parlement de Paris, puis président des enquêtes, il avait montré un esprit fort distingué et une grande aptitude dans les questions qui se rattachaient à la bulle *Unigenitus*. Pouvoir sérieux, traditionnel mais janséniste, les parlements compromettaient les droits de la prérogative royale par leur théorie sur le refus d'enregistrement. Il y avait des magistrats qui s'appelaient Lamoignon, Molé, Lepelletier de Saint-Fargeau, Voisin, Pucelle, d'Aligre, et ceux-ci, tout en protestant de leur dévouement à la couronne, compromettaient l'exercice de son pouvoir.

Dans les derniers temps surtout, au moindre débat avec le Roi sur une question politique, les parlements avaient pris l'étrange et malheureuse coutume de suspendre l'action de la justice; les plaideurs n'avaient plus de juges, les procès plus d'arrêts; et quand le Roi leur ordonnait de reprendre leurs fonctions, sous peine de forfaiture, ces magistrats si sérieux, que les gravures du règne de Henri IV et de Louis XIII nous représentent le front austère, la barbe longue et pointue, s'amusaient à vider de puériles contestations, comme pour railler les commandements du Roi; quelquefois même les parle-

mentaires, présidents ou conseillers, donnaient leur démission en masse ou partiellement, jusqu'à ce que le Roi consentît à subir les exigences des cours de justice (1).

M. de Maupeou, par sa vie de parlement, avait étudié et pénétré tous les vices de cette organisation de judicature, et dès qu'il fut appelé à la dignité de chancelier, il soumit au Roi quelques idées sur la formation d'un nouvel ordre judiciaire. Auprès de lui, comme secrétaire, était un tout jeune homme, nourri de l'étude des anciens, tête sérieuse, au style élégant, du nom de Lebrun (2). Il se chargea de la rédaction d'un projet vaste, raisonné, qui embrassait l'organisation de tout l'ordre judiciaire : le parlement avait lui-même suspendu ses fonctions ! Le projet était de présenter à la signature de chacun de ses membres un écrit par lequel ils s'engageaient à reprendre leurs fonctions par obéissance aux volontés du Roi ; s'ils s'y refusaient, ils étaient censés démissionnaires. L'édit proclamait un nouveau système judiciaire fondé sur les bases suivantes : 1° la justice gratuite ; 2° la procédure simplifiée ; 3° la séparation des pouvoirs

(1) Voir mon *Louis XV*.

(2) Depuis troisième consul de la République française, esprit d'une grande étendue.

politiques et administratifs d'avec le pouvoir judiciaire, et par conséquent les parlements réduits à leurs fonctions de judicature. Le grand conseil devait jusqu'à nouvel ordre remplacer le parlement, s'il n'acceptait pas ces conditions. Ce projet, l'éternel honneur du chancelier Maupeou, devait être exécuté, même militairement, dans les vingt-quatre heures (1).

Le second des ministres qui adhérait à la pensée du conseil en s'associant à la politique de la comtesse Du Barry, c'était l'abbé Louis Terray, un des financiers les plus remarquables du dix-huitième siècle ; conseiller-clerc au parlement depuis 1756, à un caractère sec, nerveux, il joignait un esprit plein de finesse, de verve et d'habileté, pénétré de la grandeur de ses devoirs. On avait remarqué que, seul des conseillers, il n'avait pas donné sa démission, et il fut longtemps l'intermédiaire entre sa compagnie et le conseil. L'abbé Terray avait acquis même un moment la popularité en se prononçant contre les jésuites ; puis il s'était lié à l'école des économistes sur la question du libre commerce des

(1) Voyez pour tous les détails les *Mémoires* déjà cités de M. Lebrun, duc de Plaisance, architrésorier de l'empire, et je le répète, secrétaire du chancelier Maupeou.

grains (1), comme directeur de la Compagnie de capitalistes, connue sous la raison de *Rais de Chaumont*, *Merluchet*, *Perruchot* et *Mallillot*, qui organisa sur une vaste échelle le commerce des grains : association que quelques déclamateurs d'histoire ont appelée le *Pacte de famine*, comme si la première conséquence du libre commerce n'était pas la liberté d'association et de spéculation, comme si la concurrence et la lutte n'étaient pas toujours ouvertes sous un système de franchise commerciale. La Société Rais de Chaumont avait pour but définitif l'abondance, que Louis XV secondait au reste, par le système des réserves et des greniers publics (2), une des idées les plus calomniées.

L'abbé Terray, déjà si utile au pouvoir, avait été désigné par le duc de Choiseul pour le département des finances dans le conseil où se trouvait le chancelier Maupeou. Or, dans la mesure qui se préparait, le contrôleur général avait une rude tâche à remplir; il avait à examiner des questions diverses et très-essentielles : l'État

(1) Voyez mon *Louis XV*.

(2) On a écrit des livres, on a même fait des mélodrames sur le *Pacte de famine*, comme on en a fait sur Latude. C'est l'histoire de fantaisie qui a représenté Louis XV comme un accapareur.

pourrait-il se passer de l'intervention des parlements pour la levée de l'impôt au cas où l'on serait forcé de les dissoudre par la violence? Le trésor royal pourrait-il rembourser toutes les finances et charges des présidents et conseillers? Ces questions, l'abbé Terray les avait résolues affirmativement avec une fermeté et une netteté remarquées par le Roi au conseil de Luciennes.

Restait encore à choisir la main (*etiam manu militari*) qui serait chargée de l'exécution, et le duc d'Aiguillon obtenait sur ce point toute la confiance du roi. Petit-neveu du cardinal de Richelieu, le duc d'Aiguillon, gouverneur de la Bretagne, y avait montré un zèle immense pour l'autorité royale. C'est en combattant en faveur de cette unité de pouvoir que le duc d'Aiguillon avait appelé les coupables poursuites du parlement de Bretagne sur sa tête et soulevé les remontrances et les procédures séditieuses du parlement de Paris. Si le Roi n'avait pu l'appeler au ministère tant que le parlement n'avait pas été dissous, sa place était dans le conseil. Dès que le coup d'État était résolu, il devait répondre de tout le dévouement de la force publique et de l'épée des gentilshommes pour réprimer les robes noires en rébellion.

Toutes les mesures une fois résolues dans un conseil tenu à Luciennes, le Roi manda les capitaines et les lieutenants des mousquetaires, ces braves et belles troupes, si justement aimées de Louis XV, si fidèles à leur serment, que leur première loi était de mourir pour leur prince, chevaleresque sentiment venu du moyen âge, et qu'en vain les temps modernes ont voulu ébranler. La nuit du 19 au 20 janvier 1771, chaque petit groupe de deux mousquetaires s'était rendu chez les présidents et conseillers au parlement; l'exempt était porteur d'une déclaration par laquelle chaque magistrat devait se soumettre immédiatement aux ordres du Roi, reprendre le cours de la justice dans la limite des nouveaux édits. S'il s'y refusait, les deux mousquetaires avaient ordre de lui signifier la lettre d'exil et de cachet (1). Les exils étaient assez durs pour les plus coupables, loin quelquefois du château héréditaire, car il fallait imprimer une certaine crainte, ou au moins une sérieuse inquiétude parmi les rebelles du parlement.

L'exécution du coup d'État se fit avec le plus grand ordre; comme il y eut très-peu d'adhé-

(1) Quelques-unes de ces lettres de cachet sont conservées aux Archives de familles.

sions obtenues des magistrats, les lettres de cachet reçurent leur exécution. Le chancelier Maupeou ne parut ni effrayé ni arrêté par la résistance : toutes les précautions étaient prises. En l'absence de l'ancien parlement, le grand conseil en prit la place, sous la présidence de M. Berthier de Sauvigny, conseiller d'État. Les nouveaux édits réduisaient les parlements à n'être plus que de simples tribunaux de justice, sans aucune attribution politique. Le préambule, parfaitement rédigé par M. Lebrun, secrétaire de M. de Maupeou, expliquait la théorie de la séparation des pouvoirs, telle que l'avaient développée les plus grands politiques (1). Les gouvernements qui frappent fort doivent expliquer les motifs de leurs coups d'État; il faut qu'ils justifient la nécessité et la légitimité de l'ordre de choses qu'ils créent. La force a besoin de prouver qu'elle a raison et qu'elle agit pour le bien public.

Pendant l'expédition des mousquetaires, on ne dormit pas à Luciennes, et la nuit se passa néanmoins dans une rare sécurité. La comtesse

(1) Les principes du chancelier Maupeou sur la séparation des pouvoirs furent adoptés, je le répète, par l'Assemblée constituante et par la Constitution de l'an VIII de la République française, c'est-à-dire par le Consulat.

Du Barry, avec son esprit vif et piquant, ses sarcasmes, sa joie enfantine, releva bien des courages et rassura la volonté du Roi. Le 20 janvier, à midi, le chancelier Maupeou vint annoncer à la comtesse que la mesure avait pleinement réussi et que le nouveau parlement entrait en séance malgré les cris de la basoche, les protestations bruyantes des princes du sang et des pairs (1). La comtesse Du Barry jeta quelques railleries pleines de sécurité contre cette opposition, qui le lendemain allait s'exhaler en satires et en couplets. Il en fut fait d'atroces contre le chancelier Maupeou. Telle est la destinée de tous les hommes d'État qui ont le courage de réprimer les partis et de mettre le pouvoir en dehors de toute contestation. Voici une des épigrammes qui circulèrent parmi les opposants contre le chancelier Maupeou :

Mauvais ami, plus mauvais citoyen,
Ardent au mal, de glace pour le bien,
Vil excrément, rebut de la nature,
Pétri de fiel, d'orgueil, d'imposture.
Ennemi-né des soutiens de la loi,
On reconnaît à semblable peinture
Un traître infâme à la France et au Roi (2).

(1) Tous les princes protestèrent, excepté le comte de la Marche, de la famille des Conti. Le Roi refusa de les recevoir.

(2) *Recueil Maurepas*, 1772.

Ainsi les pamphlets outrageaient l'homme d'énergie qui, mettant fin à l'anarchie politique et judiciaire, réalisait le triomphe de l'autorité libre et souveraine. Cette colère des partis ne s'arrêta pas au seul chancelier ; elle descendit jusqu'au secrétaire, M. Lebrun, homme d'esprit et de haute littérature, qui avait rédigé les édits : on l'attaqua aussi outrageusement que le chancelier Maupeou, dans de petites et d'atroces épigrammes :

De deux coquins qu'on allait pendre,
L'un était blond, l'autre était brun ;
Le bourreau n'avait de corde que pour un :
Laissons le blond, il peut attendre,
Amusons le public qui vient ici se rendre
Pour avoir le plaisir de voir pendre Lebrun (1).

Ces oppositions brutales n'arrêtèrent pas le conseil dans ses résolutions profondément arrêtées. La comtesse Du Barry se chargea d'entraîner peu à peu les princes de la famille et du sang à se départir de leur protestation. Elle connaissait si bien chaque passion, chaque faiblesse des grands ; elle savait les employer dans l'intérêt de la prérogative royale : elle répétait à qui voulait l'entendre, aux pairs, aux magistrats : «Messieurs, le Roi ne changera pas, » ce qui fit dire

(1) *Journal de Bachaumont*, 1772.

au duc de Nivernais avec une exquise galanterie : « C'est qu'en disant ces paroles le Roi vous regardait, madame. » La comtesse Du Barry avait déjà acquis au chancelier le comte de La Marche, de la branche des Conti ; elle gagna peu à peu le duc d'Orléans en lui promettant son mariage secret avec madame de Montesson ; elle conquit le prince de Condé par ses grâces et ses concessions, et jusqu'au prince de Conti lui-même, si bien avec les avocats.

Les ducs et pairs se groupèrent d'abord autour de la protestation avec une certaine ténacité ; tous espéraient la popularité ou un moment de faiblesse du Roi, comme cela s'était vu et fait plusieurs fois. Puis bien des cœurs fléchirent : les hauts gentilshommes ne supportèrent pas longtemps leur disgrâce auprès du Roi ; presque tous étaient unis à la royauté par des liens de reconnaissance, de pension et même de plaisirs. Or, le Roi déclara que, « maître de sa volonté et de ses faveurs, la première condition pour regagner ses bonnes grâces, c'était de prendre leur siége au nouveau parlement. » Il se fit de nombreuses adhésions dès qu'on fut convaincu que le Roi ne changerait pas, comme l'avait annoncé la comtesse Du Barry. En politique on réfléchit longtemps avant de se séparer défini-

tivement d'un pouvoir fort et qu'on sait persévérant : on se condamne rarement au rôle d'une opposition sans espoir.

Les magistrats du vieux parlement dissous demeurèrent en exil avec dignité. L'édit royal déclarait que leur charge serait remboursée, et l'abbé Terray fut en mesure de remplir cette disposition. Le trésor royal fit offre réelle aux présidents et conseillers d'acquitter le prix de leur office. En cas de refus, ce prix était déposé chez les notaires, et s'il n'était retiré dans l'année, on devait le distribuer en œuvres pies et aux hôpitaux (1).

Toutes les obligations financières furent exactement remplies, grâce à l'habileté du contrôleur général des finances. Quand ils virent que le Roi tenait bon et que c'en était fait du vieux parlement, les avocats, procureurs, huissiers de la bazoche, parlement et Châtelet revinrent peu à peu, avec le regret d'avoir déserté leurs offices fort lucratifs par un coup de mauvaise tête. Le palais reprit ses usages sans que personne ne songeât plus au vieux parlement. La gloire d'avoir pressenti un tel résultat fut tout d'abord au chancelier Maupeou, l'homme d'État

(1) 30 Juillet 1772.

le plus remarquable du dix-huitième siècle ; madame Du Barry partagea cet honneur, car elle l'avait dit : le Roi ne changerait pas, et cette parole avait été tenue.

Alors seulement le conseil put se compléter par le choix du duc d'Aiguillon, appelé au département des affaires étrangères. Rien ne s'opposa plus à ce qu'un esprit d'une si grande fermeté, un petit-neveu du cardinal de Richelieu, pût prêter son épée au développement du système tout entier. Le Roi confia donc le portefeuille au duc d'Aiguillon, afin qu'il y eût pleine unité et harmonie dans le conseil.

XV

1771-1772.

La première conséquence d'un coup d'État réussi, c'est de donner plus de force, plus de crédit, plus de puissance à ceux qui l'ont conçu ou exécuté. Or, nul ne pouvait oublier que la comtesse Du Barry avait été l'âme de la mesure qui brisait les parlements : elle avait donné au roi par la sécurité de son attitude, par la puissance de ses charmantes hardiesses ou de ses railleries, une fermeté qui n'était pas toujours dans le cœur du Roi ; et cette puissance, désormais incontestée de la comtesse, avait été pressentie par les courtisans, les poëtes, les artistes. La comtesse Du Barry fut donc la reine du jour pour tout ce qui vivait de la protection du Roi.

Dès la chute du duc de Choiseul, Voltaire s'était tourné vers l'astre levant à Luciennes, et il avait écrit à la comtesse Du Barry une lettre fort convenable et toujours spirituelle (1) :

« Madame la comtesse, la Renommée aux cent voix m'annonce dans ma retraite la chute de

(1) Septembre 1772. *Correspondance.*

M. de Choiseul et votre triomphe : cette nouvelle ne m'a point surpris, j'avais toujours pensé qu'il était impossible de résister à la beauté ; mais, vous l'avouerai-je ? je ne sais si je dois me féliciter du succès que vous avez obtenu. M. de Choiseul était plein de bonté pour moi ; sa protection seule me soutenait contre mes nombreux ennemis ; puis-je espérer de trouver en vous l'appui qu'il m'accordait, à moi chétif ? Lorsque le dieu Mars n'est plus là, il est tout naturel que je m'adresse à Pallas, la déesse des beaux-arts ! Refuserait-elle de protéger de son égide un de ses plus fervents adorateurs ? Permettez-moi, madame, de profiter d'une occasion pour déposer à vos pieds l'assurance de mon respectueux dévouement. Je n'ose vous dire les souhaits que je forme, parce qu'on pourrait en certain lieu m'accuser d'infidélité ; mais je vous promets d'être constant : à mon âge il est temps de se fixer. Soyez assurée que je ne m'occupe que de vous, que je ne songe qu'à vous ; qu'il n'est pas un écho des Alpes à qui je n'apprenne à répéter votre nom. Daignez agréer, madame, etc. VOLTAIRE, gentilhomme de la chambre du Roi (1). »

(1) Contre son ordinaire, cette lettre était écrite tout entière de la main de Voltaire.

La comtesse Du Barry avait compris avec un tact parfait toute l'importance qu'il y avait à ménager une plume et une renommée à la hauteur de celle de Voltaire. Bien qu'elle sût toutes les répugnances du Roi pour cette intelligence impie qui détruisait toutes les religions révélées, la comtesse répondit à Voltaire : « Monsieur, en lisant votre aimable lettre, j'ai presque été affligée de la disgrâce du duc de Choiseul. Soyez persuadé que lui et les siens se sont conduits d'une telle façon qu'il a fallu en venir là. Les regrets que vous exprimez touchant vos amis malheureux sont bien dignes de votre cœur généreux ; mais croyez que vos anciens amis ne sont pas les seuls à reconnaître votre beau talent et les égards qu'on lui doit : vous protéger est une gloire dont on ne peut manquer d'être jaloux, et, quoique je ne sois pas Pallas, je serai toujours fière de vous servir de mon crédit. Je vous remercie des vœux que vous formez pour moi et de l'attachement que vous m'exprimez. C'est trop d'honneur que de répéter mon nom au pied des Alpes. Soyez sûr qu'on répète souvent le vôtre dans les salons de Versailles. S'il m'était loisible, j'irais faire retentir le vôtre près des seules montagnes qui soient dignes de l'enten-

dre, au pied du Pinde et du Parnasse. Je suis, monsieur, etc. (1). »

Voltaire projeta aussitôt de se donner corps et âme au système de M. de Maupeou : la réforme des parlements, soit qu'il eût ses rancunes philosophiques contre ces assemblées, soit qu'il y eût certains engagements pris à son égard par le chancelier. Voltaire, il faut le dire, avait toujours voué un culte à la prérogative royale. C'était sur l'invitation de la comtesse Du Barry et du chancelier Maupeou qu'il avait écrit son *Histoire des parlements*, et dans le transport qui l'animait, en applaudissant au coup d'État, le philosophe comparait le chancelier Maupeou à tous les héros de la Fable :

Je veux bien croire à ces prodiges
Que la Fable vient nous conter,
A ces héros, à leurs prestiges
Qu'on ne cesse de nous citer;
Je veux bien croire à ce fier Diomède
Qui ravit le *palladium*,
Aux généreux travaux de l'amant d'Andromède,
Aux guerriers valeureux qui bloquaient Ilion;
De tels contes cependant ne sont crus de personne.
Mais que Maupeou tout seul
Du dédale des lois ait pu retirer la couronne,
Qu'il l'ait seul rapportée au palais de nos rois,
Voilà ce que j'ai vu, voilà ce qui m'étonne.
J'avoue avec l'antiquité
Que ses héros sont admirables,
Que par malheur ce sont des fables :
Et c'est ici la vérité (2).

(1) Novembre 1771.
(2) Voltaire, *Poésies diverses*, t. II.

Ainsi s'exprimait Voltaire sur l'acte qui détruisait les parlements : il espérait revoir Paris, la cour, le seul pays selon son cœur où il trouvait sympathie ; mais pourrait-il réussir ? La comtesse Du Barry faisait tous ses efforts pour effacer ou atténuer les invincibles préventions du Roi à l'égard de Voltaire : maîtresse du pouvoir, elle voulait le rendre favorable aux gens de lettres, aux artistes, et continuer à ce point de vue le rôle de madame de Pompadour. La poésie avait toujours sa tendance païenne sous la plume de Dorat, de Boufflers, de Saint-Lambert, Marmontel, du jeune chevalier Parny, tous aux pieds de la divinité de Luciennes. Madame la comtesse Du Barry, sans être lettrée comme madame de Pompadour, aimait à s'entendre dire en vers et en prose qu'elle était belle comme Hébé ou Vénus.

Est-il beauté plus accomplie !
Hébé, Vénus, oui, la voilà ;
Voyez sous sa collerette jolie
Ce bouton-ci, ce bouton-là,
Cette taille fine et légère.
. . . . (1)

Si la comtesse Du Barry assurément repoussait toute complicité avec le parti encyclopé-

(1) *Recueil Maurepas*, 1771.

dique que le Roi détestait, l'appui que ce parti avait prêté au chancelier Maupeou contre les parlements, lui avait permis toutes les licences. On éprouve un douloureux sentiment de honte quand on parcourt la hideuse nomenclature des livres pervers, licencieux, athées, matérialistes, qui furent alors publiés (1) sous la protection pour ainsi dire de Catherine II et de Frédéric, roi de Prusse. Louis XV, avec son sens droit, ne pouvait comprendre que l'impératrice de Russie appelât près d'elle Diderot et Dalembert, ou que le roi de Prusse eût ouvert un concours à l'impiété à Potsdam. Et cependant il reconnaissait que M. de Maupeou, dans sa lutte contre les parlements, ne pouvait se passer des encyclopédistes : c'était donc par le théâtre que la comtesse Du Barry cherchait à rapprocher les poëtes du roi. A Choisy les spectacles étaient fréquents, et la comtesse riait de tout cœur aux pièces grivoises de Collé et aux farces de la foire. « Sa Majesté est venue passer deux jours à Choisy avec une certaine quantité de seigneurs et quatre dames : la comtesse Du Barry, la maréchale de Mirepoix, la comtesse de l'Hospital et la duchesse

(1) 1770-1774.

de Mazarin. Madame la comtesse du Barry, qui cherche tous les moyens de distraire le Roi que l'ennui gagne si aisément, a fait venir le spectacle d'Audinot et de ses petits enfants; ceux-ci ont joué à merveille : on a donné *Il n'y a plus d'enfants*, petite pièce du sieur Nougaret; *la Guinguette*, ambigu-comique, image riante de ce qui se passe dans les tavernes; c'est un joli Téniers; on a fini par *le Chat botté;* on n'a pas même oublié la fricassée. Madame Du Barry s'amusait infiniment et riait à gorge déployée; le Roi souriait quelquefois (1). » Ce sourire mélancolique était un stigmate cruel marqué au cœur du Roi, châtiment fatal du sensualisme; tout le monde s'en apercevait, tandis que la comtesse redoublait d'efforts et de grâce pour appeler un sourire sur ces lèvres flétries. Elle mit à la mode les pièces de la Comédie italienne (2), les œuvres de Favard, de Voisenon et de Marmontel, avec cette vive et sentimentale musique que J.-J. Rousseau avait écrite pour le *Devin du village*, spectacle aimé à Choisy. C'étaient les airs

(1) *Journal de Bachaumont*, 1772. Il faut recourir à l'édition originale, et dédaigner l'extrait imparfait et sans critique qu'a publié M. Ravenel.

(2) Depuis l'Opéra-Comique.

que les musiciens de madame la comtesse exécutaient à Luciennes durant les soupers du Roi et que Sa Majesté fredonnait chaque jour. La comtesse avait pris en loyale amitié le premier valet de chambre de Louis XV, cet excellent et doux musicien, Jean-Benjamin de La Borde (1), le protecteur des gens de lettres, l'auteur de la charmante musique d'*Annette et Lubin*, celui dont Voltaire avait écrit :

Avec tous les talents le destin le fit naître,
Il fait tous les plaisirs de la société ;
Il est né pour la liberté,
Mais il aima bien mieux son maître.

M. de La Borde, sous le prétexte d'apporter sa partition de l'opéra de *Pandore* à M. de Voltaire, était venu à Ferney pour négocier le retour du quinteux vieillard, à la seule condition qu'il cesserait d'écrire si outrageusement contre la religion. Avec sa bonne et gracieuse joie d'enfant, la comtesse avait prié M. de La Borde d'embrasser pour elle le vieux poëte. M. de La Borde

(1) Il était né en 1734 ; il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages de musique et d'érudition. Il ne faut pas le confondre avec Jean-Joseph de La Borde, le financier d'origine espagnole, banquier de la cour de France. Tous deux montèrent à l'échafaud révolutionnaire, l'un le 24 avril, l'autre le 18 juillet 1794. (Voyez mes *Fermiers généraux*.)

rapporta de Ferney une lettre charmante de Voltaire adressée à la comtesse Du Barry : « Madame, M. de La Borde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux côtés de votre part.

Quoi! deux baisers sur la fin de ma vie,
Quel passeport vous daignez m'envoyer !
Deux, c'en est trop, adorable Egérie,
Je serai mort de plaisir au premier.

Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
Faible tribut de quiconque a des yeux.
C'est aux mortels d'adorer votre image,
L'original était fait pour les dieux.

« J'ai entendu plusieurs morceaux de la *Pandore* de M. de La Borde, ils m'ont paru dignes de votre protection. La protection accordée aux véritables talents est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez. Daignez, madame, agréer le profond respect d'un vieux solitaire dont le cœur n'a presque plus d'autres sentiments que la reconnaissance. »

A mesure donc que la comtesse Du Barry voyait grandir sa faveur, elle s'érigeait en protectrice des poëtes et des artistes auprès du Roi. Louis XV qui, je le répète, n'aimait pas les écrivains philosophiques, tendait volontiers la main à ces aimables poëtes qui charmaient la vie, et la comtesse Du Barry secondait ses goûts. A Choisy, elle fit représenter la *Feinte par amour*

de Dorat, à qui elle fit accorder une gratification de deux cents louis. Le poëte improvisa un compliment digne de la fidélité d'un mousquetaire, car Dorat avait appartenu à ce noble corps.

Des souverains, quoi ! le plus adoré
A mes essais daigne sourire !
Plus mon cœur en est enivré,
Moins j'ai de force pour le dire.

Avec Dorat, poëte suave et flatteur, il faut joindre Du Belloy, l'auteur de la tragédie du *Siége de Calais*, que madame la comtesse Du Barry avait pris en grande affection; car Louis XV estimait le talent national de Du Belloy, et ces accents tout français qui rappelaient les héroïques annales de la monarchie (1). Du Belloy fut comblé de biens et de pensions. Dorat et Du Belloy avaient appartenu à l'armée, comme Gentil-Bernard et Saint-Lambert, et il en reste toujours l'orgueil de son pays. C'était consolant au milieu de tant de gens de lettres qui le trahissaient.

Sans être non plus artiste comme la marquise de Pompadour, madame la comtesse Du Barry aimait et protégeait les arts avec munificence.

(1) Louis XV avait pris en grande amitié Brizard de la Comédie-Française, artiste honnête, poli, et qui jouait les *Rois* avec une grande dignité. Louis XV ne l'appelait que son camarade à cause de ses rôles.

Ses promenades du matin étaient souvent consacrées à la visite des ateliers. Un jour elle vint chez Joseph Vernet où elle écrivit un bon de cinquante mille livres sur M. de Beaujon, le banquier de la cour, pour prix de deux tableaux qu'elle se fit céder avec les plus vives instances. Elle mit à la mode les Van Dick et les Téniers fort dédaignés au dix-septième siècle ; elle acheta quatre mille louis le portrait admirable de Charles Ier qu'elle plaça à Luciennes, les uns disent comme tableau de famille (les Barry se prétendaient parents des Stuarts), les autres, comme un exemple rappelant au Roi le sort que lui réservaient les parlements rébellionnés. Les peintres de prédilection de la comtesse Du Barry furent Vernet, Fragonard, Vien, Doyen et Greuze ; elle servit de modèle pour *la Jeune fille à la cruche cassée*. La plupart des têtes de jeunes femmes de Greuze, un peu uniformes, sont également prises sur ce modèle que le peintre trouvait d'une perfection accomplie.

Indépendamment du beau buste en marbre du Louvre, il existe plusieurs portraits de madame Du Barry ; un charmant médaillon tout entrelacé de roses, œuvre de Marilly, nous représente ses traits : de beaux yeux sous des cils

admirables, un nez parfait, une délicieuse bouche. Sous ce portrait on lit deux vers :

Les Grâces et l'Amour sans cesse l'environnent,
Et les Arts avec eux tour à tour la couronnent.

Le portrait peint par Drouais est plus remarquable encore : la comtesse y est représentée sous l'uniforme de chevau-léger, en frac à larges boutons. On lit comme légende :

Plaire n'est pas le moindre soin pour elle ;
Un goût plus vrai l'occupe tout le jour ;
Sensible aux maux des autres plus qu'aux jeux de la cour,
C'est pour obliger qu elle est belle (1).

Quel est cet Adonis au regard enchanteur ?
Quelle est cette beauté qui me charme et m'entraîne ?
Là, c'est l'Amour qui soumet tous les cœurs ;
Ici, c'est Flore qui les enchaîne.

A Luciennes fut groupée la plus jolie collection de petits riens, de chiffons, de toilettes, magots, bronzes, or, bijoux, dont le négrillon Zamore était l'intendant. Le pavillon de Luciennes n'était guère qu'une petite bonbonnière, mais si élégante, si coquettement taillée, qu'on avait tout sous la main. La bibliothèque n'était ni savante ni colligée à grand renfort d'érudition : elle se composait d'une collection d'œuvres futiles à l'usage de la comtesse, et de livres de

(1) Il avait été fait bien d'autres vers pour mettre au bas de ce portrait, peint par Drouais.

sciences et de voyages pour le Roi. Déjà trois imprimeurs, Didot, Crapelet, Renouard, avaient essayé ces petites éditions (1) avec gravures et d'un caractère si pur qui se placèrent ensuite sous la protection du Roi, du Dauphin ou du comte d'Artois. Les élégantes reliures maroquin et veau plein avec baguettes d'or datent de madame Du Barry et de la bibliothèque de Luciennes. En l'honneur de la comtesse on fit des livres-miniature, délicieux ornement d'étagères. Le jeune Denon lui fit hommage des plus beaux bijoux trouvés à Herculanum et à Pompéia dans les fouilles ordonnées par M. d'Aiguillon.

Mais le plus bel ornement de Luciennes, c'était la comtesse elle-même qui recevait le Roi, souvent vêtue d'un simple déshabillé; elle s'asseyait aux pieds du prince qui contemplait sous son tilleul favori le beau paysage de la Seine. La comtesse exposait au Roi les demandes en grâces, la feuille des artistes protégés et pauvres; elle luttait incessamment contre les sentiments d'économie et même un peu de parcimonie qui étaient le défaut saillant de Louis XV. Les artistes, dans l'opinion de la comtesse, n'étaient jamais assez

(1) Celles de Didot sont les moins recherchées: les caractères et les planches sont sans originalité.

payés, et le plus bel apanage d'un roi était de récompenser tous ceux qui honoraient son règne.

Au pavillon de Luciennes le Roi avait toutes ses aises : dans le jardin un vaste mail pour l'exercice de la paume qui développait les formes du corps ; Richelieu, Soubise, Croy, l'Hospital, Mirepoix, Gramont, forts joueurs, tenaient la partie du roi. Gracieux et bel exercice du mail et de la sarbacane, qu'êtes-vous devenu? vous êtes disparu comme tombera bientôt le noble jeu d'escrime. A toutes ces académies dignes des gentilshommes (1), de soldats et d'hommes de cœur, élégants et braves comme les Valois, ont succédé les académies de bel esprit et les joutes de belles langues !

(1) Il m'est tombé dans les mains un bel in-folio imprimé sous Louis XIII, avec de nombreuses et magnifiques planches sur l'art de l'escrime. Il se paye dans les ventes de 2 à 300 francs. Le loyal et spirituel baron de Bazancourt va publier un beau livre sur l'art qu'il connaît si bien.

XVI

1772-1773.

Un des plus étranges incidents de cette dernière période du règne de Louis XV, ce fut la situation librement hostile prise par le duc de Choiseul, même après sa disgrâce. Dans les formes et les institutions de la vieille monarchie, un ministre même considérable auquel le Roi écrivait une lettre de cachet restait dans un profond oubli ; et cet exil était si amer, si absolu que nul n'allait le voir, que nul n'osait le soutenir, dans la crainte d'encourir le même châtiment. Il n'en fut pas ainsi du duc de Choiseul, caressé, adulé même dans sa belle terre de Chanteloup. Le ministre disgracié fut autant loué dans sa disgrâce (chose étrange et nouvelle) que dans la plénitude de son pouvoir suprême. Après avoir salué le Roi à Versailles, la mode voulut qu'on allât visiter le duc de Choiseul à Chanteloup.

Ce changement dans les habitudes de la cour s'opéra-t-il par suite de l'affaiblissement du

prestige de la royauté, ou bien doit-on le rattacher au caractère élevé et à l'importance personnelle ou même philosophique du duc de Choiseul, à ses vastes relations, au système politique qu'il avait inauguré ou développé? Le duc n'était pas un ministre ordinaire, il est vrai : pendant plus de quinze années (1) il avait exercé la plénitude du pouvoir; le Roi aimait les formes élégantes et faciles de son travail; il était à la tête d'une école politique, et ce qui est plus puissant encore, il était l'âme d'une coterie dont les ramifications s'étendaient partout. On ne pouvait se dissimuler que la disgrâce n'eût été éclatante. La lettre de cachet était fort dure dans ses expressions, et néanmoins le Roi laissait les courtisans visiter Chanteloup; il n'y avait jamais de paroles de colère contre le duc de Choiseul. Si la comtesse Du Barry se permettait quelques plaisanteries sur la cour du duc; si elle s'informait des moindres détails, des moindres paroles du ministre disgracié, elle était toujours empressée de le servir.

Dans une circonstance particulière, elle se montra très-favorable au duc de Choiseul : elle fit élever sa pension jusqu'à cinquante mille

(1) Voyez mon *Louis XV*.

livres (1) quoique en disgrâce, et cette générosité peut-être maladroite au milieu des intrigues du duc de Choiseul fut chantée par les poëtes.

Chacun doutait, en vous voyant si belle,
Si vous étiez ou femme ou déité;
Mais c'est trop sûr, votre rare beauté
N'est pas le lot d'une simple mortelle.
Quoique jadis écrit en certain lieu
Un roi-prophète en sa sainte démence;
Quoi qu'un poëte en ait dit, la vengeance
N'est que d'un homme, et le pardon d'un dieu (2).

Bientôt il fut question de donner au duc de Choiseul une nouvelle indemnité pour la charge de colonel-général des Suisses dont il consentait à se démettre en faveur de M. le comte d'Artois. Sous l'ancienne monarchie il y avait une multitude de charges inamovibles qui passaient dans les familles comme leur patrimoine, et c'était un admirable moyen de conservation. M. de Choiseul, par l'intermédiaire de la comtesse Du Barry, reçut trois cent mille livres en acquit au comptant et soixante mille livres de pension réversibles pour cinquante mille livres en faveur de la duchesse sa femme. Ce ne fut pas sans obstacles ni difficultés, et l'on pourrait même

(1) Réversible pour vingt-cinq mille livres à madame la duchesse de Choiseul, fort estimée du Roi.

(2) *Journal de Bachaumont.*

ajouter sans imprudence, que cette concession nouvelle fut obtenue; car le Roi était informé qu'une opposition menaçante se groupait autour du duc de Choiseul, appuyé sur les parlements dissous. Les idées anglaises fermentaient toujours et tendaient à se personnifier en un chef, le duc de Chartres (le fils du duc d'Orléans), qui, sans oser encore une opposition directe, caressait les vieux parlements et sollicitait la permission d'une visite à Chanteloup (1).

La noblesse, représentée par M. le duc de Gontaut (Biron), le marquis de Ségur, le prince de Beauveau, le marquis de Castries, le comte de Jarnac, le duc de Liancourt (2), avait songé au duc de Chartres pour servir d intermédiaire aux réclamations qu'elle comptait adresser au Roi.

Si la comtesse Du Barry avait entraîné le duc d'Orléans à faire adhésion au coup d'État (3), le duc de Chartres, jeune homme impétueux, espé-

(1) Lettre du mois de janvier 1773.

(2) La plupart de ces gentilshommes prirent ensuite une part très-active à la révolution française de 1789 : il ne faut pas l'oublier.

(3) Elle l'avait gagné par l'espérance de faire approuver son mariage avec madame de Montesson, que Son Altesse Royale désirait fort. Elle était née de la Haie Riou, d'une famille bretonne. M. de Montesson était mort en 1769 lieutenant-général des armées du Roi.

rait la position de chef de parti. Avec sa vivacité ordinaire, la comtesse Du Barry avait signalé ce danger au Roi. Par l'intermédiaire de quelques amis, elle se procura la copie de la lettre que le duc de Chartres écrivait au duc de Choiseul pour lui annoncer sa prochaine visite à Chanteloup. Fort inquiet d'une démarche qui pouvait trop compromettre sa position, le duc de Choiseul s'était hâté de répondre à Son Altesse Royale : « Monseigneur, mon premier mouvement, en recevant hier au soir la lettre dont Votre Altesse Royale m'a honoré, a été de lui exprimer combien je suis sensible à l'honneur qu'elle veut bien me faire. Je n'ai songé d'abord qu'au plaisir que j'aurais de la recevoir ; mais en réfléchissant sur l'éclat qui est la suite de toutes les démarches de Votre Altesse Royale et sur la réserve qu'exige de moi ma position, j'ai craint que ce témoignage de votre bienveillance, dont vous voulez m'honorer, ne produisît un mauvais effet sur le Roi, etc. (1). »

Le duc de Choiseul éludait avec habileté la demande que lui adressait le duc de Chartres ; car tout ce qui se faisait à Chanteloup préoccupait le petit conseil de Choisy ou de Luciennes.

(1) Janvier 1773.

La comtesse, curieuse souvent de connaître l'opinion du duc de Choiseul sur les mesures du conseil, ne grondait pas trop les courtisans qui venaient la visiter, même après un petit voyage selon la mode à Chanteloup. Il se passa une scène assez plaisante à Luciennes : le nouveau secrétaire d'État de la guerre, le marquis de Monteynard, venait de prendre une mesure considérable sur la réforme du conseil des Invalides ; le duc de Gontaut arrivant sur ces entrefaites de Chanteloup, la comtesse, toujours curieuse de nouvelles, demanda ce que le duc de Choiseul pensait de cette réforme : « Je ne puis le dire à madame, répondit le duc de Gontaut. — Je l'exige pourtant. — Je ne puis le dire sans manquer de respect à madame, répéta le duc — Dites toujours sans crainte, répliqua la comtesse avec sa petite volonté mutine et impérative. — Vous le voulez, madame? — Oui. — Eh bien! il dit qu'il s'en... moque. » Et la comtesse se prit à rire comme un enfant. Sur ces entrefaites le Roi entra en demandant la cause de cette gaieté. « Savez-vous, Sire, ce que pense M. de Choiseul de la réforme du conseil des Invalides, par M. de Monteynard? — Eh bien! comtesse? — Il dit qu'il s'en... moque. — Et vous, comtesse, quelle est votre opinion? — Mais, je m'en... moque aussi.

— En ce cas, nous sommes à trois, » répliqua Louis XV en riant (1).

Cette délibération plaisante constatait qu'il n'y avait ni colère ni même une animosité bien ardente contre les visiteurs de Chanteloup, et que Louis XV avait un faible pour les Choiseul, dès qu'ils n'étaient plus à redouter. C'est qu'en effet la société était spirituelle et charmante dans cet exil. Le duc, bien que fort laid, et d'un ton absolu dans la causerie, était aimé de tous; la comtesse, née Crozat-Duchâtel (2), appartenait à cette famille de riches financiers protecteurs des arts dont j'ai parlé; femme d'un esprit hors ligne, d'une bonté parfaite, elle aimait les gens de lettres et savourait leur encens avec un plaisir indicible. A ses côtés Béatrix de Choiseul-Stainville, duchesse de Gramont, était une de ces femmes d'élite éclatante au dix-huitième siècle; d'abord chanoinesse de l'abbaye de Remiremont, elle avait épousé le duc de Gramont (des bons Gramont), qui se disait prince (3) souverain de Bidache, dans la

(1) *Bulletin de Paris.* Janvier 1772.

(2) Voyez mon livre sur *les Financiers.*

(3) A moins d'être *prince de la famille ou du sang*, le titre de prince n'était pas placé haut dans le blason nobiliaire, et ne signifiait pas une dignité française; aussi

Basse-Navarre. Elle avait une grande puissance sur l'esprit du duc son frère, et, je l'ai dit, les pamphlets n'épargnaient pas cette femme d'esprit et de cœur, qui partageait avec un enthousiasme et un dévouement absolus les grandeurs, les succès et les disgrâces de son frère. Oui, la duchesse de Gramont avait espéré un moment conquérir le cœur de Louis XV et se mettre en lutte avec la jeune comtesse Du Barry, prétention qui était une véritable faute. Madame de Gramont, née en 1730, n'était ni jeune ni jolie; elle avait beaucoup d'esprit, mais de cet esprit qui demandait une application attentive, fatigante pour un roi avancé dans la vie, qui aimait la beauté jeune physique, et préférait Psyché à Junon et à Minerve. Exilée à Chanteloup avec son frère, madame de Gramont le compromit plus d'une fois par ses paroles. Autant celle-ci était hardie de propos, imprudente dans ses colères, autant madame de Choiseul était discrète, prudente, mesurée.

Sur la vertu, sur la justice,
Sur les grâces, sur la douceur,
Je fonde aujourd'hui mon bonheur,
Et vous êtes ma fondatrice.

M. de Talleyrand prenait le titre de prince *duc* de Talleyrand.

Ainsi parlait Voltaire ; mais avec l'avénement de M. le chancelier Maupeou, le poëte changea vite d'opinion sur les Choiseul. Aussi le duc, un peu mordant et railleur, fit-il peindre sur une girouette placée au sommet du château de Chanteloup la figure de Voltaire. Ce fut une exception au reste que cette ingratitude de Voltaire; presque toute la société littéraire du duc de Choiseul lui resta fidèle dans la disgrâce. Boufflers écrivit à Chanteloup son joli conte d'*Aline* (1), au moment où le duc s'occupait beaucoup d'une lutte avec les Anglais dans l'Inde ; Champfort, Laharpe, étaient ses hôtes assidus ; Rulhière y rédigeait ses *Mémoires sur la Russie*, écrits par ordre du département des affaires étrangères, et dont le manuscrit fut remis au duc de Choiseul après sa disgrâce, comme s'il était encore le chef de ce département : Rulhière, homme de cœur et d'esprit, appartenait tout entier au système du duc, pendant comme après sa disgrâce. Au temps de la vieille monarchie, les affaires étrangères étaient aux mains de gens bien élevés qui savaient respecter les positions acquises, les services rendus. Les hommes qui n'ont

(1) Ce conte fut ensuite joué à la Comédie-Italienne, 1773.

pas de passé, nés d'une fortune de hasard, jettent tout au vent de leur destinée.

Mais le savant le plus aimé, le plus estimé à Chanteloup, c'était l'abbé Jean-Jacques Barthélemy, tout dévoué à la duchesse de Choiseul et qui vécut quarante ans auprès d'elle, tout entier préoccupé de l'étude des médailles dont il était le garde général à la Bibliothèque Royale (1). La duchesse, avec ses goûts sérieux, suivait avec l'attrait le plus vif l'abbé Barthélemy dans ses études ; car à Chanteloup il préparait son œuvre capitale, le *Voyage d'Anacharsis* (2), qui fut dédié à la duchesse. Le duc combla l'abbé Barthélemy de pensions et de nobles récompenses ; il lui assura même la place de secrétaire général des Suisses dont il était colonel-général, comme Gentil-Bernard avait été secrétaire des dragons. Il existait sous le vieux régime mille de ces sinécures pour récompenser les grands mérites ; c'étaient des abus, dit-on, comme si les abus n'étaient pas nécessaires, je l'ai dit déjà, pour récompenser le talent exceptionnel. L'ordre régulier dans les traitements et les places correspond tout juste à la triste médiocrité : le niveau, c'est la nullité.

(1) Barthélemy était né à Aubagne.

(2) Le *Voyage d'Anacharsis* ne parut qu'en 1787.

Par sa bienveillance extrême et sa supériorité d'esprit, M. le duc de Choiseul avait groupé autour de lui des jeunes gens très-instruits, spirituels, ardents, qui ont laissé des traces jusque dans la diplomatie de la révolution française ; et parmi eux, François Barthélemy, le neveu de l'abbé, secrétaire en premier, et déjà attaché à l'ambassade du baron de Breteuil (1) ; Marie Leblanc d'Hauterive, élève distingué qui, à treize ans, avait complimenté la duchesse de Choiseul au collége, et qui fut ensuite envoyé en Moldavie et en Valachie (2) ; François Barbé de Marbois, recommandé par le duc de Castries au département des affaires étrangères, presque enfant, comme élève des langues; le fils d'un médecin de Dijon, Hugues-Bernard Maret, appelé dans la carrière diplomatique (3). Toute cette école de Chanteloup exerça plus tard une grande influence sur les affaires de l'Europe : groupée après nos troubles publics autour de M. de Talleyrand, elle avait conservé cette grâce, cette bienveillance parfaite qui se perd chaque jour

(1) Ambassadeur à Londres ; Barthélemy fut ambassadeur en Suisse et membre du Directoire sous la République française.

(2) Chef des Archives aux affaires étrangères, un des écrivains de confiance de M. de Talleyrand.

(3) Depuis duc de Bassano, secrétaire d'Etat sous l'Empire ; esprit bienveillant.

au milieu de ces existences nouvelles des enfants de fortune de la révolution.

Ainsi on voyait un exemple qui ne s'était jamais produit dans l'histoire de la monarchie, un ministre se conservant considérable dans la disgrâce comme il l'avait été dans le pouvoir. Il y avait donc quelque utilité dans les lettres de cachet qui, après la chute d'un ministre, l'éloignaient de tout contact avec Versailles et les intrigues qui s'y agitaient. Un ministre en disgrâce avait possédé trop de secrets pour qu'on le laissât à la disposition des ennemis du nouveau système que le Roi voulait inaugurer par un changement de ministère. Ce fut le tort de la comtesse Du Barry de laisser à toute sa liberté l'école du duc de Choiseul, si active et si spirituelle. Cette coterie, dans ses inimitiés et ses haines, inspira la plupart de ces mauvais pamphlets écrits en Angleterre et en Hollande et qui ont servi d'aliment à l'histoire anecdotique de Louis XV. On attribue à cette coterie de Choiseul la première idée de l'odieux pamphlet qui parut à Londres sous le titre du *Gazetier cuirassé*, œuvre du réfugié Thévenot, connu depuis sous le nom du chevalier de Morande (1). Quand une coterie ou un

(1) Le *Gazetier cuirassé ou Anecdotes sur la cour de France*,

parti politique veut briser un pouvoir qui le gêne, il n'est chose odieuse qu'il ne suppose ou qu'il n'invente, et c'est de bonne guerre ; les calomnies passent ainsi à la postérité comme la vérité ; elles trouvent des écrivains philosophiques pour les répéter et des niais passionnés pour les croire.

Le pamphlet du chevalier de Morande était aussi pervers que l'homme qui le publiait. Les petits vers qu'on va lire, spirituels, bien tournés, étaient tout à fait dans l'esprit du temps; la société du duc de Choiseul les fit attribuer au comte Jean Du Barry, le beau-frère de la favorite, comme s'il avait à se plaindre d'elle et qu'il dût la déchirer par vengeance ! Le comte Jean était trop habile, et si l'on veut trop besogneux pour jamais déprécier sa belle-sœur, la source de sa fortune. Comme d'Aubigné pour madame de Maintenon, il pouvait avoir ses jours de mauvaise humeur et d'épigrammes; mais ces nuages passaient bien vite par l'intervention des deux sœurs spirituelles et prudentes, mesdemoiselles Du Barry, et le comte Jean resta le meilleur conseil-

Londres, 1772. C'est d'après le *Gazetier cuirassé* que fut dressé l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville contre la comtesse Du Barry et qu'on a écrit ses aventures: belle et noble source !

ler de la comtesse dans sa bonne et mauvaise fortune. Comment aurait-il pu écrire une satire dégradante contre celle qui tendait la main à tous les siens avec tant de générosité ?

Drôlesse,
Où prends-tu donc ta fierté ?
Princesse,
D'où vient ta dignité ?
Si jamais ton teint se fane ou se pelle,
Au train
De Catin
Le public te rappelle.
Drôlesse,
Où prends-tu ta fierté ?
Princesse,
D'où vient ta dignité ?
Lorsque tu vivais de la messe
De ton père Guimard,
Que la Romson volait la graisse
Pour joindre à ton morceau de lard,
Tu n'étais pas si fière
Et n'en valais que mieux.
Baisse ta tête altière,
Du moins devant mes yeux.
Ecoute-moi, rentre en toi-même
Pour éviter de plus grands maux.
Permets à qui t'aime
De t'offrir encore des sabots (1).

Il était impossible que ce pamphlet fût l'œuvre du comte Jean Du Barry. Il émanait d'un de ces grands et spirituels oisifs de Chanteloup qui se vengeait de la disgrâce en rappelant les origines toutes roturières de celle qui conduisait les affaires de la monarchie : cette ori-

(1) *Recueil Maurepas*, 1772.

gine, c'est ce que pardonnent le moins les coteries du grand monde quand une nouvelle étoile se lève; on fouille, on recherche dans le passé; on invente mille histoires sur la pauvre fille qu'une grande aventure a placée si haut. Il semble résulter néanmoins de ce pamphlet même que la comtesse avait pris des formes de grande dignité, des manières d'une compagnie parfaite et de haute distinction qui désespéraient les antiques familles nobiliaires.

Ce qui caractérisait surtout la comtesse, c'était la bonté extrême de son caractère envers ces mêmes Choiseul qui l'attaquaient de toutes les manières; plusieurs fois Louis XV, colère de toutes ces intrigues blessantes et de ces agitations qui se faisaient autour de Chanteloup, était résolu d'exiler plus loin le duc de Choiseul, même de lui donner une prison d'État. Dans toutes ces circonstances, la comtesse se fit la protectrice de ses ennemis. Elle calma, elle apaisa le Roi par un bon mot, une plaisanterie. Si elle aimait à railler le duc et sa sœur, elle ne voulait pas les persécuter. Ce fut une justice qu'on doit rendre à madame la comtesse Du Barry, jamais elle n'usa ou n'abusa du pouvoir pour persécuter et poursuivre ses plus implacables ennemis.

XVII

1773.

Le pouvoir de la comtesse était parvenu à son apogée, et les oppositions même ardentes ou railleuses ne semblaient avoir d'autre effet que de le consolider. Le Roi était de plus en plus sous le prestige de cette jeune femme, qui d'ailleurs s'était faite l'expression de la politique nouvelle de son conseil : ce crédit était si grand, que sans heurter madame la Dauphine, la comtesse avait pu lutter de modes, de théâtre et de goût avec Son Altesse Royale. Après avoir été fort dévouée à la Dauphine, madame Du Barry eut le malheur de lui déplaire. Le Roi loua l'esprit plein de convenance de la comtesse, qui avait surtout à se plaindre de quelques paroles mal réfléchies de M. le Dauphin, plus probe dans les affaires que poli avec les femmes.

Ce crédit de la comtesse se manifesta surtout à l'occasion des alliances de la famille Du Barry. Le vicomte Adolphe, pourvu à dix-huit ans du grade d'officier aux chevau-légers, vit autour

de lui les plus grands partis s'offrir en mariage, et le Roi choisit mademoiselle de Tournon (1). Si elle était sans fortune par sa famille, elle était l'alliée des Rohan-Soubise et des Condé. Toutes les difficultés furent aplanies, et le roi fit lui-même la dot de la fiancée. Désormais les Du Barry étaient des mieux apparentés en cour, et c'était une force sous le système de la vieille monarchie.

A la suite de la négociation qui amena M. de Choiseul à se démettre de la charge de colonel-général des Suisses, la comtesse Du Barry avait contribué de tous ses efforts à faire donner cette charge au jeune comte d'Artois, qui, plein de gratitude et de galanterie, confia le grade de lieutenant-capitaine de la garde suisse au comte d'Hargicourt, le beau-frère de madame la comtesse Du Barry, brave officier, plein de distinction (2). Le comte d'Artois était fort aimé de son grand-père Louis XV. Brillant jeune homme,

(1) C'était de l'ancienne famille titrée des Tournon en France, et non point les Tournon du Comtat-Venaissin.

(2) Le comte d'Artois conserva au comte d'Hargicourt cette place de capitaine des gardes, même après la disgrâce de madame Du Barry. Ceux qui ont connu le vieux et chevaleresque roi Charles X, savent à quel point il aimait et respectait la mémoire du roi Louis XV, son aïeul. Voir mon *Histoire de la Restauration*

il trouvait dans le gracieux appui de la comtesse Du Barry une facilité extrême pour ses folies de jeu, de femmes, de chevaux. Par des motifs plus sérieux, M. le comte de Provence se rapprochait de la comtesse Du Barry. Son Altesse Royale n'aimait pas la Dauphine et il était aise de lui opposer une influence puissante sur l'esprit du Roi et d'exercer une action sur le gouvernement auquel il aspirait.

A tous ces points de vue, madame la comtesse Du Barry était parvenue à la plus grande hauteur du pouvoir. Le Roi s'était accoutumé à tenir le conseil à Luciennes en sa présence. La comtesse avait pris une dignité de salon, des manières de distinction qui la faisaient remarquer de tous, et qu'elle devait alors sans doute à la fréquentation des plus hautes dames, les maréchales de Luxembourg, de Mirepoix, la duchesse d'Aiguillon. Autour du Roi, elle voyait chaque soir les plus polis des gentilshommes, Soubise surtout, noble cœur, belle âme, brave et généreux ami; ce Rohan, qui jeta au vent sa fortune pour vivre dignement en prince souverain de Bretagne, dans ce splendide hôtel Soubise, dont la cour aux élégantes colonnades fait encore l'admiration du monde. Triste destinée des vieux palais, sous la révolution française ils devinrent

des magasins, des casernes ou des prisons (1). A l'hôtel Soubise maintenant, on garde les parchemins d'une monarchie au sépulcre, les sceaux d'une royauté brisée, les blasons effacés par la félonie du 4 août 1789! Qui a gardé pur son cri d'armes et son blason de race? Qui n'a pas quelques forfaitures écrites sur son heaume et son cimier? Hérauts d'armes des tournois, brisez ces pièces de l'écu sur les couleurs ternies! Gentilshommes du passé, vous n'êtes que des ruines! Vous aussi chantez votre ballade de la revue des morts réveillés au tambour de la prise de la Bastille dans cette nuit fameuse où vos pères ont abdiqué leurs titres!

Le bon cœur de la comtesse Du Barry la faisait aller au-devant de toutes les infortunes. Elle se jetait aux genoux du Roi pour obtenir la grâce d'une pauvre fille séduite, d'un déserteur ou d'une famille imprudente, et ce fut pour rappeler un de ses beaux traits lors de son voyage au camp de Compiègne que fut composé l'opéra du *Déserteur*, couronné par ce couplet :

Le roi passait, et le tambour battait au champ.

Au théâtre, selon la mode, la comtesse Du

(1) Comme l'hôtel de la Force.

Barry se posait en protectrice de tous les débuts, de tous les premiers efforts de nouveaux sujets. Elle tendit la main à la toute jeune mademoiselle Raucourt; elle combla de faveurs mademoiselle Guimard, et vint elle-même inaugurer son nouvel hôtel de la chaussée d'Antin (le temple de Terpsichore). L'acteur Dauberval, accablé de dettes, s'était adressé à la comtesse Du Barry, et celle-ci, par sa petite volonté souveraine, imposa cinq louis à chaque grand seigneur de la cour, jusqu'à ce qu'elle en eût recueilli deux mille. Dauberval lui écrivait :

« Madame la comtesse (1), quelle obligation ne vous ai-je pas et comment le reconnaître? Investi, couvert de vos bienfaits, je viens d'éprouver de votre part une faveur rare, et dont il n'est pas d'exemple en France envers un homme de talent. Déjà les Muses vous ont couronnée de de leurs guirlandes; c'est aux artistes, c'est aux gens de lettres de vous célébrer plus dignement. Qu'est-ce que le génie ne doit pas attendre d'une divinité aussi tutélaire, si vous daignez faire quelque chose à l'égard d'un simple artiste? Déjà la peinture, la sculpture, la gravure, se sont disputé la gloire de transmet-

(1) Janvier 1773.

tre à l'Europe étonnée les grâces séduisantes de votre physionomie. Déjà le patriarche de notre littérature, le prince de nos poëtes et de nos philosophes, le vieillard de Ferney, s'est courbé à vos genoux et vous a en sa personne rendu les honneurs du Parnasse et du Portique. Puisse son exemple encourager ceux dont le respect enchaîne la langue. Qu'il s'élève donc un concert général de vos louanges, et que le sceptre des arts et de la philosophie, tombé des mains de la marquise adorable qu'ils pleurent encore (madame de Pompadour), passe dans vos mains et leur rende en vous une autre Minerve (1). »

Telle était la lettre un peu boursouflée que Dauberval adressait à madame la comtesse Du Barry, tandis que Voltaire restait prosterné à ses genoux : devenu de plus en plus oublieux pour les Choiseul, il écrivait dans une sorte d'enivrement à la comtesse Du Barry; et une remarque à faire pour l'étiquette, c'est que dans ses lettres, il ne se sert plus de l'expression de *madame la comtesse*, il dit *madame* tout court, avec un large blanc au haut de la page, comme s'il écrivait à la reine de France et comme il avait écrit à la reine d'Angleterre.

(1) *Journal de Bachaumont*, janvier 1773.

« 20 septembre 1773.

« Madame,

« M. le maréchal de Richelieu a bien voulu m'écrire il y a quelques mois qu'il acceptait plusieurs montres fabriquées dans les manufactures de Ferney, pour les présents destinés aux personnes qui accompagneraient madame la comtesse d'Artois. Il m'a mandé depuis que vous aviez eu la bonté de vous charger de ces présents. Je prends donc la liberté respectueuse, Madame, de vous adresser un essai des travaux de la colonie que j'ai établie dans ma terre. Cette montre est ornée de diamants, et ce qui vous surprendra, c'est que les sieurs Cérit et Dufour, qui l'ont faite sous mes yeux, n'en demandent que mille livres. Vous protégez tous les arts en France, Madame, et j'ose espérer que vous protégerez nos efforts. Je me croirai bien récompensé d'avoir établi des artistes industrieux, d'avoir acquis à Sa Majesté plus de six cents nouveaux sujets, d'avoir changé un petit hameau pauvre en une petite ville (1), si nos soins ont le bonheur de vous plaire.

(1) Ce fut une excellente spéculation pour Voltaire, fort avide d'affaires.

« La montre que j'ai l'honneur de vous présenter, Madame, n'est pas malheureusement à répétition ; mais si vous en voulez non-seulement à répétition, mais enchâssée de rubis, vous seriez étonnée qu'elle coûtât un tiers de moins qu'à Paris. Ce serait une grande consolation pour ma vieillesse, si je pouvais jamais me flatter qu'il sortît quelque chose de Ferney qui ne fût pas indigne de vos regards et de votre protection. J'ai l'honneur d'être avec respect, Madame, etc. (1). »

Cette lettre, signée du nom de Voltaire, gentilhomme de la chambre du Roi, était écrite avec la même étiquette que la dédicace de la *Henriade* à la reine d'Angleterre ; avec son instinct profond et merveilleux, Voltaire avait pressenti la destinée de madame Du Barry. Le Roi la conduisait partout, à la revue des troupes, aux dîners de famille. Lors du mariage de mademoiselle de Tournon avec le comte Adolphe Du Barry, les nouveaux époux eurent l'honneur de dîner avec la famille royale, faveur immense qui blessa M. le Dauphin, à ce point de le rendre presque impoli, en oubliant jusqu'à la galanterie inhérente à l'esprit gentilhomme.

(1) *Nouveau Recueil de lettres de Voltaire* (1853).

Cette faveur inouïe de la comtesse Du Barry dut être enfin sérieusement examinée, même par le parti religieux personnifié dans le duc de La Vauguyon. Ce parti savait que seule, la comtesse avait pu soutenir le Roi et son conseil dans la ferme résolution de détruire les parlements; il savait également que seule, elle pouvait déterminer le Roi à prendre un parti contre les tristes progrès de l'esprit irréligieux; que seule encore la comtesse Du Barry pouvait appuyer le Roi dans sa résistance à tous ces projets destructeurs des ordres monastiques auxquels le poussait le parti économiste. On était débordé par l'*Emile* de Rousseau, les plans d'éducation de M. La Chalotais; les jansénistes étaient stériles et impuissants pour la résistance; les jésuites seuls pouvaient restaurer l'éducation publique. Louis XV pouvait-il prendre cette résolution énergique sans être soutenu et protégé contre sa propre faiblesse?

Les jésuites seuls, par une large méthode, par la consécration des principes d'autorité et leur enseignement considérable, pouvaient ramener un peu d'ordre et d'unité dans l'éducation publique. Dès que cette idée eut été conçue et arrêtée, le parti religieux dut songer à régulariser la situation du Roi avec la comtesse Du Barry par

un mariage secret, comme les choses s'étaient passées sous Louis XIV avec madame de Maintenon. Le but ainsi justifié par la nécessité de faire cesser un scandale, il n'y avait plus qu'à briser l'obstacle de l'inégalité des rangs. Or, le catholicisme, la loi égalitaire par excellence, n'admet pas de supériorité dans le devoir; il n'examine pas si l'un a la couronne au front et si l'autre est simple sujet; l'union devant l'Église sanctifie tout dans la doctrine romaine. Pour faire cesser un scandale, la différence des rangs ne peut être un obstacle. « Mariez d'abord, dit la cour de Rome : rois, humbles bergères, Madeleine repentante comme la veuve chaste; il est des trésors d'indulgence pour tous, pourvu que le scandale cesse. »

C'est ainsi, je le répète, que les jésuites avaient justement préparé le mariage de Louis XIV et de la veuve Scarron, créée marquise de Maintenon. Est-ce que la pauvre mademoiselle d'Aubigné n'avait pas été aussi calomniée dans sa vie privée? Est-ce que, je le répète, l'amie de Ninon de Lenclos était pure de tout soupçon? N'avait-on pas écrit de madame Scarron ce qu'on disait de mademoiselle de Vaubernier? N'avait-il pas été publié des Mémoires scandaleux sur l'une comme sur l'autre? En fait de noblesse, le comte Guil-

laume Du Barry valait bien le poëte Scarron, le comte Jean valait bien le mauvais sujet d'Aubigné, véritable fléau pour sa sœur, celui qui se disait le beau-frère de Louis XIV. Désormais, les Du Barry étaient alliés aux Soubise, aux Condé, par le mariage du comte Adolphe avec mademoiselle de Tournon ; il n'y avait donc rien d'étrange et d'impossible dans la pensée d'un mariage secret pour finir le scandale d'une triste position.

La comtesse Du Barry avait une grande puissance sur l'esprit du Roi, pouvait-on le nier? C'était un caractère qui pouvait ramener l'ordre dans la monarchie, restaurer les idées traditionnelles dans l'éducation, en la confiant de nouveau aux mains des jésuites ; on murmurerait un moment, puis tout s'apaiserait. Dans de telles résolutions, quand un souverain s'unit à une personne bien au-dessous de lui, le premier jour on calomnie, le second on réclame, puis tout s'apaise, et l'on adore à quelques jours de là ce qu'on aurait brisé à la première heure.

Les mariages morganiques étaient fréquents, le duc d'Orléans épousait en secret madame de Montesson, mariage favorisé par la comtesse Du Barry elle-même (1) : n'était-ce pas un

(1) On prêtait à la comtesse Du Barry un mot familier

exemple à suivre? Le Roi reconnaissait le scandale de sa situation; il l'aurait volontiers fait cesser, car il était religieux: de récents sermons avaient réveillé en lui la piété de son enfance.

Il résulte des pièces authentiques qu'au mois de septembre 1773, le cardinal de Bernis fut chargé de faire pressentir à Rome s'il serait possible de faire annuler le mariage de mademoiselle de Vaubernier avec le comte Guillaume Du Barry, par des raisons canoniques détaillées dans le Mémoire. C'était une grosse affaire; Rome devait se montrer fort difficile sur des nullités de formes qui, à ses yeux, n'entachaient pas le sacrement. Une fois le mariage annulé, Louis XV et madame Du Barry alors pourraient contracter un mariage de la main gauche.

Que serait-il arrivé au cas d'un tel mariage, en supposant une longue vie que Dieu eût donnée à Louis XV, comme il l'avait fait pour Louis XIV? Il en serait résulté un système de longue et vigoureuse répression qui aurait rendu plus difficile la révolution française. Le

au duc d'Orléans, qui lui demandait un peu d'appui pour faire autoriser son mariage avec madame de Montesson: « Épousez-la toujours, gros père, puis nous verrons; vous savez que j'y suis intéressée. »

renvoi des parlements avait montré jusqu'à quel point un gouvernement qui a la volonté peut rester ferme et sûr dans ses projets. A la suite de ce mariage secret, le Roi devait créer la comtesse Du Barry duchesse de Roquelaure (1), avec tous les honneurs de la cour. Qui sait? il en serait résulté plus de force, plus d'énergie, plus de jeunesse dans le gouvernement de la monarchie.

(1) La maison des vrais Roquelaure était éteinte le 6 mai 1734 par la mort du maréchal de Roquelaure, qui ne laissait que des filles, l'une duchesse de Rohan-Chabot, l'autre princesse de Pons en Lorraine. Jean-Armand Roquelaure, archevêque de Maline, mort à Paris en 1818, ne sortait pas de cette maison.

XVIII

1773.

Les trois ministres considérables qui exercèrent le pouvoir sous la comtesse Du Barry appellent sur eux-mêmes une étude particulière. Appréciés jusqu'ici avec une légèreté extrême, on a représenté le chancelier Maupeou, l'abbé Terray, le duc d'Aiguillon, comme les complaisants abaissés et ridicules de la comtesse Du Barry, sortes de bouffons, tout occupés à caresser la perruche ou le singe de madame, ou à faire des grimaces à Zamore, le négrillon tant aimé. La coterie Choiseul ainsi se vengeait des hommes d'État, pleins d'initiative et d'énergie qui avaient préservé le royaume d'une révolution parlementaire. Depuis le coup d'État de 1771, le système de Louis XV se développait avec une unité, une autorité remarquables. Le plan parfaitement réalisé par les édits était l'abolition absolue de toute autorité politique dans les corps judiciaires, en même temps qu'une simplification dans l'édit de 1667 sur la

procédure. Désormais le cours de la justice ne serait jamais suspendu; elle serait rendue sans *épices*. L'édit prononçait la séparation du pouvoir administratif des intendants, très-souvent confondu avec l'autorité parlementaire et absorbé par elle dans plusieurs provinces. La supériorité du chancelier Maupeou fut surtout de joindre à une immense fermeté de caractère, un esprit extrême de conciliation dans les formes et d'une politesse charmante. Tous les opposants qui venaient reconnaître la légalité des nouvelles mesures étaient accueillis avec douceur, sans récrimination sur le passé, et la comtesse Du Barry les présentait immédiatement au Roi. Jamais de sombres nuages au front du chancelier, qui gardait pour lui seul les soucis et les craintes ; car il fallait donner au Roi la confiance dans son œuvre et soutenir les moments de défaillance; caractères supérieurs quand il s'agit de mener à fin un système répressif. Pour rassurer les timides, il ne faut pas tapisser de noir le sanctuaire d'où émanent l'impulsion et la vie ; les esprits faibles s'en effraient et hésitent ; il faut les rassurer si l'on veut les entraîner. A ce point de vue, le chancelier Maupeou et la comtesse Du Barry restèrent en parfaite intelligence. La comtesse, avec toutes les petites mu-

tineries d'un esprit volontaire, soutenait le chancelier; comme Louis XV, elle avait pris en haine toutes les robes noires qui, en faisant de la politique, avaient affaibli l'unité monarchique, tout en manifestant mille respects pour le seigneur roi (1).

A Luciennes, le chancelier Maupeou apportait donc des formes légères, un esprit aimable, anecdotique, qui donnait du cœur aux plus faibles. Comme il savait toute la puissance de la comtesse Du Barry et l'action qu'elle pouvait exercer dans les conseils, il faisait la part à toutes les légèretés d'une jeune femme. Prévenant, attentif, il se raillait avec elle de toutes les difficultés, même sérieuses; il pouvait jouer avec la perruche de Madame, comme le cardinal de Richelieu jouait avec ses petits chats; il pouvait déplacer la perruque de son chef, comme

(1) On insultait le nouveau parlement Maupeou en vers et en prose :

Quand je vois ce tas de vermine
Que l'on érige en parlement,
Je les pendrais tous sur la mine,
Disait le bourreau gravement;
Mais en vertu d'une sentence
De ce conseil irrégulier,
Je ne pourrais en conscience
Pendre même le chancelier.

(*Recueil Maurepas.*)

Mazarin imitait le polichinelle de Naples dans ses jours de gaieté (1). Les formes joyeuses, abandonnées, aident souvent les réflexions sérieuses, comme le couteau d'ivoire qui se joue dans les feuilles d'un livre grave; les distractions font penser. Pour les grands desseins il faut, ou la solitude absolue, ou le monde actif remué par les passions; le grand bruit produit le même effet que le silence.

Le chancelier Maupeou avait pleinement atteint son but : un an s'était à peine écoulé qu'il n'y avait plus d'opposition, plus d'obstacle. Princes du sang, ducs et pairs, tous avaient fait leur soumission (2). Les nouvelles institutions judiciaires suivaient leur cours naturel, la justice était gratuite, les intendances libres et respectées dans l'action administrative; les anciens parlementaires se faisaient liquider leurs charges; les meilleurs avocats, tels que Gerbier, Linguet, Caillard, Camus de Saint-Pierre, reprenaient leurs plaidoiries. Les procureurs, moins qu'eux encore, résistèrent à l'appât et vinrent bientôt au palais le sac de paperasses sous le bras; ils n'eurent qu une seule crainte, la ré-

(1) Voyez les notes de mon livre sur *Richelieu* et *Mazarin*.
(2) Septembre 1773.

forme définitive de l'ordonnance de 1667 pour la simplification des formes, mesure dont les menaçait le chancelier Maupeou, pour diminuer les frais d'instance (1).

Le Roi remarqua dans la conduite de toute cette grave affaire l'esprit juste, ferme et habile, de la comtesse Du Barry, et il conçut une haute estime pour son caractère. Personne n'avait mieux secondé le chancelier; les chansons et les épigrammes avaient résumé les situations du conseil en une sorte de baromètre placé devant le roi. On disait que la comtesse Du Barry y était « au beau fixe, le duc d'Aiguillon au chaud (vingt-cinq degrés), le marquis de Monteynard, ministre de la guerre, au tempéré, l'abbé Terray au très-sec, M. Bertin au temps couvert, le duc de la Vrillière au dégel, et le chancelier Maupeou à la tempête.» On s'efforçait ainsi à plaisamment définir la situation du conseil des ministres auprès du Roi (2).

Un des caractères politiques tout dévoué à la répression et qui rendit encore des services dans la crise de la réforme des parlements, ce fut l'abbé Terray, contrôleur général des finances,

(1) *Mémoire de M. Lebrun*, 1772.
(2) *Journal secret* de Bachaumont.

l'inflexible gardien du trésor; l'abbé Terray fut dans la nécessité de corriger de grands abus, d'accomplir de forts retranchements, de mettre en rapport les dépenses et les recettes. Or, quand on remue tant d'intérêts, quand on blesse tant de faits accomplis, on est bien sévèrement jugé par les contemporains et souvent par l'histoire. Le contrôleur général porta la plus vive attention sur l'abus des apanages, sur les dons gratuits émanés du Roi, et il n'épargna dans sa réforme ni les princes du sang, ducs et pairs, ni les gros pensionnaires de cour. Comme dans l'affaire des parlements beaucoup de princes et de nobles avaient fait de l'opposition, l'abbé Terray en profita pour faire rentrer au domaine les biens engagés, ou pour faire solder en argent les sommes dues par les possesseurs; bien des pensions aussi furent réduites, supprimées, et ceux qui jouissaient de ces dons de la royauté se virent très-blessés par les mesures du nouveau contrôleur général (1).

Pénétré des idées financières de l'Angleterre, l'abbé Terray réduisit l'intérêt de la dette publique d'un demi 0/0 ; il modifia le système des em-

(1) Edits de 1772 et 1773. M. Lebrun place l'abbé Terray au même niveau que Colbert. (Mémoires du duc de Plaisance.)

prunts par tontine, et toute rente viagère fut fixée au maximum de 10 0/0. Cet intérêt une fois réglé, toute extinction devait profiter à l'État. Les débets des receveurs des finances furent sévèrement poursuivis, et la Compagnie des Indes déclarée débitrice à l'État de 30,000,000 de livres. L'abbé Terray saisit tous les effets de la Compagnie, qui ne put s'acquitter envers le Roi qu'en cédant le port de Lorient, les îles de France et de Bourbon, ses propriétés particulières (1). Le bail des fermes expirant en 1772, fut porté de 105,000,000 à 135,000,000, et avec une résolution inflexible, le contrôleur général des finances abolit le système des croupiers, la source de mille abus. A ce sujet il se fit des plaintes, des réclamations indicibles; les femmes de théâtre, vivant sur le bail des fermes, comme des chenilles sur la feuille (2), ne furent pas épargnées.

Au moyen de ces retranchements et de ces nouvelles ressources, l'abbé Terray put équilibrer les recettes et les dépenses de 1773, et li-

(1) Janvier 1773.

(2) On fit circuler une réponse spirituelle et piquante de l'abbé Terray à une célèbre actrice qui demandait sa croupe sur les fermes : on ne peut la rapporter en ses termes. Bachaumont la donne dans son journal (janvier 1773).

quider toutes les charges des parlementaires qui les réclamaient. Mais bien des malédictions s'élevèrent contre lui, comme elles s'élèveront toujours contre tout homme d'ordre qui veut mettre un peu de régularité dans une liquidation difficile où les intérêts sont froissés (1).

On a dit que l'abbé Terray thésaurisait moins pour l'État que pour servir les complaisances personnelles de la comtesse Du Barry ; fausse accusation contre la favorite la moins intéressée que les annales de l'histoire aient présentée. Où étaient ses terres, ses châteaux, ses revenus ? elle n'avait jamais eu du Roi qu'un petit commun ou hôtel à Versailles, et seize arpents autour de Luciennes. Elle aimait les diamants, les parures, les pierres précieuses, plus pour s'en orner que pour thésauriser. Elle les recevait de la main du Roi en simple cadeau, avec quelques mille louis par mois, afin de tenir sa maison et son jeu ; mais elle ne coûtait rien au trésor. Tout était pris sur la cassette personnelle, au moyen de bons au comptant tirés alors sur M. de Beaujon, banquier de la cour (2). Ces dons (on en a

(1) Voyez mon *Maréchal de Richelieu,* fort ennemi des retranchements de l'abbé Terray.

(2) Fonction qui répondait à celle de trésorier de la liste civile.

fait le calcul) s'élevèrent à six millions pendant les six années de la faveur de la comtesse, un million par an ; mais ils furent destinés aux poëtes, peintres, musiciens, comme si l'État les avait rétribués. La comtesse, très-généreuse, forçait souvent la main au Roi qui n'était pas dépensier. Louis XV gardait son pécule comme un bon propriétaire de Paris, et la comtesse Du Barry signait elle-même les *bons* et *acquits au comptant* sur M. de Beaujon. Elle fut si généreuse de son propre bien, qu'elle était personnellement endettée de 1,600,000 livres lors de la mort de Louis XV.

Le contrôleur général n'avait pas à se mêler dans ces rapports de finances particuliers à M. de Beaujon. A peine existe-t-il quelques *acquits au comptant* signés de la main de la comtesse par ordre du Roi. Dans le renouvellement du bail des fermes, il y eut, selon l'usage, une petite réserve pour le Roi, pour la comtesse Du Barry et pour le contrôleur général lui-même, fort dépensier, quoiqu'on l'ait présenté comme un ladre au cœur dur et sec. L'abbé Terray fut un des amateurs les plus distingués de tableaux, de statues, de beaux livres. Quand il fit élever, rue Notre-Dame-des-Champs, son hôtel dans la forme d'une villa romaine, il la peupla de belles

statues antiques recueillies en Grèce et en Italie. Cette passion pour le nu fut exploitée par les pamphlets ; on prêta des mots cyniques au contrôleur général, comme en savait inventer le dix-huitième siècle, au reste fort ordurier. La comtesse Du Barry put quelquefois égayer le Roi sur les avarices de l'abbé Terray, toujours très-opposé aux prodigalités de fêtes, aux dépenses inutiles ; mais elle se garda bien d'atteindre et d'affaiblir le pouvoir d'un ministre qui avait équilibré les services publics dans la crise qui suivit le coup d'État.

Le plus fidèle serviteur du Roi, celui en qui la comtesse mit la plus haute confiance, ce fut le duc d'Aiguillon, entré le dernier au conseil, et qui réunit bientôt les deux portefeuilles des affaires étrangères et de la guerre. La duchesse d'Aiguillon devint la compagne la plus fidèle de la comtesse Du Barry, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, amitié à la fois sympathique et nécessaire. Le duc d'Aiguillon se souvenait que dans les troubles de la Bretagne, quand les parlements insensés, plus encore que rebelles, le poursuivaient, lui gouverneur de la province pour le Roi ; quand le duc de Choiseul lui-même, par désir de popularité, avait laissé accuser criminellement le petit-neveu du cardi-

nal de Richelieu, c'était la comtesse Du Barry qui, par la fermeté de son caractère, la persévérance de ses desseins, la netteté de ses idées et même par ses petites colères, avait soutenu le duc d'Aiguillon contre les projets pervers de ses ennemis (1). Le duc et la comtesse défendaient donc une même cause, protégeaient de semblables idées d'autorité en s'associant au coup d'État du chancelier Maupeou.

Impuissante à lutter contre l'union des trois ministres sous la main de la comtesse Du Barry, la coterie Choiseul invoquait contre le duc d'Aiguillon les actes et les faits de la politique étrangère ; et sur ce terrain, M. de Choiseul se trouvait bien fort. Il avait en effet étudié l'Europe pendant quinze années, et presque tous les traités importants étaient son ouvrage : comment le duc d'Aiguillon pourrait-il le remplacer dans une position si élevée ? Le duc de Choiseul croyait fermement la chose impossible, car il portait à l'excès le sentiment de lui-même et de sa propre infaillibilité ; il croyait avoir arrangé les affaires à ce point de se rendre indispensable; j'ajoute qu'à la dernière époque de son ministère le duc de Choiseul avait poussé à une rupture

(1) Voyez mon *Maréchal de Richelieu.*

entre la France et l'Angleterre afin de rester maître de toute solution de paix et de guerre (1).

En prenant le portefeuille, le duc d'Aiguillon s'était montré plus pacifique : la pensée du conseil était qu'il fallait d'abord restaurer l'autorité du Roi et les finances, avant de se jeter dans une grande guerre. Le chancelier Maupeou s'était chargé de la politique répressive à l'intérieur. L'abbé Terray avançait dans son œuvre d'équilibre financier, et, ces deux conditions accomplies, on pourrait adopter une diplomatie plus osée et plus hautaine à l'égard des puissances de l'Europe. L'ordre à l'intérieur est la plus grande force à l'étranger.

On pouvait voir dans le concours prêté au roi Gustave-Adolphe de Suède par l'ambassadeur M. de Vergenne la tendance réelle de la politique du duc d'Aiguillon. Louis XV avait conseillé à Gustave III d'en finir avec les assemblées d'État, comme lui-même en avait fini avec le parlement; et la comtesse Du Barry restait sur ce point en correspondance avec le roi de Suède, auquel elle écrivait pour le féliciter de son avénement et de ses vigoureuses résolutions. Gustave III lui ré-

(1) M. de Garden en a donné la preuve. *Histoire des traités de paix*, tome III.

pondit : « Je serais assuré du succès si le puissant roi de France ne m'abandonnait pas. J'aime à croire, Madame, que vous l'entretiendrez dans ses bonnes dispositions à mon égard et que vous ne douterez jamais du sincère attachement que je vous porte (1). »

Gustave III s'était donc jeté dans une politique vigoureuse ; il avait fait un appel à ses régiments des gardes contre le sénat. La monarchie suédoise était restaurée avec la plus intime alliance avec la France, et ce résultat avait été concerté entre Gustave III, M. de Vergennes, ambassadeur de France, et le duc d'Aiguillon. Dans la paix comme dans la guerre, on pouvait compter sur la Suède et c'était de cette reconstitution d'une forte politique dont le roi Gustave III donnait avis à la comtesse Du Barry (2).

Il était impossible également que le traité de 1756, conclu avec l'Autriche, ne reçût pas quelques modifications par l'avénement du duc d'Aiguillon. Louis XV n'avait subi qu'à contre-cœur les conséquences un peu trop absolues que le duc de Choiseul donnait à l'alliance autrichienne. Sans aimer le roi de Prusse, Louis XV

(1) Autographe (juin 1773).
(2) Lettre du 25 juin 1772.

ne voulait pas absolument abandonner les traditions de la vieille politique de Richelieu; il désirait pénétrer ce qui se passait à Vienne où le mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette avec le Dauphin de France avait créé des espérances illimitées. Avant de quitter le ministère, le duc de Choiseul avait destiné l'ambassade de Vienne au baron de Breteuil, esprit plus actif que supérieur, fort dévoué à l'alliance de 1756. Le duc d'Aiguillon ne confirma pas ce choix. Sans ménager l'opinion de la Dauphine, il désigna le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, pour l'ambassade de Vienne; caractère un peu superficiel, mais prélat magnifique, comme tous les Rohan. Il amenait avec lui une des têtes les plus fortes du dix-huitième siècle, l'abbé Georgel, de l'ordre des Jésuites, observateur attentif, et qui devait donner l'éveil à sa cour sur les intentions réelles de l'Autriche à l'égard de l'alliance de 1756.

Le prince Louis de Rohan dut sa nomination à la comtesse Du Barry, ce qui blessa profondément la Dauphine (1). A Vienne il observa très-bien la situation sérieuse du cabinet, et bientôt ses dépêches firent une vive impression sur

(1) Mesdames de Marsan et de Guéménée contribuèrent également à ce choix. Le prince Louis de Rohan arriva à Vienne le 26 janvier 1772.

l'esprit du Roi. Une de ces dépêches, lue au souper de Luciennes, donnait à la comtesse des détails précieux sur l'esprit du cabinet de Vienne à l'égard de la question la plus importante du jour, l'insurrection de la Pologne. On y lisait cette phrase : « Sa Majesté Impériale est fort touchée de l'infortune des Polonais ; elle les aime beaucoup : voilà pourquoi elle se dispose à prendre la plus grosse part possible de leur territoire. » Cette raillerie révélait un peu les tendances du cabinet de Vienne et le pressentiment du premier partage, ou au moins de ce que les trois puissances appelaient la restitution à l'Autriche, à la Russie et à la Prusse, des anciens territoires que les Polonais avaient conquis sur les peuples slaves, esclavons et bohémiens, depuis trois siècles (1).

Il était physiquement impossible à la France seule d'agir en faveur de la Pologne, au moins par les armes, si elle n'avait le concours de la Prusse ou de l'Autriche ; car comment envoyer des troupes dans un pays de tout point enclavé ? Le roi de Prusse, n'ayant d'autres vues que l'agrandissement de son territoire, avait préliminairement

(1) Extrait du manifeste publié par les puissances copartageantes, avril 1773.

exigé du cabinet de Versailles l'abandon absolu de l'alliance autrichienne de 1756, et encore en échange il n'offrait que des éventualités. C'était donc spécialement, et dans le but d'obtenir de l'Autriche le concours nécessaire pour une guerre en Pologne contre la Prusse et la Russie, que le prince Louis de Rohan était envoyé à Vienne en remplacement du baron de Breteuil. Accueilli avec froideur par l'impératrice-reine, le prince Louis de Rohan étala un grand luxe, déploya toutes les magnificences de l'illustre famille de Bretagne qui, comme les Bouillon et les Guise, prétendait aux honneurs de prince souverain. Ce luxe était d'ailleurs recommandé par le Roi de France et la comtesse Du Barry; car il fallait avoir de bonnes informations sur les desseins de l'impératrice-reine, et pour cela l'ambassadeur devait grouper autour de lui la grande aristocratie autrichienne et hongroise, riche et puissante, telles que les Lichtenstein, les Esterhazy. Au moyen de ces communications, le prince Louis de Rohan espérait beaucoup apprendre. A Vienne, l'abbé Georgel déploya une capacité trop active pour n'être pas un peu intrigante (1); mais il réussit à se procurer tous

(1) L'abbé Georgel a publié des Mémoires fort intéressants sur l'ambassade du prince Louis de Rohan à Vienne.

les renseignements sur les affaires de Pologne.

L'ambassadeur adressait au Roi et à la comtesse Du Barry des dépêches parfaitement informées sur le projet relatif à la Pologne. De son côté, l'impératrice-reine correspondait avec sa fille la Dauphine pour lui signaler la conduite légère du prince de Rohan à Vienne, qui scandalisait les doux et paisibles habitants par des fêtes de nuit à la manière antique et par un jeu effréné. Pénétré de cette idée qu'avec de grandes ressources et des dépenses infinies, le prince de Rohan serait le mieux informé des ambassadeurs, l'impératrice-reine cherchait toujours à le perdre à la cour de France par des récits fantastiques, les mêmes qu'on avait répétés lors de l'ambassade du duc de Richelieu en 1735. C'était à la Dauphine que cette correspondance était adressée; cette princesse n'osait pas demander le rappel du prince Louis de Rohan, car le duc d'Aiguillon et la comtesse Du Barry tenaient trop à obtenir de bonnes informations pour jamais sacrifier leur agent. Tout ce luxe immense dont s'environnait l'ambassadeur de France cachait sans doute un système d'informations; il en venait de tous côtés : on parla même d'une entrevue au masque dans laquelle moyennant cent mille

livres, le traité secret de partage de la Pologne entre les trois puissances fut d'avance communiqué à l'ambassadeur de France et par lui envoyé à sa cour (1).

Ce fut alors que le cabinet de Versailles, invoquant le traité de 1756, demanda l'exécution de la clause secrète stipulée pour le cas de l'agrandissement des États autrichiens. L'indemnité consistait dans la cession des Pays-Bas à la France qui s'étendrait ainsi jusqu'à l'Escaut. Avant d'aboutir à une rupture sérieuse avec l'Autriche, la France dut s'adresser loyalement au cabinet anglais qui déclara s'abstenir d'une façon absolue pour les affaires de la Pologne. Dans son système européen, l'Angleterre comptait comme une force pour elle-même les agrandissements de la Prusse. Jamais d'ailleurs le cabinet de Londres n'aurait souffert que la France obtînt la Belgique comme indemnité, et plutôt que de subir cette nécessité, elle aurait fait la guerre et consenti à tous les partages possibles de la Pologne (2).

(1) Consultez les *Mémoires* de l'abbé Georgel.

(2) Voir mon *Louis XV*. Quand on étudie les pièces sérieuses et authentiques, on est étonné de toutes les vulgarités dont l'histoire est inondée sur ce premier partage de la Pologne. Etudiez sur la diplomatie du dix-huitième

Tel était l'état sérieux de la politique extérieure qui aurait nécessairement abouti à une guerre quand le pouvoir et les finances auraient été restaurés en France. Mais n'y avait-il aucun ménagement à garder ? Pouvait-on agir sous un roi, vieux déjà, comme dans la jeunesse et la force d'un règne ? Était-on en mesure de combattre à la fois l'Autriche, la Prusse et la Russie, quand l'Angleterre pouvait commencer en même temps une guerre maritime ? C'étaient ces graves considérations qu'il fallait étudier avant de se jeter en insensé dans les périlleux hasards d'une lutte contre la coalition. Le duc d'Aiguillon, la comtesse Du Barry, poussaient le Roi à demander l'exécution de la clause secrète du traité de 1756, sauf à se brouiller avec l'Autriche, résultat fort grave qu'on ne pouvait brusquer. Voulait-on enfin nous céder les Pays-Bas jusqu'à Anvers, conformément à l'alliance de 1756 ?

Telles furent les causes réelles de la séparation des deux systèmes politiques de madame la Dauphine et de la comtesse, d'abord fort sympathiques l'une pour l'autre. On a supposé des luttes de coquetterie, des batailles de musique, des opinions divergentes sur Mozart et

siècle, le travail de Fabvier, commenté par M. de Ségur, trop dévoué au système de la Prusse.

Grétry, de petites médisances de boudoirs, toujours assurément fort graves au dix-huitième siècle. Toutes ces causes purent agir sans doute sur le caractère des deux jeunes femmes; mais la cause réelle de la séparation était plus élevée : il s'agissait de tout un système inauguré par le duc d'Aiguillon. Si le roi Louis XV eût vécu longtemps, il aurait demandé à l'Autriche, même les armes à la main, l'exécution du traité de 1756. Le système du duc d'Aiguillon faisait pressentir un rapprochement avec la Prusse, auquel auraient accédé le Danemark et la Suède. Madame la Dauphine savait tout cela, et à tout prix elle voulait éviter une rupture de la France et de l'Autriche par la disgrâce de la comtesse Du Barry.

XIX

1773-1774.

La comtesse Du Barry, élevée au plus haut degré de faveur, aspirait à une consécration de son titre. Le cardinal de Bernis poursuivait à Rome la nullité de son mariage avec le comte Guillaume Du Barry. Toute la politique marchait d'après son impulsion ; les princes du sang avaient fait leur soumission au parlement Maupeou ; le duc d'Orléans, par son mariage avec madame de Montesson, donnait un exemple à Louis XV d'une union morganatique. Une jeune princesse, une sainte, la révérende Marie-Thérèse de Saint-Augustin en religion (Madame Louise de France), avait adopté l'opinion des jésuites « qu'avant toute chose il fallait penser au salut de Louis XV, faire cesser le scandale, et que si l'on ne pouvait le séparer de sa maîtresse, il fallait en faire sa femme. » Louis XV avait pour madame Louise sa fille une amitié et un respect sans limites. Madame Louise avait dit « qu'elle se faisait carmélite pour son sa-

lut et pour l'âme la plus chérie, celle de son père (1). »

Cette destinée si haute de la comtesse Du Barry était si prévue, si acceptée, que le jeune comte de Provence, si sérieux, négociait directement les intérêts de famille avec la comtesse, tandis que le charmant comte d'Artois se servait de ce gracieux intermédiaire pour obtenir la liquidation de quelques-unes de ses folies de jeune homme. La comtesse lui donna l'idée qu'il réalisa plus tard, de construire cette ravissante bonbonnière qu'on appela Bagatelle, et qu'une visite à Luciennes avait inspirée à son Altesse Royale.

Il y avait quelque chose de si doux, de si bon, de si franc dans les rapports avec la comtesse Du Barry, qu'elle s'était créé beaucoup d'amis, et parmi les plus braves, les plus loyaux, les plus chevaleresques, le comte de Cossé-Brissac, fils de ce noble et spirituel comte de Brissac, le gouverneur de Paris, qui avait salué l'entrée de la Dauphine à Paris de cette phrase galante : « Madame, vous avez ici cent mille amoureux de votre personne (2). »

(1) *Vie de la révérende Thérèse de Saint-Augustin, Marie-Louise de France, fille de Louis XV*, par une religieuse Carmélite, 1857.

(2) Voir mon *Louis XVI*.

C'était chez madame la Dauphine que s'était réfugiée la plus vive opposition contre la comtesse Du Barry, et cet esprit elle le faisait partager à monseigneur le Dauphin, caractère honnête mais rude quelquefois jusqu'à l'impolitesse. Lorsque la jeune comtesse Adolphe Du Barry (née de Tournon) lui fut présentée, le Dauphin ne se retourna même pas vers la gracieuse mariée, continuant à battre de ses doigts les glaces d'une croisée, comme sur un clavecin. La comtesse Du Barry, profondément blessée, en parla au Roi, mais sans aigreur. Louis XV voulut un moment punir; la comtesse s'y opposa avec une convenance parfaite. Chaque fois même qu'elle put montrer sa déférence pour Monseigneur, elle le fit hautement. Assise à la droite du Roi, à un souper des petits appartements de Versailles, on annonça monseigneur le Dauphin; la comtesse se leva, fit une profonde révérence en cédant sa place de droite à Monseigneur. Quand madame la Dauphine avait pu se croire offensée, la comtesse lui écrivait des lettres de soumission et de respect; elle prit même l'initiative dans l'affaire de la dépêche du prince Louis de Rohan; elle se hâta de déclarer que le Roi seul avait ordonné cette lecture d'un document destiné à rester secret et

qu'une indiscrétion seule avait pu répandre. en dehors du conseil.

Comme expression politique du parti de la Dauphine, en écartant M. le duc de Choiseul que des papiers de famille devaient à jamais exclure des conseils de Monseigneur malgré les instances de la Dauphine, on pouvait compter Jean-Frédéric Phélippeaux, comte de Maurepas, courtisan spirituel, enclin aux jeux de mots, à l'épigramme. Ministre de Louis XV à vingt-cinq ans, Maurepas avait mérité sa disgrâce par des vers insultants pour la marquise de Pompadour. Le Roi qui l'aimait personnellement s'était contenté de l'exiler à sa belle terre de Pontchartrain, à deux heures de Versailles.

Dans cette admirable solitude de Pontchartrain, M. de Maurepas collectionnait tous les ponts-neufs, les chansons, les anecdotes, dans un curieux recueil qui faisait ses délices (1). Il existait à Paris, à Versailles, toute une coterie d'oisifs, de gentilshommes qui se plaisaient dans les jeux d'esprit et de mots, quelquefois fort plats, fort communs. Par exemple, le duc de Lauraguais, beau diseur, prétentieux philoso-

(1) Ce recueil est à la Bibliothèque Impériale, manuscrit. Je l'ai souvent cité in-f°, *Recueil Maurepas*; il vient de la bibliothèque de M. Méon.

phe, s'imagina de prendre à ses gages une fille dégradée qu'il combla de bienfaits et qu'il produisit dans le monde sous le titre de *comtesse du Tonneau*, opposé à la comtesse (du Baril); comme cela était spirituel! Et cependant ce comte de Lauraguais (1), si profondément ridicule, était un des hommes caressés, fêtés par toute cette génération. L'insipide amant de Sophie Arnould fut un des pamphlétaires les plus ardents du dix-huitième siècle contre la comtesse Du Barry.

Celle-ci, toujours indulgente et rieuse, ne demanda jamais une lettre de cachet contre les écrivains qui la calomniaient. Le Roi lui en faisait souvent la remarque : « Que vous êtes bonne, comtesse! cela vous tournera à mal. Vous ne savez pas tout ce qu'osent les écrivassiers qu'on ne réprime pas. » C'était l'époque où étaient publiés *le Gazetier cuirassé* et *la Vie de Jeanne Vaubernier*. L'auteur Thévenot, connu sous le nom de Morande, menaçait de lancer dans le monde les *Mémoires de la comtesse Du Barry*. On proposait au conseil du Roi de faire enlever Morande en pleine cité de Londres par un coup

(1) Il était duc de Brancas, issu des Villars-Brancas; il avait quitté le service pour se livrer à la vie de faiseur de petits vers, de calembours et de mauvaises tragédies.

de police ; la comtesse Du Barry, d'après les conseils d'un agent fort spirituel, Beaumarchais, préféra négocier. Un marché fut donc conclu. Morande reçut 500 guinées comptant, et une pension de 200 livres sterling sur le département de la maison du Roi. Ainsi hautement, sans pudeur, il demandait une somme d'argent, une pension pour se taire et déchirer ses Mémoires. C'est sur ces hontes qu'on a écrit l'histoire de la comtesse Du Barry. Je le demande, qui aujourd'hui voudrait croire les réfugiés politiques écrivant l'histoire de leur pays et la biographie contemporaine?

L'esprit de la comtesse Du Barry, plus frivole que celui de la marquise de Pompadour, ne s'occupait des travaux de l'intelligence qu'au point de vue de la distraction et des plaisirs qu'ils donnent. La bibliothèque de Luciennes en rendait témoignage ; toute en bois de rose et d'ébène, incrustée d'ivoire, elle ne contenait pas au-delà de cinq cents volumes d'éditions reliées en maroquin jaune et or, imprimées avec ces jolis caractères si coquets du dix-huitième siècle, encadrées dans des vignettes et culs-de-lampe, avec les illustrations de Fragonard, Vien, Doyen, Greuze et Drouais : on y remarquait deux éditions des *Mille et une Nuits*, les *Contes* de Cré-

billon fils, en veau plein, baguetés d'or; les *Œuvres* du chevalier de Boufflers, tant aimé à la cour de Lorraine, l'aimable fils de cette madame de Boufflers à qui l'abbé Voisenon disait en remettant le gage touché :

Un jour, ue sachant que faire,
Le jeune époux de Psyché,
Les Ris, les Jenx et leur mère
Jouaieut au gage touché.
L'Amour faillit perdre son gage
On lui fit chercher longtemps
L'objet qui fût l'assemblage
Des grâces et des talents.

Toute la troupe céleste
Crut faire peine à l'enfant :
Il est, dit-elle, un peu leste
Pour choisir bieu sérieusement.
Mais le dieu content dans l'âme,
Parcourant tous les humains,
Jeta les yeux sur vous, Madame,
E tchacun battit des mains.

Société douce et facile, où la vie s'écoulait ainsi! Le chevalier de Boufflers, brave officier couvert de gloire, venait de publier le charmant conte d'*Aline*. Cette jeune fille qui, des bords fleuris de la Seine, s'élevait jusqu'au trône de Golconde avec ses diadèmes, ses perles et ses diamants, maîtresse charmante des destinées d'un empire, et pleine de ravissement de se retrouver au milieu de ses champs chéris, avec son chapeau de bergère et les humbles habits de son village. N'était-ce pas un peu la vie de la comtesse Du Barry? Il n'est pas de livres de contes qui

ne rappellent, au milieu des féeries de l'Orient, la grandeur, la puissance de l'amour, jusqu'à la Roxelane de Favard, au petit nez retroussé, aux yeux noirs et fendus, qui, capricieusement d'un coup de sa petite mule de satin, impose des lois au commandeur des croyants (1) : c'est toujours la grâce, maîtresse de la force, l'antique symbole d'Hercule filant aux pieds d'Omphale !

Saint-Lambert dédiait à la comtesse Du Barry ses premières héroïdes, son poëme des *Saisons*, suave enseignement des plaisirs de la campagne, *ruris amor*. On ne parlait alors que du bonheur des champs : une partie de la vie se passait aux châteaux. L'esprit gentilhomme, essentiellement provincial, retenait autour de ces doux et nobles abris le travailleur des campagnes, qui ne venait pas encombrer les villes, leur imposer des charges et se corrompre dans les manufactures. L'homme serf de la terre valait l'homme serf des machines. Saint-Lambert, économiste, aux formes charmantes, était fort bien traité par Louis XV et par la comtesse Du Barry ; officier de cavalerie, brave, spirituel, reçu à Luciennes, le Roi lui faisait raconter la bonne fortune qu'il avait eue d'enlever les maîtresses à deux philo-

(1) C'est la comtesse Du Barry qui inspira la *Roxelane* de Favard.

sophes, madame Du Châtelet à Voltaire et madame d'Houdetot à Rousseau; sots et bien ennuyeux amants, que tous ces encyclopédistes pédants, libertins à la façon des cuistres de collége. Rien, certes, ne peut excuser une vie de sensualisme avec les tristes joies de la matière; mais on peut dire de la comtesse Du Barry qu'elle n'eut jamais de tendance pour la littérature lourde et immonde d'Holbach, de Naigeon, de Diderot: son esprit délicat et léger n'était pas fait pour les ordures impies, pour cet athéïsme de laquais; si elle tendait la main à Boufflers, à Voisenon, à Collé, à Voltaire, même à Rousseau pour son charmant *Devin de village*, elle demeurait profondément antipathique à Dalembert, Mably, Mirabeau père, cortége pédant de l'encyclopédie.

XX

1773-1774

La triste et visible mélancolie du roi Louis XV devint plus sombre encore à la fin de 1773. Son teint jaune et plombé ne se colorait plus que par les accès d'une petite fièvre de consomption. Le Roi s'agitait par d'incessants voyages comme s'il ne pouvait rester en la même place, et la comtesse Du Barry seule par ses saillies, ses rires jeunes et sincères, pouvait porter un peu de distractions dans cette âme rassasiée (1). Les images de mort se multipliaient autour de lui avec des avertissements répétés : le marquis de Chau-

(1) La comtesse Du Barry revêtait alors presque toujours le gracieux déshabillé de chevau-léger de la Reine, et voici les derniers vers que Dorat fit sur la comtesse :

Sur ton double portrait, le spectateur perplexe,
Charmante Du Barry, veut t'admirer partout;
A ses yeux changes-tu de sexe,
Il ne fait que changer de goût:
S'il te voit en femme, dans l'âme,
D'être homme il sent tout le plaisir;
Tu deviens homme, et d'être femme
Soudain il sent tout le désir.

velin, l'ami du Roi depuis son enfance, mourut subitement au souper de la comtesse Du Barry. Qu'on s'imagine dans une soirée de Choisy un gentilhomme plein de vie s'affaissant sur lui-même dans les bras de la mort au moment où le Roi lui adressait ces paroles : « Qu'avez-vous, Chauvelin, vous pâlissez ? » Cette mort si rapide frappa Louis XV d'un douloureux pressentiment.

Les médecins, et surtout le brutal Lamartinière, donnaient au roi de continuels avertissements sur la vieillesse qui s'avançait, maladroits conseils qui ne font que hâter la mort en préoccupant l'esprit, sans réprimer les passions. Derrière les médecins était encore la voix de l'Église, justement sévère sur des désordres qu'on ne prenait pas la peine de cacher. Les sermons de l'évêque de Sénès dans le carême de 1774 firent une impression profonde sur toute la cour, et le Roi parut les écouter avec une singulière attention. Le parti religieux poussait toujours au mariage secret de Louis XV avec la comtesse Du Barry, pour faire cesser un grand scandale ; c'était son droit et son devoir : puisqu'il était impossible de briser des relations réchauffées par les derniers rayons de la vie du Roi, ne valait-il pas mieux les légitimer, je le répète, comme Louis XIV l'avait fait pour madame de

Maintenon, et plus récemment encore le duc d'Orléans pour madame de Montesson?

La piété du Roi était un sentiment intime, profond, que rien ne pouvait ébranler; sa sainte fille, Madame Louise, priait pour lui, pour son salut, pour sa conversion avec ferveur; le Roi honorait les dogmes de l'Église d'un profond respect; il s'agenouillait sur les froides dalles de chapelles sans coussins; chaque fois qu'il rencontrait le viatique porté à un malade dans la campagne, il descendait de son carrosse, et comme Charles-Quint il accompagnait à pied les saintes espèces. Il était évident que la piété rachetait quelques-unes des faiblesses du Roi, et que tôt ou tard les idées religieuses le domineraient d'une façon absolue.

Autour de cette situation du Roi bien des intrigues, et je dirais presque, bien des conjurations se tramaient. Il résulte des papiers de M. de Sartines que plusieurs projets d'assassinat contre Louis XV furent alors découverts. Il y eut des enquêtes commencées : les choses en restèrent là parce que les faits n'étaient pas suffisamment constatés, et qu'il y aurait eu plus de bruit insensé que de bien réel dans un procès et une répression (1). De

(1) Bien des noms furent prononcés, et les papiers

tous côtés on appelait un changement de règne, afin de briser le système que le chancelier Maupeou avait développé avec tant d'énergie. Le Roi avait déclaré qu'il ne se séparerait jamais de ces idées et de son ministère.

Il n'est pas étonnant que bien des personnes compromises par les papiers de police aient favorisé des légendes équivoques sur la cause réelle de la mort de Louis XV. Voici les réalités : le 5 mai 1774, le roi avait désiré souper au Trianon avec ses convives accoutumés, le prince de Soubise, les ducs d'Aiguillon, d'Ayen et de Duras, mesdames de Mirepoix, de Forcalquier, de Flamarens et la comtesse : le souper fut fort gai ; l'esprit circula à pleins verres d'aï; la veillée se prolongea jusqu'à deux heures du matin. Le Roi alors se retira dans ses appartements selon l'usage, jusqu'au coucher qui se fit au jour.

Le réveil fut bien triste, car l'on vint annoncer que le Roi était souffrant. Aussitôt la comtesse Du Barry se précipita vers les appartements; elle trouva le Roi couché, la tête fort lourde et le corps tout endolori. Lamartinière et Bordeu, les médecins appelés, déclarèrent

formulent d'étranges accusations. (Voyez le *Spectateur anglais*, 1774.)

« qu'il fallait transporter le Roi à Versailles, » conseil qui tenait plus à la politique qu'à la conservation du prince. Pourquoi l'exposer à cette fatigue? Est-ce que les chambres de Trianon ne valaient pas celles de Versailles? Lamartinière, tout à fait dévoué aux Choiseul, préparait une séparation du Roi et de la comtesse Du Barry : une fois à Versailles on rentrait dans toute l'étiquette et la domination de la famille (1).

Les premiers bulletins des médecins ne constataient pas encore le caractère sérieux et réel de la maladie ; ce ne fut qu'à Versailles qu'il fut déclaré « que le Roi était atteint de la petite vérole. » Il fut aussitôt composé une de ces légendes ordurières, expression d'un temps de dissolution, libelle des partis, contre tout ce qui les blesse et les comprime (2). Une jeune fille mal choisie, dit-on, par un laquais maladroit, aurait communiqué au Roi la petite vérole qui ravageait alors les plus beaux visages. Repoussons cette légende, de peur d'en accepter d'autres, par exemple celle de la

(1) Voyez mon *Louis XV*.

(2) Il y a foison de récits libertins, dans les *Gazettes étrangères*, sur cette aventure avec la fille d'un menuisier. Qui a pu savoir? qui a pu dire? une intrigue à deux!

mort de M. le Dauphin par le poison, avec un nom propre coupable ; celle de la mort du Roi par la même cause. On aurait pu dire également que cette mort étrange, pestiférée, venait de la main de ces partis qui avaient tout intérêt à briser le système tout entier du chancelier Maupeou en la personne du Roi et au profit des parlements. Il ne faut point raisonner par les libelles dans l'histoire sérieuse : le Roi put avoir la petite vérole par les causes générales d'une épidémie alors commune et régnante. Qu'était-il besoin pour cela d'une légende empruntée au fantastique Parc-aux-Cerfs?

Le Roi, une fois à Versailles, fut enlevé de force à l'influence de son conseil privé et de ses amis. La cour croyait déjà brisé le pouvoir de la comtesse Du Barry, lorsque le Roi la fit mander; dans cette entrevue courte, presque comme un adieu, la comtesse Du Barry montra du courage, et bien que la contagion fût plus redoutable sur un beau visage, elle s'approcha du Roi, toucha ses yeux et ses joues pour le rassurer. Louis XV lui pressa les mains, la baisa au front comme s'il ne devait plus la revoir, lui donna son portrait comme un souvenir. La comtesse, tout en larmes, se retira dans ses appartements où quelques instants après vint le duc

d'Aiguillon ; il avait reçu les ordres de Louis XV, qui, en témoignage de sa loyauté, lui demanda le service d'amener madame Du Barry à son château de Ruel, la maison de plaisance du cardinal de Richelieu (alors encore domaine splendide (1), aujourd'hui morcelé), sorte d'hommage rendu au duc d'Aiguillon ; n'était-ce pas le système du grand cardinal que la comtesse avait voulu faire triompher contre les parlements?

La duchesse d'Aiguillon, chargée d'accompagner la comtesse, son amie, lui écrivait : « Je dois des remercîments au Roi, madame la comtesse, pour le soin douloureux dont il me charge ; vous avez tant fait pour notre maison (2), qu'il conviendrait, à part l'amitié que je vous porte, que je vous en montrasse ma reconnaissance à ce fatal moment; vous gagnez tant à être connue! de votre obligée, je suis devenue votre amie. Mais ne vous livrez pas au découragement : tout peut changer encore. Je serai chez vous à sept heures du matin, et si vous le voulez bien, nous nous servirons de ma voiture. Ruel est à votre disposition et à celle

(1) Ruel est aussi morcelé.

(2) La maison Richelieu et pour le duc d'Aiguillon spécialement.

de votre famille. Je suis, madame la comtesse, etc. (1). »

A Ruel donc la comtesse Du Barry passa les deux derniers jours de l'agonie de Louis XV ; à chaque moment elle recevait des messages du duc d'Aiguillon sur la maladie du Roi, qui désormais appartenait tout entier à la religion et à sa famille (2). De tout côté, on peignait à la comtesse les périls de sa situation. Qu'allait-elle devenir au cas de la mort du Roi ? La Dauphine serait reine, avec le souvenir de leurs rivalités ; l'opinion des parlements anciens réagirait ; elle aurait contre elle le parti Choiseul, les filles du Roi, les princes du sang, les pairs dont elle avait brisé l'opposition. N'allait-on pas lui faire son procès criminel ? Le comte Jean Du Barry, en présence de ces craintes, prit des passe-ports diplomatiques pour la Suisse, afin de laisser calmer l'orage. Les ambassadeurs de Suède et de Danemark offrirent un asile, au nom de leurs souverains, à la comtesse Du Barry, qui répondit « qu'elle ne sortirait de France que par les ordres du nouveau Roi ;

(1) 5 Mai 1774.

(2) Madame Louise tint sa promesse, et vint réciter les prières des agonisants au pied du lit du Roi, comme son ange gardien.

qu'elle attendrait religieusement ce qu'il déciderait de sa personne. »

Louis XV mourut le 6 mai, à neuf heures du matin, et le 7 mai, le duc de La Vrillière porta une lettre de cachet écrite de la main du Roi à la comtesse Du Barry, qui la reçut avec respect dans le château de Ruel. « Madame la comtesse Du Barry, pour des raisons à moi connues qui tiennent à la tranquillité de mon royaume et à la nécessité de ne point permettre la divulgation des secrets de l'État qui vous ont été confiés, je vous écris cette lettre pour que vous ayez à vous rendre à Pont-aux-Dames sans retard, seule, avec une femme pour vous servir et sous la conduite du sieur Hamond, l'un de nos exempts. Cette mesure ne doit pas vous être désagréable : elle aura un terme prochain. La présente n'étant pas à d'autres fins, je prie Dieu, madame la comtesse Du Barry, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde. » Louis, et plus bas, Phélipeaux (1).

Cette lettre de cachet, que le duc de La Vrillière remit avec tristesse, n'était point écrite en termes sévères. Le nouveau roi daignait même expliquer le motif de l'exil, et déclarer que, tout

(1) Autographe.

à fait de circonstance, cet exil aurait un terme prochain. Avant de sortir avec l'exempt qui attendait dans l'antichambre, la comtesse Du Barry lui remit une lettre cachetée adressée à la nouvelle reine Marie-Antoinette :

« Madame, vous commencez votre règne et je suis déjà à implorer votre bonté. On me traite avec beaucoup de rigueur. Sa Majesté n'a pu ordonner qu'on me séparât de ma famille, de mes belles-sœurs et de ma nièce. Je vous supplie de me faire obtenir du Roi la permission de les avoir auprès de ma personne, dans le lieu qui m'est désigné pour ma retraite, où je vais me rendre sans retard, impatiente que je suis d'obéir aux ordres de Sa Majesté, etc., *comtesse Du Barry.* »

La comtesse remit cette lettre à l'exempt des gardes chargé de la conduire à l'abbaye de Pont-aux-Dames. Elle partit dans une simple petite voiture suivie de Geneviève, l'une de ses femmes; toutes s'étaient disputé l'honneur de l'accompagner. La route fut triste ; mais la comtesse montra une haute fermeté mêlée de résignation. Que de grandeurs perdues en un seul jour ! quelle transition ! Et cependant telle est souvent la fatigue d'une vie trop agitée, qu'on se plaît dans l'idée de la solitude ; c'est le repos après

les grandes secousses, les voûtes saintes après les palais ; après les toilettes resplendissantes et mondaines, les voiles longs. L'abbaye de Pont-aux-Dames, qui datait de l'époque carlovingienne, dans le diocèse de Meaux, était jeté au milieu d'une forêt, comme au moyen âge. Les religieuses de nobles extractions, prévenues de l'arrivée de la comtesse par un courrier de M. de La Vrillière, curieuses de voir cette puissance déchue, accoururent pour l'accueillir, et furent étonnées de trouver tant de grâces unies à une modestie si parfaite. Les habitudes du couvent n'étaient pas nouvelles pour la comtesse Du Barry ; alors qu'elle était mademoiselle Vaubernier, elle y avait commencé sa vie, elle en avait aimé les charmantes amitiés ; elle retrouva sur tous ces visages un si candide bonheur, une paix si profonde, qu'elle voulut un moment se consacrer à la vie religieuse : à l'abbaye de Pont-aux-Dames, la comtesse Du Barry aurait été considérée comme madame de Maintenon à Saint-Cyr. Bientôt, par les ordres bienveillants de la Reine, elle put y recevoir sa famille, ses deux belles-sœurs, sa nièce, quelques-unes de ses amies ; elle obtint aussi la faculté de faire orner son petit pavillon par l'architecte de Luciennes, Ledoux, qui vint à l'abbaye avec un louable empressement, comme

au temps de la grandeur de Madame : les artistes ont du cœur. Pour remercier l'abbesse de tant de bontés, la comtesse Du Barry eut pour elle et les religieuses ses compagnes mille prévenances ; elle anima le couvent d'une douce gaieté, à ce point d'y faire regretter les longs et modestes entretiens du soir. La comtesse fut bonne et charmante, comme toujours, sans hypocrisie comme sans licence. Aucune femme ne savait unir autant de gaieté aux choses les plus sérieuses de la vie.

XXI

1774-1787.

A la nouvelle cour tout était changé ! Si le jeune et vertueux Louis XVI avait résisté à toutes les insistances de la Reine pour le rappel du duc de Choiseul, il n'avait pas la pensée de gouvernement assez haute, assez expérimentée, pour reconnaître que les trois principaux ministres de son aïeul, le chancelier Maupeou, le duc d'Aiguillon et l'abbé Terray, avaient su restaurer la monarchie dans les conditions d'unité posées par le cardinal de Richelieu. Il y a d'ailleurs de ces courants d'opinion qui aveuglent et entraînent les meilleurs esprits, et l'on en était malheureusement là en France. Le nouveau roi n'était pas maître de la pensée publique ; on lui demandait du nouveau, une véritable réaction contre le système de Louis XV ; et le premier ministre de son choix, M. de Maurepas, si vain et si léger, se contentait de suivre le torrent. Les vieux parlementaires furent donc rappe-

lés (1) et avec eux recommencèrent les troubles publics, les résistances, les criailleries des corps judiciaires que Louis XV avait si habilement réformés et brisés.

Ainsi était la nouvelle cour après la chute du pouvoir de la comtesse Du Barry. Il n'avait pas suffi aux pamphlétaires de la calomnier au temps de sa puissance, ils la poursuivirent même encore dans le monastère de son exil; et alors parurent des vers ignobles, œuvres de ces poëtes qui se mettaient aux gages de la calomnie. Ces vers faisaient allusion à la vie et à l'exil de la comtesse Du Barry, à l'abbaye de Pont-aux-Dames :

Les ponts ont fait époque dans ma vie,
Dit L'Ange en pleurs dans sa cellule en Brie;
Fille d'un moine et de Manon Giroux,
J'ai pris naissance au coin du Pont-aux-Choux;
A peine a lui l'aurore de mes charmes,
Que le Pont-Neuf vit mes premières armes;
Au Pont-au-Change à plaisir je fêtais
Le tiers, le quart, nobles, bourgeois, laquais;
L'art libertin de rallumer les flammes
Au Pont-Royal me mit le sceptre en main;
Un si haut fait me mit au Pont-aux-Dames
Où j'ai bien peur de finir mon destin (2).

Cette épigramme si médiocre, avec l'intention d'être atroce, ne fut pas même une prédiction; car la comtesse Du Barry obtint bientôt la per-

(1) Edit de novembre 1774, signé par le garde des sceaux Miromesnil.
(2) *Journal de Paris*, 1774.

mission de sortir du monastère du Pont-aux-Dames pour se retirer dans sa petite terre de Saint-Vrain, près de Chartres, qu'elle avait achetée avec le prix de son hôtel à Versailles, vendu à M. le comte de Provence. A Saint-Vrain, elle reçut ses amis en disgrâce, le duc et la duchesse d'Aiguillon, exilés en Guyenne, et surtout le duc de Cossé-Brissac qu'une si douce et si tendre amitié allait désormais confondre dans la vie comme dans la mort.

Le comte Timoléon Hercule Cossé de Brissac était ce loyal gentilhomme qui s'était voué depuis quelques années à la comtesse Du Barry, avec cet honneur, ce désintéressement des nobles races. Dès qu'il avait su l'exil de la comtesse, il était venu la voir sous un déguisement, même dans le monastère; il fut son compagnon fidèle à Saint-Vrain, dans cette vie de campagne que madame Du Barry sut embellir par les grâces de sa personne et les grandes manières de sa maison. Cependant l'ennui faisait autour d'elle un grand vide, elle songeait sans cesse à son pavillon de Luciennes, et lorsqu'elle sut par le duc de Brissac que la moindre démarche mettrait un terme à cet exil, elle écrivit au comte de Maurepas :

« Monsieur le comte, on m'a fait l'honneur

d'une lettre de cachet après la mort du feu roi, afin de ne pas exposer les secrets de l'État. Si j'en ai connu quelques-uns, je les ai oubliés avec cette légèreté qui m'est naturelle. Il n'y a que trois choses dont j'aie conservé un plein souvenir, les bontés du feu roi, mes torts envers madame la Dauphine, et la générosité de la reine pour les oublier. J'ai fait peu de mal, j'ose le dire; j'ai rendu des services; je ne m'en ferai cependant pas un droit ni un titre. Je tiens à tout obtenir de votre courtoisie; vous êtes trop spirituel pour voir en moi une personne à craindre, et trop galant pour vous refuser à rendre une femme heureuse. Je demande la permission dorénavant d'habiter Luciennes (1), de venir à Paris quelquefois; je vous assure, monsieur le comte, que je ne suis pas dangereuse, et la rigueur même la plus juste doit avoir son terme. »

Ce n'était pas en vain que la comtesse Du Barry s'était adressée à la générosité de la reine Marie-Antoinette et à la galanterie de M. de Maurepas. Dans les vingt-quatre heures elle reçut une réponse favorable à ses désirs : « Madame la comtesse, vous m'avez charmé en vous adressant à moi. Oui, sans doute, votre exil

(1) Lettre du 7 janvier 1776.

doit avoir un terme; votre douceur, vos qualités précieuses, la réserve que vous avez gardée dans la disgrâce, vous ont donné droit à une auguste indulgence; tout mon mérite a été de la provoquer. Vous pouvez aller à Luciennes, et êtes libre d'aller à Paris. Veuillez accepter mes remercîments de la bonne opinion que je vous ai inspirée. J'ai l'honneur d'être, madame la comtesse, votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Le comte de Maurepas* (1). »

Ainsi était le vieil esprit gentilhomme, facile, galant, empressé. On ne peut dire la joie qu'éprouva la comtesse Du Barry de se retrouver à Luciennes, d'y revoir son petit parc, ses arbres favoris, les fleurs qu'elle avait plantées avec le feu roi, ses gracieux appartements, ses salons ornés de ses belles peintures, signées de Fragonard, de Vernet, Doyen, ses porcelaines de Chine, cages, paravents de l'Inde, chaises à porteurs; elle y retrouva son épagneul, sa perruche favorite et Zamore, le petit gouverneur noir de Luciennes; mais elle put remarquer combien déjà Zamore avait changé de sentiments; elle ne trouva plus le même respect; chez les nations asiatiques, le dévouement ne va pas au

(1) Autographe.

delà de la fortune, et le fatalisme commande d'abandonner le maître qui n'a plus la même somme de bonheur et de pouvoir. La comtesse Du Barry n'était plus la reine, et Zamore devait saluer toute fortune nouvelle qui s'élèverait même dans la tempête.

Ce fut une fête pour les habitants de Luciennes et de Louveciennes que l'arrivée de la jeune et bonne comtesse, la providence des pauvres, la joie, la fée du canton. Elle n'était pas riche; imprévoyante, désintéressée, elle n'avait rien amassé, elle avait même pour 1,500,000 fr. de dettes; ses diamants étaient sa seule richesse. Elle espérait que Louis XVI et la Reine lui continueraient tout ou partie de sa pension, ou bien lui achèteraient ses diamants les plus précieux. Elle continuait donc ses aumônes, ses fêtes, ses galas, avec une douce et charmante prodigalité. Pas un de ses amis ne l'avait abandonnée : les ducs de Brissac et d'Aiguillon, le maréchal de Richelieu, le prince de Soubise, venaient incessamment à Luciennes, comme pour y rappeler d'autres temps.

On parlait peu et encore en secret; on gémissait sur les fausses tendances, les égarements de ce système novateur qui perdait la prérogative royale et les prestiges de la couronne. M. de

Miromesnil, esprit léger et vaniteux, rappelait avec solennité les parlements, et le comte de Maurepas mettait le pouvoir aux mains de ces insupportables remueurs d'idées, novateurs stériles et ambitieux, le comte Saint-Germain, Turgot, Malesherbes; et avec leur pouvoir arrivaient les émeutes, les résistances, le sang versé. Les amis du feu roi voyaient s'approcher de terribles événements. Au milieu de ces périls prévus, la comtesse Du Barry promit de se vouer à la reine Marie-Antoinette, car elle suivait en tremblant déjà les intrigues qui voulaient la perdre.

Au petit pavillon de Luciennes, la comtesse Du Barry eut l'honneur de recevoir parmi ses hôtes l'empereur Joseph II qui vint la voir, comme Pierre Ier avait visité madame de Maintenon, avec cette différence que Pierre Ier resta froid, presque impoli envers madame de Maintenon, tandis que Joseph II fut d'une belle galanterie; il parcourut le petit jardin de Luciennes en donnant le bras à la comtesse. Toute la préoccupation de madame Du Barry fut de bien faire répéter à Marie-Antoinette tout son dévouement. Comme la comtesse remerciait sur l'honneur que lui faisait un empereur en la visitant : « La beauté, Madame, est toujours reine, » répondit Jo-

seph II. Souvent la comtesse Du Barry, en parcourant le petit jardin de Luciennes, s'asseyait mélancolique sous le tilleul chéri du feu roi; des larmes abondantes coulaient de ses yeux. Elle portait quelquefois des habits de deuil. Ses amis lui conseillaient un voyage : elle vint séjourner quelque temps à sa terre de Saint-Vrain, plantée toute à l'italienne, beau jardin au milieu de l'Orléanais. Elle séjourna ensuite en Guyenne, chez le duc d'Aiguillon. La noblesse toulousaine, liée aux Du Barry, vint la visiter avec honneur.

Hélas ! tout continuait à s'ébranler à Versailles. Le roi Louis XVI, faible et brusque tour à tour, désireux du bien et de popularité, passait de la résistance saccadée aux concessions les plus tristes. Roi honnête homme, autour de lui la cour était plus corrompue plus intrigante que sous Louis XV, et la noblesse s'abdiquait elle-même. Princes, seigneurs se ruinaient pour des comédiennes ; à Longchamp, elles apparaissaient dans des conques d'ivoire avec des chevaux harnachés d'or (1). On devenait prodigue sans dignité; la manie des idées anglaises et américaines envahissait tout. Quelques gentilshommes ambitieux

(1) *Journal de Bachaumont*, 1772.

ou hébétés par les fausses doctrines, tels que les Lafayette, les Liancourt, les Montmorency, jouaient aux constitutions républicaines, et la banque genevoise dirigée par MM. Necker et Clavière jetait à Paris des faiseurs d'affaires de Bâle, de Neuchâtel, sorte d'agioteurs puritains qui allaient remplacer les élégants fermiers généraux. Déjà l'on ne parlait que des salons de madame Necker, femme de lettres qui aspirait à la renommée en érigeant une statue à Voltaire, dont elle recevait de charmants vers en échange (1).

La comtesse Du Barry ne fut désormais occupée que de la reine Marie-Antoinette. En Angleterre, en Hollande, d'odieux pamphlets étaient publiés contre l'adorable princesse avec la même rage qu'autrefois contre la comtesse Du Barry. Les écrivains n'épargnaient ni les grâces ni la vertu de la Reine. Beaumarchais fut chargé de négocier à Londres avec les misérables qui attaquaient la Reine, comme il avait été chargé dans d'autres temps d'une négociation semblable pour la favorite. Dans la triste affaire du collier, la comtesse Du Barry, qui savait l'histoire de ces diamants, vint témoigner hautement pour la

(1) *Poésies légères*, XXVII.

Reine devant la commission d'enquête du parlement de Paris. Liée avec le prince Louis de Rohan, elle sacrifia cette amitié à l'honneur de la Reine, qu'elle défendit hautement, et qui sut ainsi qu'elle pouvait compter sur le dévouement de la comtesse Du Barry (1).

Ce fut l'époque de ses plus doux rapports avec le comte de Cossé-Brissac; ils inspirèrent cette correspondance respectueuse et charmante comme la bonne et tendre amitié à laquelle se mêlèrent les lettres de madame de Mortemart, la fille même du duc de Brissac. La comtesse attachait d'autant plus de prix à cette gracieuse liaison qu'elle perdait tous ses amis, ceux du feu roi : le duc de Richelieu, le prince de Soubise, le chancelier Maupeou; ils moururent à temps (2), au milieu des tendances nouvelles d'un pouvoir qui se perdait. Combien de fois madame Du Barry, parvenue à un âge de la vie où viennent les pensées sérieuses, ne dut-elle pas s'applaudir d'avoir soutenu le ferme système du chancelier Maupeou! Combien de fois le portrait de Charles Ier par Vandick, qu'elle avait offert à

(1) La comtesse Du Barry fut admise plusieurs fois à l'honneur de voir la Reine à Trianon. Toujours elle pliait le genou devant elle et lui baisait la main.

(2) 1785-1788-1789.

Louis XV, ne dut-il pas se représenter à sa mémoire, au bruit des parlements, des émeutes de rue, de ces criailleries de la bazoche! Mais à quoi bon revenir sur le passé, quand le présent marchait si vite et si fatalement? On touchait à la révolution française et aux États-Généraux de 1789.

XXII

1788-1792.

Des orages sanglants se formaient à l'horizon avec l'Assemblée des notables et les États-Généraux. Les fanatiques, les niais et les intrigants qui préparaient les excès de la démocratie, marchaient dans leur œuvre sans en connaître précisément la portée. Le comte Jean Du Barry lui-même, devenu parlementaire très-prononcé, avait été nommé colonel de la garde nationale de Toulouse qu'il avait habillée à ses frais, car il tenait un grand état fort aimé de la bourgeoisie. Comme tous les gentilshommes, un peu dépensier, mécontent ou novateur, il s'était jeté dans les sarabandes de la révolution. La noblesse prit une grande part à ces premiers troubles; beaucoup de gentilshommes croyaient à un retour de la Fronde, d'autres à une révolution anglaise; le peuple seul ne voulait pas de ce mouvement : il aimait Dieu et le Roi. Ce fut en grande partie la noblesse qui, en corrompant ses croyances, le fit entrer dans la révolution. Quand

il y fut entré un peu malgré lui, il voulut rester maître et il fit bien, car c'était son droit ; tant pis pour les nobles qui les lui avaient fait connaître (1) : le peuple agit très-logiquement ; on lui mettait le pouvoir dans les mains, il y avait justice pour lui d'en user et de le garder.

Ce qui surtout devait être insupportable, dans cette organisation turbulente et démocratique, ce n'était pas l'Assemblée politique elle-même, pouvoir constitué et régulier, mais ces petites municipalités improvisées, ces clubs grouillants après 1789 dans les campagnes, les districts, les communes. Tout pouvoir un peu large, un peu grand, a respect de lui-même et des autres ; mais quelle pouvait être la responsabilité de tous ces petits despotes en sabots, de ces cabaretiers en bonnets rouges, huissiers, maîtres d'école, hurleurs de clubs, haineux contre tout ce qui avait gardé quelque élégance de mœurs, des mains blanches et effilées ? Un club s'était donc établi à Louveciennes, où la comtesse Du Barry avait répandu tant de bienfaits : adoption d'orphelins, hospices, pensions de retraite, dons aux pauvres, travail aux ouvriers. Le centre de ce club était dans la do-

(1) C'est ce point de vue que j'ai fait ressortir dans mon *Histoire de la Restauration*.

mesticité même de la comtesse : le maître d'hôtel, le jardinier. A la tête de cette conjuration de valets de pied, se tenait Zamore, le négrillon comblé des bienfaits de la comtesse Du Barry, et qui s'intitulait alors l'ami de Franklin et de Marat (1). Zamore devint un des grands agitateurs du club de Louveciennes et du district de Versailles. On avait dit à la multitude que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de partager les terres ; or, Zamore savait presque tous les secrets de sa maîtresse. Quelle admirable conquête pour les chefs, que ce misérable qui pouvait la livrer corps et biens au Comité !

La comtesse Du Barry vivait pourtant dans la plus visible circonspection à Luciennes, afin de se faire oublier. Un grand bruit se fit tout à coup à l'occasion de la comtesse Du Barry : à cette époque de vol et de pillage, le 14 janvier 1791, les murs de Paris furent couverts de placards ainsi conçus :

« 2,000 louis de récompense. Il a été volé dans la nuit du 10 au 15 janvier, chez madame Du Barry, au château de Luciennes, près Marly, les objets suivants (2). Ici était le détail des

(1) *Papiers du Comité de sûreté générale.* Déposition de Zamore.

(2) J'ai là une de ces affiches sous les yeux ; elle est

écrins, pierres précieuses, diamants blancs et noirs, algues marines, perles fines, émeraudes, rubis, saphirs. » On aurait dit les mines de Golconde ouvertes sous la baguette d'un génie et coulant à plein bord.

Ces diamants étaient-ils réellement volés, ou avait-on supposé un vol pour leur donner une destination généreuse et secrète? Quelques jours après, les journaux anglais annoncèrent que les voleurs de l'écrin de la comtesse avaient été arrêtés dans un cabaret de Londres (1).

Sous ce prétexte, la comtesse s'adressa immédiatement à la municipalité de Luciennes pour obtenir un passe-port à l'étranger; il lui fut accordé sans hésitation. Elle prit également une lettre de crédit illimitée des banquiers hollandais Vanderneyer père et fils, dont la maison de banque, alors rue Vivienne, était depuis longtemps en rapport d'affaires avec la comtesse Du Barry. Dépositaires de ses actions de la caisse d'escompte et chargés de la vente de quelques-uns de ses diamants, les banquiers Vanderneyer étaient fort dévoués à la comtesse. Il résulte même d'une de

dans les papiers du procès de la comtesse Du Barry. (Tribunal révolutionnaire.)

(1) Cette annonce avait été insérée à prix d'argent dans le *Morning-Chronicle.*

leurs lettres, qu'ils avaient cherché à placer les diamants en Hollande au plus bas prix. « Les juifs n'avaient offert que 60,000 livres des girandoles, 25,000 de la bague, 18,000 du brillant, et pour tout le reste 150,000 livres (1). »

Ce fut le 4 avril 1791 que madame Du Barry arriva à Londres, avec passe-port régulier et français : la lettre de crédit de MM. Vanderneyer à leur correspondant était illimitée : « Vous pourrez compter à madame la comtesse Du Barry toutes les sommes qu'elle vous demandera sur son reçu. » Il résulte des pièces lues au tribunal révolutionnaire que madame Du Barry n'était allée à Londres que pour aider ce que le comité de sûreté générale appelait la conspiration des émigrés. Ce comité, bien informé par les espions, avait appris qu'avec une prodigalité chevaleresque la comtesse abandonnait tout ce qu'elle avait reçu de Louis XV et le consacrait à la Reine, qu'elle voulait sauver. A Londres, elle vit la plus haute société. M. Pitt vint lui-même lui rendre une visite publique; grande imprudence! La comtesse semblait n'avoir aucune idée du péril auquel elle s'exposait avec son extrême légèreté et son étourderie; elle

(1) Je donne plus tard cette correspondance textuelle.

s'occupait d'objets futiles pour son retour : elle écrivait même à son intendant de Luciennes de prendre bien garde « à ce que les confitures de septembre ne fussent trop cuites (1) selon son usage. »

Au mois de décembre de cette année 1791, la comtesse Du Barry revint à Luciennes ; il y avait alors comme un moment d'arrêt dans la révolution, ou, pour parler plus exactement, dans ses formes politiques. Les niais constitutionnels MM. de Lafayette, Noailles, Liancourt, Narbonne, s'imaginaient que la constitution de 1791 pourrait s'engrener et rouler seule. La violente répression des pétitionnaires au Champ-de-Mars avait un moment comprimé l'anarchie. Quand on donna une garde constitutionnelle au Roi, le duc de Cossé-Brissac, l'ami de la comtesse Du Barry, en fut nommé colonel. Dès ce moment, il fut en butte à toutes les dénonciations de la Gironde, la plus perverse, la plus intrigante des coteries, justement frappée par l'énergique Montagne ; les Jacobins seuls étaient logiques et capables de gouvernement. Sur le rapport de Brissot, le duc de Brissac fut arrêté.

Cette nouvelle se répandit bientôt ; la du-

(1) Autographe.

chesse de Mortemart, digne et tendre fille du duc de Brissac, écrivit à la comtesse Du Barry : « Madame de Mortemart a l'honneur de faire un million de compliments à madame la comtesse Du Barry, et la prie de vouloir bien lui donner des nouvelles de son père. Elle aurait bien plus tôt envoyé à Luciennes, si elle n'avait craint d'importuner madame la comtesse Du Barry; elle la prie d'agréer l'assurance de son respect (1). »

Madame de Mortemart avait raison d'être inquiète de M. le duc de Brissac. Un moment arrêté, il fut désigné par la Gironde comme une de ces victimes livrées à la haute cour d'Orléans. Entassés sur des charrettes, les prisonniers se mirent en route par Versailles; assaillis près de l'Orangerie par des brigands, le duc de Brissac seul fit une belle défense; vieil officier revêtu de l'uniforme, il s'empara du sabre de l'un des assassins, fit le moulinet, en tua et blessa plusieurs avant de succomber. Si tous les proscrits de 1789 avaient montré cette résolution, ces bandits que dirigeaient Marat, Camille Desmoulins, Sergent, Panis, se seraient cachés jusque dans les caves. Les anarchistes ne sont audacieux que lorsque les gens honnêtes baissent le cou devant la terreur.

(1) Autographe.

Quelques jours avant sa mort, le duc de Brissac, comme s'il en avait eu le pressentiment, écrivit à la comtesse Du Barry (1) : « J'ai reçu ce matin la plus aimable lettre de celle qui depuis longtemps absorbe toutes mes émotions; je vous en remercie. Oui, vous serez ma dernière pensée. Je gémis, je frissonne; adieu, cher cœur (2). »

Ce billet, écrit à la façon de Henri IV, précéda de quelques jours seulement une scène de cannibales. Le 4 septembre, on entendit un bruit de voix confuses autour du château de Luciennes; des misérables portaient une tête au bout d'une pique avec ces mots : *C'est Brissac.* Cette tête fut jetée dans le vestibule du château, et ces hommes avinés s'écrièrent : « Voilà la tête de ton amant. » Ce n'était pourtant qu'une cruelle forfanterie : cette tête n'était pas celle du duc de Brissac, les misérables avaient menti à la tombe pour percer cruellement le cœur d'une pauvre femme. La douleur de la comtesse Du Barry fut immense; elle respire dans toute la lettre qu'elle écrivit à madame de Mortemart :

(1) 11 Août 1792.

(2) Elle fut apportée par M. de Monsabri, aide de camp du duc de Brissac, ami de madame Du Barry.

« Personne n'a mieux senti que moi, Madame, l'étendue de la perte que vous venez de faire. J'espère que vous ne vous êtes pas méprise sur le motif qui m'a empêchée de vous faire plus tôt mon triste compliment en mêlant mes larmes aux vôtres. La crainte d'augmenter vos tristes douleurs m'empêche de vous en parler; l'iniquité est à son comble ! Une destinée qui devait être si glorieuse ! Quelle fin, grand Dieu ! Le dernier vœu de votre malheureux père, Madame, a été que je vous aime en sœur. Ce vœu est trop conforme à mes sentiments pour qu'il ne soit pas rempli.

« Du Barry. »

Cet échange de sentiments si tristes entre deux femmes profondément émues les lia d'une plus tendre amitié encore. La comtesse Du Barry plus imprudente résolut un nouveau voyage à Londres, toujours sous le prétexte de rechercher les voleurs de ses diamants, et sans doute pour suivre les négociations secrètes qu'elle avait commencées avec la famille royale. Néanmoins, elle se mit tout à fait en règle, et en faisant constater son civisme, elle demanda un passe-port au district de Versailles. Elle engagea sa parole qu'elle reviendrait avant un mois. Le passe-port visé par

le ministre des relations extérieures, Tondu-Lebrun, fut communiqué aux comités de la Convention nationale pour sa plus grande régularité. La comtesse put quitter Paris le 14 décembre 1792, en plein procès du Roi, que les Girondins livraient aux Montagnards pour garder quelques mois de plus un pouvoir impuissant. Les esprits absorbés donnèrent peu d'attention à ce voyage de la comtesse Du Barry; cependant le Comité de sûreté générale qui remplissait l'Angleterre d'espions, sut les moindres détails du séjour de la comtesse à Londres, où elle vit, au nom de la Reine, M. de Calonne, les princes de la maison de Lorraine, les Rohan, et quelques-uns des membres du ministère anglais. Le 25 janvier 1793, après la terrible catastrophe du 21, elle assista tout en deuil au service funèbre qui fut célébré à Londres pour le repos de l'âme du Roi de France. La comtesse put se souvenir encore une fois de la menaçante prédiction qu'elle avait faite à Louis XV en lui présentant le portrait de Charles Ier, chef-d'œuvre de Vandick (1).

(1) *Papiers du Comité de sûreté générale.* L'espionnage de ce Comité était fort bien organisé en Angleterre et partout. On peut s'en faire une idée par la lecture des *Mémoires de Sénart.*

Après ces témoignages publics d'un si pur royalisme, on ne s'explique que par une extrême légèreté ou un immense dévouement la résolution imprudente de la comtesse Du Barry, qui se hâta de revenir en France, parce que, disait-elle, sa parole était engagée devant la municipalité de Luciennes. Faux point d'honneur dans les conditions exceptionnelles et terribles où se trouvait la France. M. Pitt, ce grand esprit, lui prédit le sort de Régulus. La comtesse Du Barry brûlait de revoir Luciennes, ses bosquets enchanteurs ; Luciennes au mois de mai, ce palais d'Armide, avec ses fleurs embaumées sur les coteaux qui dominent la Seine.

XXIII

1792-1793.

Les nouvelles que la comtesse recevait de Luciennes lui froissaient le cœur; elle espérait par sa présence mettre un terme à un état de choses violent. L'indigne Zamore, comme ces méchants eunuques noirs des contes arabes, avait pris possession des appartements du château; l'intendant, le chef d'office, membres très-patriotes du club, s'étaient distribué les terres. Chacun de ces dignes citoyens voulait rester en possession des dépendances de Luciennes. L'extrême légèreté de la comtesse Du Barry ne lui avait pas permis de bien étudier cette situation très-simple des intérêts en France. Ceux qui s'étaient emparés des biens des ci-devant émigrés n'avaient pas d'autre préoccupation que de leur faire couper le cou, afin de devenir propriétaires définitifs. Le dix-huitième siècle était trop sceptique pour croire à la légende allemande, qui faisait revenir l'ombre des vieux seigneurs dans

les souterrains du château ; la révolution chantait en chœur comme les brigands de Schiller :

« Et les morts ne reviennent plus. »

Si donc les honnêtes habitants, les paisibles cultivateurs de Luciennes et de Louveciennes avaient salué avec reconnaissance le retour de la comtesse Du Barry, leur bienfaitrice, il n'en fut pas ainsi des clubistes installés au château et qui avaient pour chef un de ces hommes de lettres, de médiocre espèce, terrible comme les parleurs de tribune aux jours de révolution : son nom était Greive, et comme Zamore il signait : « l'ami de Franklin et de Marat. » D'intelligence avec le méchant noir, ils dénoncèrent à Héron (1), l'agent du Comité de sûreté générale, le château de Luciennes comme un grand dépôt de richesses, et la comtesse Du Barry comme d'intelligence avec les princes et les émigrés. Greive adressa une pétition en ce sens à la Convention nationale. La comtesse invoqua le passeport signé par Tondu-Lebrun, visé par le Comité. La Convention, en passant à l'ordre du jour, ordonna une enquête ; car si les faits étaient

(1) Voyez, sur les pillages commis par Héron, les *Mémoires de Sénart*.

vrais, le glaive de la loi ne tarderait pas à frapper.

Le 3 juillet 1793, un arrêté du Comité de sûreté générale, toujours sur la dénonciation de Greive et du club de Louveciennes, ordonna d'arrêter la ci-devant comtesse Du Barry. L'exécution de cet arrêté, signé Vouland, David, Vadier, Panis, Jagot, Lavicomterie, fut confiée à Héron, le dépisteur d'émigrés, de bijoux et de trésors, et à l'homme de lettres Greive, son ami, installés au château. La comtesse Du Barry, réveillée en toute hâte, fut conduite directement de Luciennes à la prison de Sainte-Pélagie. Ce n'était pas encore la mort; Sainte-Pélagie n'était qu'une prison de suspects. Dans ce temps de liberté, il y avait plus de six mille suspects à Paris, aux mains de ceux qui avaient tant déclamé contre la Bastille! Les prisons alors étaient le séjour de la bonne compagnie; on y chantait, on y jouait la comédie. La hiérarchie des rangs et des conditions sociales s'y était maintenue: on aurait dit encore la veillée des châteaux de Bretagne autour de cette grande table où les femmes venaient faire de la broderie en écoutant les vieilles légendes (1).

(1) J'ai trouvé un livre bien curieux, c'est l'*Almanach*

Pendant ce temps, Luciennes restait à la discrétion de Zamore, de Greive, de Salanave, chef de la cuisine, et de Formont, jardinier, qui établissaient un club dans le petit salon chéri de Louis XV dont la vue admirable s'étendait sur toute la vallée de la Seine. L'homme de lettres Greive, installé sur le divan, savourait le vin d'Aï en écrivant quelques articles patriotiques à la brise du soir dans le salon du tyran Louis XV. Sur sa dénonciation, on arrêta les deux banquiers hollandais Vanderneyer. Leur crime était d'avoir tenu à la disposition de la comtesse Du Barry, à Londres, des sommes considérables, opération simple et commune dans la banque (1) ; odieux prétexte pour s'emparer de va-

des prisons de 1794. Les suspects y font beaucoup de vers ; le duc de Laval s'y fait remarquer par ses bouts-rimés.

(1) Voici la lettre purement d'affaires de Messieurs Vanderneyer qui les fit traduire au tribunal révolutionnaire :

4 Mai 1792.

Madame la Comtesse,

J'ai l'honneur de vous informer que l'on me mande d'Amsterdam qu'après beaucoup de recherches pour trouver des acquéreurs pour vos diamants, il paraît qu'il faut attendre des occasions de mariage, et l'on pourrait obtenir le prix ci-après :

60,000 livres pour les girandoles,
15,000 pour la bague,
16,000 pour les pendeloques,
8,000 pour le brillant,
25,000 pour les autres diamants.

La fin de la lettre est relative à des achats et ventes d'actions de la Caisse d'escompte.

leurs importantes. Les Vanderneyer possédaient une grande fortune, et c'était l'époque où l'on mettait en coupe réglée les financiers de l'ancien régime. Il n'y eut d'excepté de ces persécutions contre les financiers que cette froide colonie de spéculateurs genevois calvinistes dont Haller fut le modèle, qui donna des gages à la révolution en achetant les biens nationaux, les vases sacrés des églises, les tableaux des grands maîtres, les boiseries artistiques des châteaux. On fureta partout à Luciennes, pour trouver bijoux, pièces d'argenterie, objets d'art : rien ne fut épargné dans ces ravages. Les agents du Comité avaient toujours un prétexte pour confisquer les œuvres de l'art en or et en argent : vieux blasons, souvenirs féodaux, titres nobiliaires ; à cette vue, le patriote indigné mettait dans sa poche les bijoux de l'ancien régime. Qui ne se souvenait de l'agate de Sergent et du vol du garde-meuble ?

Bientôt, appelée devant le Comité de sûreté générale, la comtesse Du Barry subit un premier interrogatoire sur les faits généraux de l'accusation ; et ici je dois appeler toute l'attention du lecteur sur les réponses de la comtesse : « Quel est votre âge, votre lieu de naissance, votre profession ? — Je me nomme Jeanne Vau-

bernier, née à Vaucouleurs, épouse séparée de Guillaume Du Barry, âgée de quarante-deux ans. — A quelle époque êtes-vous venue à la cour ?— J'ai été présentée en 1769, et j'y suis restée jusqu'en 1774 ; ensuite je n'y ai plus reparu. — Sur quels fonds étaient prises vos dépenses et les sommes que vous receviez ? — Sur des bons du roi Louis XV, et acquittés par M. de Beaujon, banquier du Roi. — Quels ont été vos rapports avec le dernier Capet ? — Je n'ai eu d'autres rapports que la liquidation de mes dettes. J'ai vendu au Roi mon domaine de Versailles. Je devais encore 500,000 fr., et avec mes bijoux volés j'espérais m'acquitter envers mes créanciers. — Combien de fois êtes-vous allée à Londres ? — Plusieurs fois, pour y suivre mon procès sur le vol de mes diamants. Partie le 17 février 1791, j'y suis restée jusqu'au 2 mars ; repartie le 4 avril 1792, j'ai demeuré à Londres jusqu'au 14, et depuis novembre 1792 jusqu'au 9 mars 1793, toujours avec des passe-ports en règle et avec la permission des Comités du gouvernement. — Qui avez-vous vu à Londres ? — Mes anciens amis de Paris et de Versailles, MM. de Calonne, les princes de Poix et de Rohan. —Quelles étaient vos ressources d'argent? — J'avais une lettre de crédit de MM. Vander-

neyer sur leurs banquiers correspondants de Londres (1).

Cet interrogatoire accompli, un arrêté du Comité de sûreté générale ordonna que la ci-devant comtesse Du Barry serait traduite devant le tribunal révolutionnaire. Conduite à la Conciergerie, ce vestibule de l'échafaud, par un hasard lugubre, elle se trouva renfermée dans la même chambre qu'avait occupée Marie-Antoinette. Étrange jeu de la mort ! ces deux femmes naguère rayonnantes de beauté et de grâces dans le parc et les galeries de Versailles, entourées d'un peuple de courtisans, rivales quelquefois, prenaient place l'une après l'autre dans le même cachot. Elles avaient pour les servir cette même femme Richard, bonne ménagère, servante de la guillotine, d'un caractère si placide qu'elle faisait son café à la crème, tous les matins un peu avant la charretée, sans plus s'émouvoir que s'il s'agissait d'une voiture de la halle qui portait des légumes au marché.

Fouquier-Tinville rédigea l'acte d'accusation, comme il avait fait celui de la Reine. Il n'épargna ni pour l'une ni pour l'autre les épithètes classiques de Messaline et d'Agrippine, car Fou-

(1) *Papiers du procès de madame Du Barry*, 1793.

quier était un excellent humaniste du collége de l'Oratoire d'Arras. On ne peut dire combien les études classiques avec Brutus, Cassius, Cimber, tuèrent de monde durant la révolution française. Ramassant toutes les ordures des pamphlets publiés à Londres, en Hollande, contre la comtesse Du Barry, au temps de sa puissance, comme il l'avait fait pour la Reine, Fouquier-Tinville jeta ses foudres contre le tyran Louis XV et les débordements de « sa courtisane ; » les révolutionnaires étaient si chastes, si purs !

C'était le 17 frimaire an II de la République, le temps était sombre et dur ; la comtesse Du Barry, assise sur un banc de bois, devant le tribunal révolutionnaire, et à ses côtés les deux banquiers Vanderneyer père et fils ; l'un presque vieillard, au regard calme et honnête, comme s'il allait régler son dernier compte courant ; le second, tout jeune homme, résigné à son sort avec cette majesté calme et fière que donne une bonne conscience. En général, les banquiers, fermiers généraux de l'ancien régime, heureux et riches du monde, moururent en gens bien élevés. La comtesse Du Barry était vêtue de deuil, ses cheveux avaient grisonné ; réunis par un nœud de rubans roses fanés, ils retombaient sans poudre sur ses épaules amaigries.

A ce terrible tribunal révolutionnaire sous la présidence de Dumas, siégeaient parmi les juges les jacobins Deniset, David, Charles Brave (le greffier se nommait Wolf); parmi les jurés Trinchard, Prieur, Bellion, Mercier, Topineau-Lebrun, Rome, Sambuc, Vilatte et Payan. Devant ces fanatiques de terreur et d'énergie, Fouquier-Tinville lut son réquisitoire étrange et dégoûtant. La comtesse Du Barry, interrogée de nouveau, répondit comme dans son premier interrogatoire, mais avec plus de faiblesse. Après la comtesse parut le petit nègre infâme, cette bête immonde, Zamore, le filleul du prince de Conti et de la comtesse. Après avoir dénoncé sa maîtresse, il accomplissait son œuvre : « Je me nomme Louis Zamore, âgé de trente et un ans, né au Bengale, employé au Comité de salut public à Versailles, y demeurant rue de la Loi. Élevé depuis l'âge de six ans par la ci-devant, à laquelle j'avais conseillé de donner une partie de ses biens à la nation; loin de se rendre à mes conseils, elle a continué à recevoir des aristocrates, et parce que je fréquentais de bons patriotes, amis de Franklin et de Marat, elle se permit de me dire qu'elle me donnait trois jours pour sortir de la maison (1). »

(1) *Papiers du procès.*

La comtesse Du Barry répondit avec dignité : « Il est faux que je reçusse chez moi des aristocrates. Quant aux conseils que cet homme a prétendu m'avoir donnés, je n'en avais pas à recevoir de lui. Son expulsion, en effet, a eu le motif qu'il a donné. » La comtesse jeta sur Zamore un regard de mépris.

Alors parut au banc des témoins l'homme de lettres Greive, à la parole prétentieuse, cadencée. Il avait fouillé Luciennes et il y avait trouvé des pièces d'or et d'argent à l'effigie du tyran Louis XV, du Régent et d'Anne d'Autriche.

« J'ai reconnu, et on se l'explique par son passage à la cour, que l'accusée possédait des trésors immenses, cent quatre-vingt mille livres de rentes et des diamants pour plusieurs millions.

— C'est une erreur de monsieur, dit la comtesse Du Barry avec vivacité, je n'ai que des dettes, et depuis le vol de mes bijoux, je n'ai plus que des objets sans prix.

— J'ai vu pourtant la citoyenne à Londres, dit un autre témoin, Blache, écrivain public, agent du Comité de sûreté générale; j'ai vu l'accusée prendre le deuil à l'occasion de la mort de Louis XVI, visiter le prince d'Hénin, Calonne et même Pitt, l'ennemi de la République.

— J'avais une robe noire le 21 janvier, parce

que je n'en porte jamais d'autre en voyage; les personnes que j'ai vues à Londres étaient mes amis; avec elles je n'ai jamais parlé politique. »

Le défenseur Chauveau-Lagarde, désigné d'office, jeta quelques paroles, les plus brèves possible, en faveur de l'accusée. Le président Dumas hâta la clôture des débats dont il fit le résumé en ces termes : « Citoyens jurés, vous avez prononcé naguère sur le complot de l'épouse du tyran, vous avez à prononcer en ce moment sur la conspiration de la courtisane de son prédécesseur. Vous avez devant vous cette Laïs célèbre par la dissolution de ses mœurs et son infâme prostitution. Mais il ne s'agit plus de prononcer sur ses antécédents; ce n'est pas ce qui doit fixer votre attention : vous avez à décider si cette Messaline, née parmi le peuple, a conspiré contre la liberté et la souveraineté de ce peuple, si elle s'est rendue complice des ennemis de la République (1). »

Après cet exorde, le président constata, par le témoignage des agents secrets et les correspondances déposées au Comité de sûreté générale,

(1) On voit que les faiseurs d'histoire licencieuse sur la comtesse Du Barry sont distancés par Fouquier-Tinville et le président Dumas, et n'ont même pas trouvé d'aussi vertueuses indignations contre la *Courtisane du tyran.*

que la courtisane Dubarry avait employé une partie de ses diamants au service de la reine Marie-Antoinette et conspirait pour la délivrance du tyran et de sa compagne.

La délibération ne dura pas cinq minutes; le verdict de culpabilité fut unanime, et le président prononça l'arrêt en ces termes : « Le tribunal, d'après la déclaration faite à haute voix par le jury, déclare que Jeanne Vaubernier, femme Du Barry, demeurant à Luciennes, ci-devant courtisane, a été convaincue d'être auteur ou complice d'une conspiration qui avait pour but le renversement de la République; la condamne à la peine de mort, avec confiscation de ses biens au profit de la République; ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le jugement soit exécuté dans les vingt-quatre heures sur la place de la Révolution, et affiché dans toutes les communes de la République. »

La comtesse ne s'était pas jusque-là rendu bien compte de ses périls; en entendant les dernières paroles elle pâlit, ses jambes fléchirent et l'on fut obligé de la soutenir pour la conduire à sa prison. On lui a reproché cette faiblesse. Une femme accoutumée aux douces choses, aux émotions tendres et gaies, n'avait pas l'âme trempée pour le martyre! Il n'y a que les esprits

croyant profondément aux légendes célestes ou les fanfarons de postérité qui bravent l'échafaud et contemplent de sang-froid cet instant terrible où le couperet vous déchire muscles, os et chair. Que de doutes se présentent à cet instant suprême pour celui que la religion n'a pas préparé! Aux yeux de l'impie, qu'est-ce que la mort, ténèbres éternelles ou lumière brillante, ciel ou enfer, néant ou résurrection? Et quelle mort que celle qui est donnée avec un gros coutelas, comme pour le bétail! N'était-il pas permis à une nature efféminée, tendre, affectueuse, d'éprouver une brûlante fièvre, une terreur profonde en présence du supplice? Le calme si parfait de MM. Vanderneyer père et fils, condamnés avec elle, ne put la rassurer. Ceux-ci ne firent pas une seule réclamation; ils voyaient bien qu'on en voulait à leur fortune; ils se résignèrent avec dignité comme le voyageur volé et assassiné par les brigands.

A cette époque terrible, il n'y avait n'y recours en grâce, ni sursis, ni appel; une fois la condamnation prononcée, on n'avait plus à faire qu'au bourreau; on n'attendait pas même les vingt-quatre heures de délai, Fouquier était si pressé d'en finir! Les condamnés étaient un moment ramenés du greffe à la geôle, tandis que

l'accusateur public, le citoyen Fouquier-Tinville, comptait sur ses doigts le nombre des condamnés pour requérir les charrettes : une, deux, trois (1), et ce travail de boucher était accompagné de quelques plaisanteries ignobles, sanglantes. Bientôt un grand coup de marteau à la porte de la geôle et le roulement des charrettes indiquaient le cortége fatal; les cris de la foule annonçaient de loin le spectacle.

Ce jour-là, 8 frimaire an II de la République, il y eut trois charrettes et dix-huit victimes. Dans la seconde se trouvait la comtesse Du Barry, accroupie sur elle-même, et les deux banquiers Vanderneyer père et fils, un Vendéen, un officier supérieur et un représentant du peuple proscrit : MM. Vanderneyer, le front haut et la figure calme (2); le Vendéen élevant son âme à Dieu; l'officier frisant de colère sa moustache et crachant sur cette vile multitude; le représentant du peuple essayant une harangue; puis la pauvre comtesse, sans énergie, baignée de larmes, poussant des gémissements lamentables et suppliante devant le peuple, comme si elle lui demandait de l'épargner. Les gens d'armes faisaient hâter le pas des chevaux, selon

(1) *Mémoires de Sénart.*

(2) Voyez mes *Fermiers généraux.*

l'ordre général de Fouquier-Tinville, quand les victimes *faisaient scandale.*

Les lugubres charrettes s'avançaient vers la rue Saint-Honoré par la rue de la Monnaie. Lorsqu'elles arrivèrent à la barrière des Sergents, près du Palais-Royal, quelques-unes des plus jolies ouvrières en modes de chez madame Bertin se mirent au balcon; à la vue de la comtesse, elles manifestèrent un sentiment de pitié si visible que la foule de mégères qui entourait la charrette, se rua sur le magasin pour punir les jeunes ouvrières de ce sentiment de pitié si naturel envers une ancienne compagne.

Les gémissements et les sanglots de la pauvre comtesse fendaient l'âme. Pâle, défaite sur la fatale charrette, elle semblait s'agenouiller devant les furies de la guillotine qui grouillaient autour d'elle. Vivre! vivre! était sa pensée, toute sa prière. Portée sur l'échafaud, elle s'écria : « Grâce, grâce! monsieur le bourreau, encore un moment! » Tout resta muet autour d'elle. Avec le sang-froid des bouchers dans un abattoir, les bourreaux s'emparèrent d'elle; liée sur la planche sanglante, bientôt Samson put montrer sa tête à cette multitude sauvage, digne élève de la philosophie du dix-huitième siècle qui avait déifié les instincts grossiers de la force

brutale. Ainsi, quand la malheureuse comtesse portait sa tête sur l'échafaud, le nègre Zamore, le doucereux poëte Greive, l'espion Blache, s'enivraient dans les salons de Luciennes. Un dîner fort spirituel et fort gai y fut donné ; on y fit des chansons, des jeux de mots sur la jolie tête qui était tombée dans la corbeille aux œufs rouges (1).

Après la mort fatale de la comtesse Du Barry, le château de Luciennes fut vendu à l'encan du district (2) ; le petit pavillon, acheté pour quelques poignées d'assignats, devint la maison de plaisance d'un des heureux de la révolution. L'admirable mobilier fut dispersé pièce à pièce, volé quelquefois et toujours exploité par ces brocanteurs qui envahissaient Paris. On retrouve des tapisseries, des tableaux, des boiseries de Luciennes, à Londres, Vienne, Pétersbourg. Les habitants des environs de Marly montrent encore quelques restes de ces précieuses reliques (3) et les encadrent dans leur maisonnette, comme ces bijoux antiques dont on retire la monture. Qu'on laisse les ruines à leur destinée, elles disent beaucoup plus à l'imagination que les restaura-

(1) Mots à la mode alors et attribués à Amar.

(2) Acheté par un perruquier.

(3) J'ai vu d'artistiques fragments de boiseries provenant de Luciennes dans un pavillon à Saint-Germain.

tions maladroites. On ne reconstruit pas plus un pavillon royal du vieux régime qu'on ne crée des maréchales de Mirepoix, des Richelieu, des princes de Soubise, des duchesses d'Aiguillon. On travestit les maisons comme dans ces bals masqués, où quelques parvenues veulent reproduire les beaux types des duchesses, des marquises du vieux régime, mascarade de Porcherons chez les heureux du jour qui veulent jouer à l'esprit gentilhomme; bâtards de l'élégance qui veulent singer les quadrilles de Versailles et de Marly. Il faut que la génération nouvelle en prenne son parti. Je ne conteste pas ses autres mérites, mais elle n'a pas celui de la distinction. Elle a tout dérobé au vieux régime, biens, titres, terres et argent; elle n'a pu usurper ses beaux types, ses grands airs, ses admirables manières; elle porte l'empreinte ineffaçable de l'origine où Dieu l'avait placée.

A trois mois de l'exécution de la comtesse Du Barry, un autre échafaud s'élevait sur la place du Capitole à Toulouse. On y voyait monter d'un pas ferme un vieillard à la figure fortement accentuée : c'était le comte Jean Du Barry, le frère du comte Guillaume, naguère une des popularités les plus grandes de Toulouse. Revenu de l'exil qu'il s'était imposé après la

mort de Louis XV, le comte Jean s'était jeté dans le mouvement parlementaire et l'on ne parla quelque temps que du comte Du Barry, l'honneur des patriotes languedociens. J'ai dit qu'élu colonel de la garde nationale de Toulouse, il en habilla tous les hommes à ses frais. Bientôt ses yeux s'ouvrirent à la lumière : il vit le Roi captif, la Reine insultée. Le comte Jean Du Barry se prononça hautement contre ces misérables outrageurs du pouvoir. Traduit devant la Commission populaire de Toulouse, le comte Jean dédaigna de répondre à ses juges, ne voulant pas, dit-il, disputer ce qui lui restait de vie à de tels ennemis. Ce gentilhomme, que les pamphlets avaient dépeint comme une âme avilie, fut un des plus fermes devant la mort.

Toulouse a gardé le souvenir du comte Jean Du Barry comme de l'un des plus élégants amateurs de tableaux et d'antiquités. Les pauvres furent comblés de ses bienfaits. Il avait perdu son fils unique, le vicomte Adolphe, époux de la jeune comtesse de Tournon, dans un *duel en* Angleterre. Le comte Guillaume, le mari séparé de la comtesse Du Barry, un moment menacé sous la Terreur, vécut en digne gentilhomme. Remarié après la mort de la comtesse, il a laissé un fils, brave colonel qui a servi la patrie, la

poitrine couverte des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Le comte Elie Du Barry, créé comte d'Hagicourt, successivement capitaine au régiment de Beauce, colonel de Royal-Corse, lieutenant-colonel du régiment de la Reine, capitaine des Cent-Suisses de M. le comte d'Artois, mourut en 1830, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, ne laissant qu'une fille qui avait épousé le comte de Narbonne Lara.

Mesdemoiselles Isabelle et Françoise Du Barry restèrent filles après la mort de la comtesse, leur belle-sœur, qui les avait tant aimées. Elles vécurent à Toulouse, dévouées aux bonnes œuvres, jusqu'au commencement de la Restauration. Tous leurs souvenirs se tournaient vers Louis XV, ce roi qui avait laissé parmi ses amis une mémoire de bonté et de grâce ineffaçable !

FIN.

Paris. — De Soye et Bouchet, imp., pl. du Panthéon, 2.

